

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



I. TABLE DES MATIERES

I. TABLE DES MATIERES	3
II. LE CPAS	6
1. DEFINITION	6
2. MISSIONS – Aide sociale	6
III. RESSOURCES HUMAINES	13
1. ORGANIGRAMME.....	13
2. LE PERSONNEL : CHIFFRES CLES	13
3. ORGANISATION.....	16
IV. BIEN-ETRE ET PREVENTION	19
V. FINANCES	23
1. NOTIONS THEORIQUES	23
2. LES RESULTATS	24
3. LE SERVICE ORDINAIRE	25
VI. L’ACTION SOCIALE	36
1. REORGANISATION DU SERVICE SOCIAL	36
2. PERMANENCES SOCIALES	37
3. REVENU D’INTEGRATION SOCIALE	38
4. CONTRATS D’INTEGRATION SOCIALE - PIIS.....	40
5. Ateliers PRO	40
6. ATELIERS POP	41
7. PROJET MIRIAM	42
8. ESPACE COMMUNAUTAIRE : ATELIER SMILE	43
9. AIDES FINANCIERES	44
10. LA DEMANDE D’ASILE	45
11. GESTION DE LA CRISE UKRAINIENNE	45
12. GESTION BUDGETAIRE.....	46
13. MEDIATION DE DETTES	47
14. PERMANENCE JURIDIQUE.....	48
15. ENERGIE	48
16. FONDS SOCIAL DE L’EAU	51
17. LOGEMENTS	52
18. EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES USAGERS DU CPAS	54
19. E-INCLUSION	55
VII. LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS	57
1. PRESENTATION DE NOS MR/MRS	57
2. LE PROJET TUBBE A LA CHATELLENIE.....	58
3. HUMANITUDE	59
4. PROFIL DES RESIDENTS.....	64
5. ANIMATIONS	66
6. ALLOCATION FORFAITAIRE.....	67
7. INTERVENTION INAMI	67
8. RECETTES	68
9. DEPENSES	69
10. RESIDENCE-SERVICES SACRE COEUR.....	70
11. CENTRE D’ACCUEIL DE JOUR SACRE COEUR	71
12. ASBL K’FETE	72
13. PLAN NUTRITION	72

VIII. MAISONS DES SOLIDARITES	74
IX. PARTENARIATS ET PROJETS	76
1. SECTEUR SOCIAL ET INSERTION	76
2. SECTEUR MAISONS DE REPOS	78
X. LES SERVICES A DOMICILE	79
XI. DEVELOPPEMENT DURABLE	80
XII. MARCHES PUBLICS	82
1. ORGANISATION.....	82
2. ANNEXE AUX COMPTES	82

II. LE CPAS

1. DEFINITION

L'aide sociale fait partie des droits de l'homme et des droits fondamentaux qui doivent être sauvegardés. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Les Centres Publics d'Action Sociale sont des établissements publics dotés d'une personnalité juridique. Chaque commune est desservie par un CPAS.

2. MISSIONS – Aide sociale

A. LES FORMES

La mission de conseil ou d'assistance

Le CPAS a une mission d'information, d'assistance et d'accompagnement des usagers. Il effectue les démarches qui visent à aider les usagers à faire valoir leurs droits.

La mission d'octroi de l'aide individuelle

Le CPAS accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée. Lors de la décision d'octroi de l'aide individuelle, le centre n'est lié par aucune considération réglementaire.

La mission de guidance

Le CPAS assure, en respectant le libre choix des usagers, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

La mission de guidance notamment budgétaire constitue une des tâches essentielles du CPAS.

L'affiliation à un organisme assureur

Si la personne aidée n'est pas assurée contre la maladie et l'invalidité, le CPAS l'affilie à l'organisme assureur choisi par elle ou à la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité (C.A.A.M.I.).

L'aide sous la forme de la mise au travail

Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales (souvent allocations de

chômage) ou afin de valoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé(e), le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il agit lui-même comme employeur pour la période visée.

Le CPAS peut mettre à disposition le travailleur dans une commune, une A.S.B.L., une intercommunale à but social-culturel ou écologique, des sociétés à finalité sociale (dispositif article 60) ou dans une entreprise (article 61).

La garde des valeurs

Le CPAS organise, par voie de règlement d'ordre intérieur, le dépôt, la garde et la restitution, volontaires ou nécessaires, des valeurs qui peuvent lui être confiées par des personnes admises dans un de ses établissements.

L'aide en cas d'expulsion

Le CPAS doit offrir, selon la loi, son aide à la personne expulsée « de la manière la plus appropriée ».

L'aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés (subvention à 100 % de l'Etat)

Le CPAS octroie une aide sociale spécifique aux personnes redevables d'une pension alimentaire.

La prime d'installation (subvention à 100 % de l'Etat)

Le CPAS octroie une prime d'installation à la personne qui perd sa qualité de sans-abri pour occuper un logement qui lui sert de résidence principale.

Reconnaissance et concrétisation du droit à l'intégration sociale

Une des missions les plus importantes confiées au CPAS consiste à la mise en œuvre du droit à l'intégration sociale. Dans ce cadre, le CPAS octroie le RIS (Revenu d'Intégration Sociale).

Chaque bénéficiaire du RIS négocie également un PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale).

Accueil des réfugiés

Le CPAS prend en charge l'accueil et l'accompagnement des réfugiés qui lui sont désignés notamment par le biais de ses ILA (Initiative Locale d'Accueil).

B. LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Etablissements et services

Le CPAS crée, là où c'est nécessaire, des établissements ou services à caractère social, préventif ou curatif, les étend et les gère. Il peut décider de devenir membre d'une A.S.B.L. en vue de satisfaire des besoins spécifiques non rencontrés par ses services.

Partenariats

Le CPAS peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services créés soit par des pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, disposant de moyens nécessaires pour réaliser les diverses solutions qui s'imposent.

1) LES METHODES

Les méthodes du travail social

Le CPAS remplit sa mission en suivant les méthodes du travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés.

L'enquête sociale

L'enquête sociale est un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide dans le but de proposer les moyens les plus appropriés pour y faire face. Etablie par un(e) travailleur(se) social(e), elle fait foi jusqu'à preuve contraire pour ce qui concerne les constatations de faits consignés contradictoirement (le rapport est signé par l'intéressé(e)).

2) L'INFORMATION AU PUBLIC

Le CPAS prend toutes les initiatives nécessaires pour informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie

C. ORGANES DE GESTION

Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

Le Bureau Permanent (BP)

Les membres sont élus directement. Le Bureau Permanent s'occupe des affaires courantes et se réunit en principe 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des enquêtes sociales. La règle du consensus y est applicable. Les membres du BP sont également conseiller de l'action sociale.

Composition

Nom/Prénom	Statut	Groupe politique
HALLEZ Frédéric	Président	Action
VANTORRE Christine	Membre du BP	Action
HEYTE-STAMPER Carine	Membre du BP	Action
MILLEVILLE Christine	Conseillère	Action
GAQUIERE Francis	Conseiller	Action
CASTRIQUE Jeannot	Conseiller	Action
SIX Frédéric	Conseiller	Action
COOL Venezia	Membre du BP	Ecolo
DURNEZ Augustin	Conseiller	Ecolo
CASTELAIN Arnaud	Conseiller	Ensemble
GOBEYN Bérengère	Conseillère	Ensemble

La Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

Comité Directeur CODIR

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

« Un comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions reliées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2 »

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies, être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

La composition du Comité de direction a été arrêtée par le Bureau Permanent du 27 décembre 2021 :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière ;
- Les différents responsables de départements tels que repris dans l'organigramme du personnel ;
- La responsable qualité et le responsable du développement RH ;
- Le chargé de communication.

Déclaration de politique sociale (DPS) et Programme Stratégique Transversal (PST)

Le décret du 19 juillet 2018 a intégré le PST dans la loi organique des CPAS.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, inspiré de la DPS, reprenant la stratégie afin d'atteindre les objectifs stratégiques. Elle se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'action sociale et l'administration, notamment le CODIR.

La DPS relative à la législature 2019-2025 a été présentée au Conseil de l'Action sociale du 20 mars 2019.

Le PST fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Une évaluation à mi-mandat a été effectuée lors du Codir du 08 mars 2022, elle a été présentée au Bureau Permanent le 17 mars 2022 et au Conseil de l'Action sociale le 29 mars 2022.

Le 23 novembre 2023, un séminaire de travail sur le PST a été organisé pour l'ensemble des membres du personnel administratif et social, ainsi que le personnel de direction des maisons de repos.

D. COMMUNICATION

La mission principale du chargé de communication est de coordonner la communication interne et externe du CPAS et de ses différents services.

Le chargé de communication se charge de la création, de la maintenance et de l'alimentation du site internet et des réseaux sociaux. Il réalise et met en page les différentes brochures et publications web et papier de l'ensemble des services. Il se charge de la communication et de la promotion des campagnes de sensibilisation et des événements liés à l'institution.

Tout en apportant un soutien aux différents services, il se charge de mettre en avant le travail effectué au quotidien par les membres du personnel en utilisant les différents canaux à sa disposition (brochures, roll-up, site web, réseaux sociaux, etc.)

1) Communication interne

L'intranet de notre Centre est un outil essentiel de communication interne de notre Institution : il met à disposition des informations, des communications à destination du personnel, il favorise la communication au sein de l'entreprise et limite les erreurs dues à la mauvaise circulation d'une information. Différents

programmes internes ont également été développés pour aider les différents départements dans leur organisation.

Il est devenu incontournable au bon fonctionnement des services du CPAS de Comines-Warneton.

Un nouvel intranet verra le jour courant 2024 et contiendra encore plus d'outils de travail afin de moderniser et informatiser les services.

2) Communication externe

NOTRE SITE INTERNET > www.cpas-comines.be

Notre site internet qui a connu une refonte complète en 2020 contient les différentes pages de présentation des services proposés par notre Centre.

Le site est entièrement géré en interne ce qui permet d'avoir la main sur les différentes fonctionnalités à mettre en place, sur les mises à jour mais aussi sur les messages reçus via le formulaire de contact présent sur le site.

Le site est conforme à la directive Européenne relative à l'accessibilité des sites web.

En plus des pages d'informations et de présentation de nos services et maisons de repos, la rubrique Actualités qui est visible sur la page d'accueil présente les dernières nouvelles de notre service public.

Chaque semaine, les menus des maisons de repos et des repas à domicile sont mis à jour sur la page dédiée.

Il est désormais possible de postuler aux différents emplois proposés par notre Département Ressources Humaines directement via le site internet.

Durant l'année 2023, notre site internet a reçu 32 971 visites (2022 : 32 733 visites). Au-delà de la page d'accueil, les pages les plus visitées concernent dans l'ordre les emplois, les menus et programmes des maisons de repos, la page d'informations du Home Paul Demade et l'aide Sociale de première ligne.

RÉSEAUX SOCIAUX

Le CPAS possède une page Facebook officielle. Elle permet de faire le lien entre une partie de la population qui s'informe en grande partie via Facebook et notre site internet. Des extraits d'articles du site sont publiés sur Facebook afin d'y amener des visiteurs.

Ponctuellement, en accord avec les différents responsables et quand le chargé de communication estime que c'est un canal intéressant,,

la page Facebook du CPAS est utilisée afin de sponsoriser (publication mise en avant contre de l'argent, touchant ainsi un groupe de personnes ciblées) la promotion d'un événement.

(Ex : Week-end Solidaire, séance d'informations du tuteur énergie, offres d'emploi, etc.)

Une page sur le réseau social LinkedIn est également gérée par le service communication du CPAS. Elle sert principalement de relais des offres d'emploi qui sont diffusées sur notre site internet.

NOS CHAÎNES D'INFORMATIONS SUR LES TV DES RÉSIDENTS ET ÉCRANS DANS LES LIEUX DE VIE DES MAISONS DE REPOS

Des chaînes d'informations ont été créées pour moderniser la communication avec nos résidents. Concrètement, dans chaque chambre, le résident allume sa tv sur un menu qui lui permet d'accéder aux informations de la maison de repos ou de naviguer vers les chaînes de TV traditionnelles.

Une chaîne générale reprend toutes les informations alors que différentes chaînes permettent d'accéder directement aux informations :

Chaînes d'informations : Générale, Menu, Animation, Photos.

Détail de la chaîne générale :

- Menus
- Programme mensuel des animations
- Anniversaires du mois (en ligne : mois en cours + mois suivant)
- Photos des animations
- Bienvenue (nouveaux résidents) (en ligne 2 semaines)
- Bienvenue (nouveau personnel) (en ligne 2 semaines)
- Informations diverses de la maison de repos (par exemple, un évènement organisé par les bénévoles, etc.)
- Conseil des résidents : date
- Décès (en ligne 2 semaines)

TV – SALLE D'ATTENTE DU CENTRE ADMINISTRATIF

Une télévision présente dans la salle d'attente de notre Centre Administratif diffuse des spots internes (promotion de nos services, informations, numéros de téléphones utiles, etc.) et externes (campagnes d'information de l'AViQ, de la Wallonie, etc.) à destination de nos bénéficiaires.

VIVRE À COMINES

Chaque mois, un espace de publication est réservé au CPAS dans la revue communale « Vivre à Comines ».

Le tuteur énergie publie des conseils énergétiques (ex : choisir son fournisseur d'énergie, comprendre une facture, conseils d'isolation, etc.).

Le CPAS complète avec des informations qui varient en fonction de l'actualité.

III. RESSOURCES HUMAINES

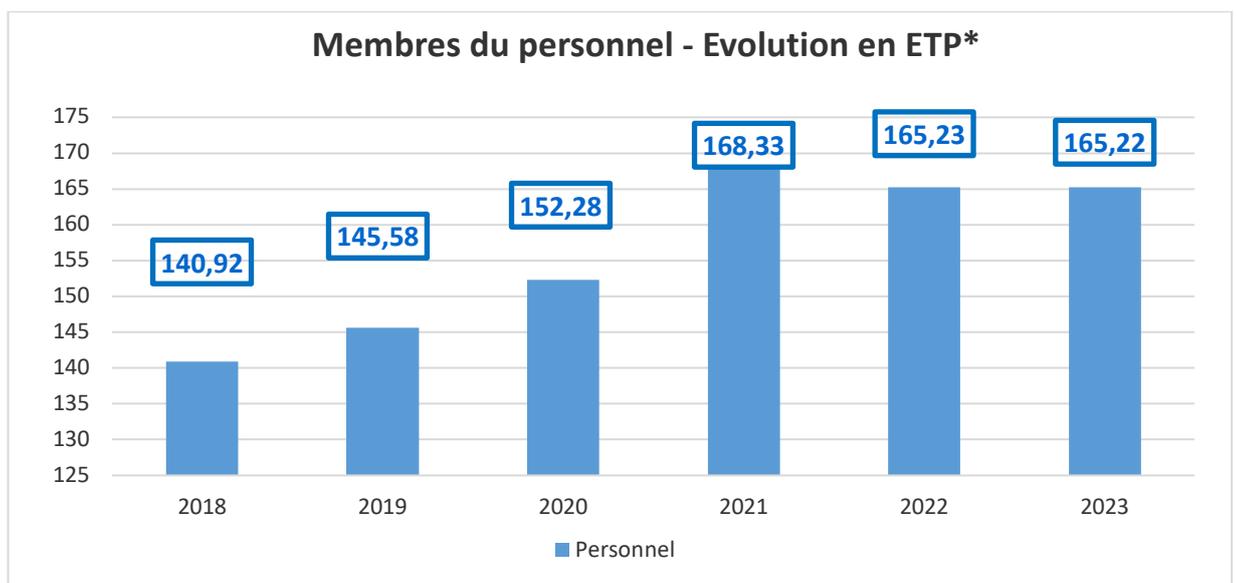
1. ORGANIGRAMME

L'organigramme du personnel représente la structure d'organisation des services du CPAS, indique les rapports hiérarchiques et fonctionnels. Dans le cadre de la modernisation du CPAS de Comines-Warneton, l'organigramme a été retravaillé afin de constituer des départements et de dynamiser le management.



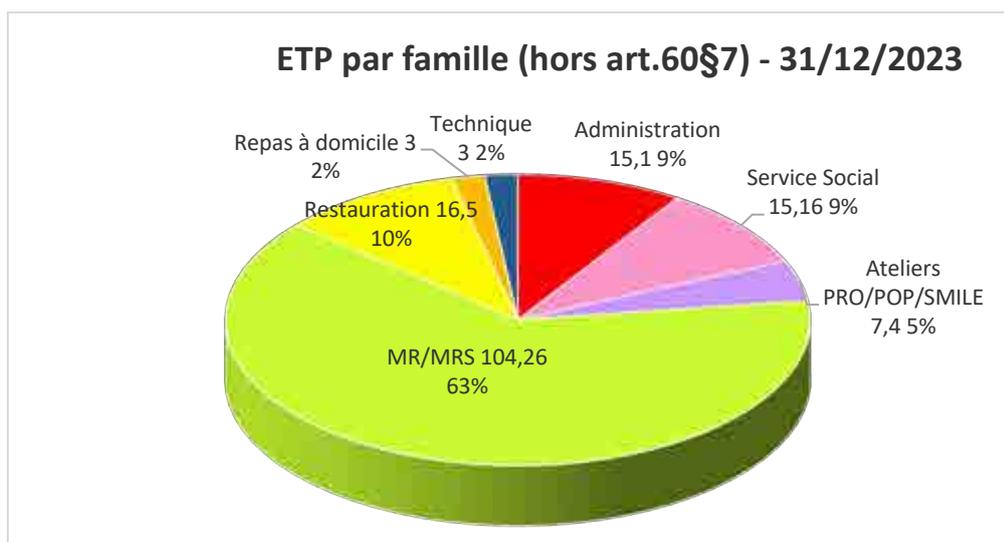
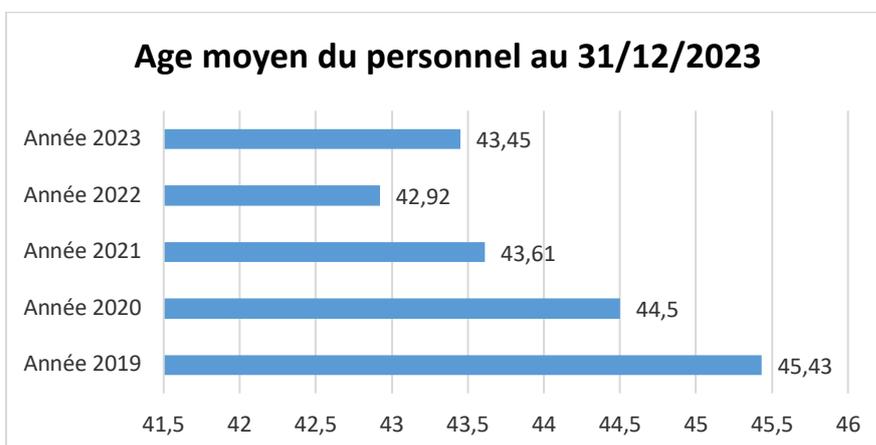
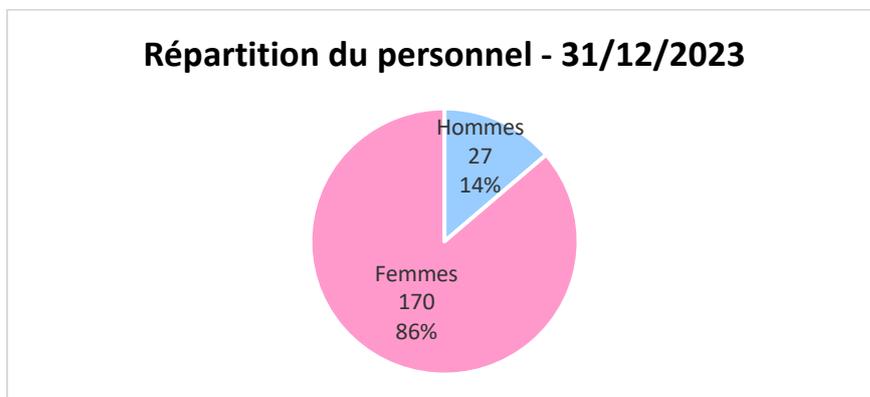
2. LE PERSONNEL : CHIFFRES CLES

A. Nombre ETP au 31/12/2023



*hors personnel article 60§7 qui est à 24,90 ETP pour cette catégorie (31/12/2023)

B. Caractéristiques essentielles du personnel au 31/12/2023



C. Volume global de l'emploi

Moyenne volume de l'emploi période de référence (n-2) : 153,33 ETP

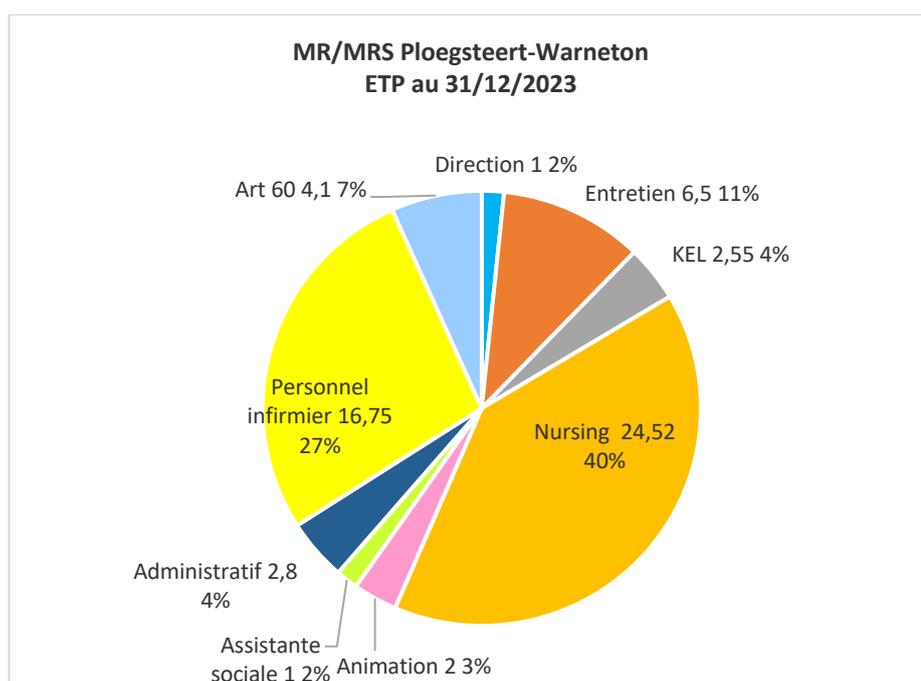
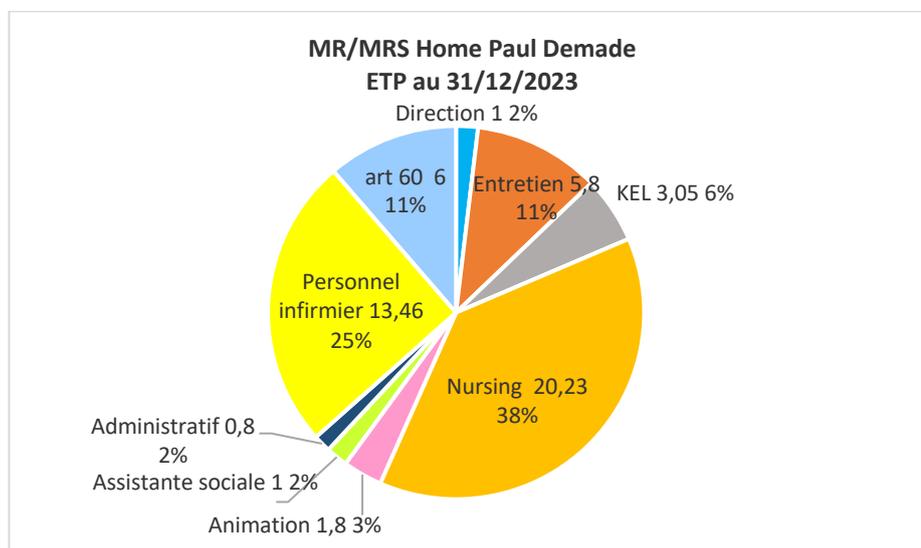
Moyenne volume de l'emploi année en cours : 148,22 ETP

Différence avec la période de référence : + 5,11 ETP

La différence du VGE est moins importante cette année entre le N-2 et l'année en cours étant donné que nous revenons dans une situation plus calme de l'après covid.

D. Personnel des maisons de repos

Effectif ETP au 31/12/2023 : (y compris les articles 60)

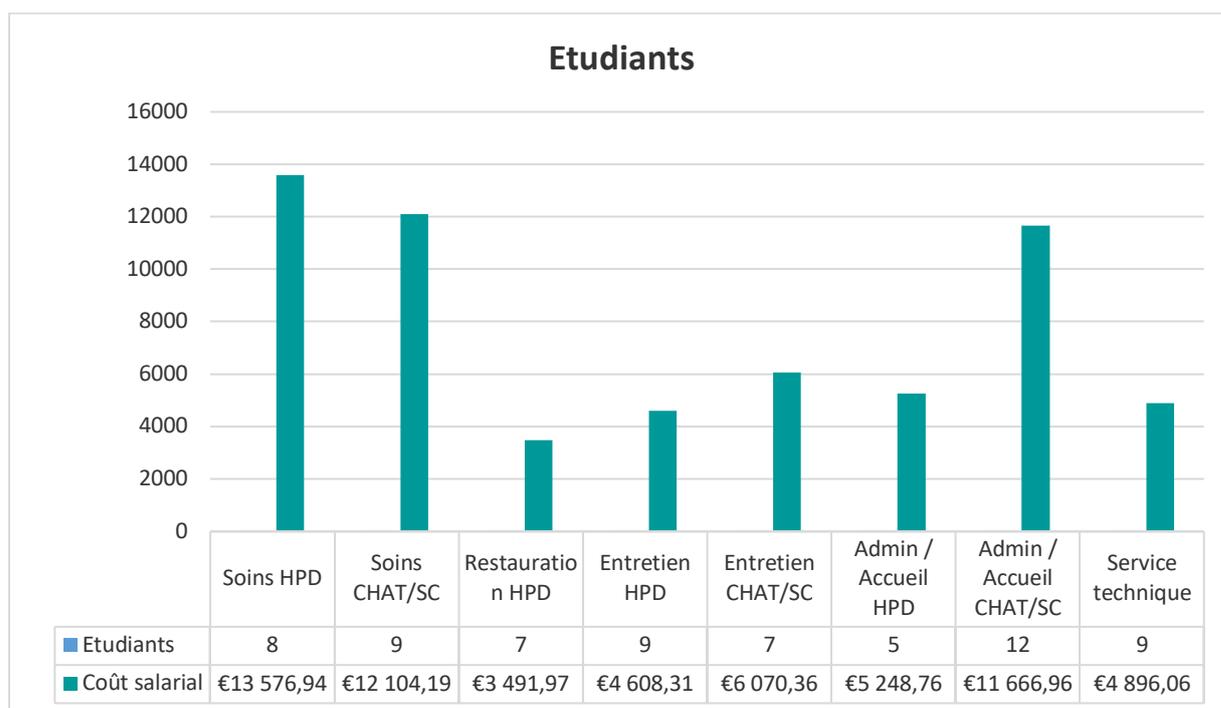


Le personnel des départements restauration et technique n'est pas intégré dans les graphiques car étant commun aux trois maisons de repos :

Cuisine (dont repas à domicile) : 19,50 ETP

Technique : 3 ETP

E. ETUDIANTS



3. ORGANISATION

A. Fiches de paie

Depuis fin 2022, nos services ont adopté la transmission des fiches de paie et divers documents administratifs (relevé de pointage, fiche 281.10, compte individuel, ...) par voie électronique.

Cette méthode est mise en place dans l'optique de permettre une transmission plus sécurisée des éléments confidentiels des agents (notamment vis-à-vis des documents 'papier' transitant par courrier interne), de leur permettre d'y avoir accès à tout instant et de permettre de réaliser des économies quant à l'impression et l'envoi.

Il a été décidé de laisser le libre choix dans un premier temps aux agents de bénéficier de cette procédure ou de continuer à recevoir leurs documents en format papier. Pour tout nouvel agent rentrant dans les services de notre

Institution, nous mettons en avant et mettons tout en œuvre pour qu'il accède aux documents électroniques.

A ce jour, 88 % des agents ont adopté la nouvelle formule et reçoivent leurs documents en ligne.

B. Plan de formation

En 2023, le plan de formation était axé sur les points suivants :

- * La professionnalisation du métier d'Animat.eur/.trice en Maison de Repos. Les collaborateurs assignés au pool animation de nos Maisons de Repos ont suivi un module de formation de 5 journées « Méthodologie de l'animation pour personnes âgées ». Le contenu de cette formation a permis de mettre en évidence le fait que l'animation en Maisons de Repos est un service à part entière. Une certaine méthodologie de communication et d'organisation est nécessaire afin de recueillir les attentes des résident(e)s et de s'adapter au mieux à leurs envies, et ce, dans le cadre de la philosophie Humanitude et Tubbe.
- * Les formations pour le personnel de Direction, reprenant non seulement les formations et les quotas à suivre obligatoirement pour l'exercice de la fonction cadre mais également des formations complémentaires de développement managérial (formations sur les thèmes de la démarche continue de la qualité, de la gestion de l'absentéisme, de l'accompagnement du personnel en contrat article 60 ...). L'ensemble du personnel de Direction a suivi des programmes de formation permettant de développer ses compétences.
- * Les formations permettant la mise à jour des connaissances et/ou le développement des compétences et des méthodes de communication avec les résidents (exemple : « partage d'Histoire de vie avec les aînés, améliorations communication et considération »).
- * Les formations spécifiques au secteur des soins. Une attention particulière a été accordée au développement/à la mise à jour des connaissances au sujet des échelles de Katz pour le personnel infirmier. Une partie des formations axée sur les soins a été donnée en interne, via la MCC (formations sur le trajet de soins en cas de diabète, sur les soins de plaies, sur les signes d'urgence médicale, sur l'utilité des examens médicaux ...) et via Multipharma (gestion des symptômes en soins palliatifs, broyage et fractionnement des médicaments ...)
- * La formation continue pour le personnel du Département Restauration à l'hygiène en cuisine et à la modification des textures alimentaires.
- * La formation continue pour le personnel du Service Entretien à l'utilisation des produits.
- * La formation de collaborateurs de divers services/départements à l'utilisation des outils numériques (utilisation de l'Intranet, utilisation d'Outlook, installation et utilisation de l'application mobile « It's Me » ...).
- * Les formations axées sur la sécurité :

- * Un groupe de 15 collaborateurs a été formé aux méthodes de première intervention en cas d'incendie. Chacun des participants a été certifié, pour une durée d'un an, en tant que « Membre du Service de Lutte contre l'incendie ».
- * Un groupe, constitué de 13 collaborateurs, a suivi la formation BEPS.

De manière générale, les formations proposées permettaient de développer les compétences transversales et/ou les compétences spécifiques (telles que la gestion des dossiers de médiation de dettes pour certaines assistantes sociales) pour les agents des différents départements/services.

L'année 2023 a, tout comme pour l'année 2022, été particulièrement marquée par l'organisation de formations à la méthodologie Gineste Marescotti (philosophie HUMANITUDE). Effectivement, afin de perfectionner la prise en charge des résidents de nos Maisons de Repos et de Soins, nous avons adopté la philosophie « HUMANITUDE », mettant le résident au centre de l'attention, impliquant un respect de son rythme de vie tout en cherchant la stimulation cognitive et musculaire afin de respecter le principe « Vivre debout, mourir debout ».

Les formations ont été données à l'ensemble des services/départements.

IV. BIEN-ETRE ET PREVENTION

Le bien-être au travail passe par une bonne santé physique et mentale. Développer la satisfaction et l'engagement du personnel en créant un environnement de travail sain et stimulant.

Notre Centre souhaite travailler sur plusieurs facteurs :

Le bonheur : respect, valorisation, empathie

La santé : lutte contre le tabagisme, incitation à l'activité sportive, actions innovantes

La satisfaction : salaire équitable, autonomie, transparence

Les relations entre collègues : évènements, intervision

La reconnaissance : actions positives

La formation : compétences métier, développement personnel

La fonction d'ambassadeur : donner un sens au travail, recommandations, entretiens réguliers

En 2023 a été menée une enquête sur la charge psychosociale au travail, via notre partenaire COHEZIO. Un total de 117 membres du personnel y a répondu.

Un Plan d'Action, pour 2024-2030, a été réalisé à la suite de l'analyse des résultats et a été distribué à chacun des collaborateurs.

Engagement d'une psychologue

Dans un souci de développement des services et de l'amélioration du bien-être de nos agents, notre Centre a recruté une psychologue, Madame Nora MELOTTE, entrée en fonction auprès de nos services en date du 03 novembre 2022.

Engagement d'une conseillère en prévention

La politique en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exercice de leur travail tend à prévenir les accidents de travail, à mieux préciser la relation entre la personne et le travail. Pour concrétiser cette politique de prévention, notre Centre a engagé début 2023 une conseillère en prévention et protection à temps plein, Madame Audrey Tanghe.

Mission du conseiller en prévention

Au sein du service interne de protection et de prévention au travail (SIPPT), la conseillère en prévention assiste et conseille l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des mesures visées par la loi sur le bien-être au travail. Cela comprend à la fois d'exercer sur le terrain et d'effectuer des tâches administratives. Elle est le point de contact avec les collaborateurs du service externe de protection et de prévention au travail (SEPPT) composé de Conseiller-ères en prévention spécialisé-es tels que médecin du travail, psychologue, ergonomiste et hygiéniste.

Le bien-être au travail couvre 7 domaines :

- La sécurité au travail
- La protection de la santé des travailleurs
- Les aspects psychosociaux du travail
- L'ergonomie
- L'hygiène au travail
- L'embellissement des lieux du travail
- L'environnement

Missions incombant à la profession de conseiller en prévention :

- Accueil et information des travailleurs (présentation des mesures internes de sécurité à l'établissement) ;
- Réalisation d'affichages/ de campagne de sensibilisation aux différents risques psychosociaux, ... ;
- Réalisation de visites fréquentes et systématiques des lieux de travail dans un but de prévention des risques et de signalisation de ceux-ci (en vue de leur élimination) ;
- Mise en place du plan annuel d'action et du plan global de prévention ;
- Suivi des contrôles effectués par les SECT (service externe pour les contrôles techniques) ;
- Participation à la prévention des incendies ;
- Elaboration des plans internes d'urgence ;
- Participation collective aux analyses de risque ;
- Suivi des accidents du travail et mise en place de mesure de prévention ;
- Participation au comité de concertation de base (ou comité intermédiaire de concertation) pour ce qui relève de l'application du R.G.P.T. et du Code du Bien-être au travail.

Actions 2023

Des actions prioritaires ont été réalisées en 2023

- Formation des travailleurs en ce qui concerne le rôle du Conseiller en Prévention, la sécurité en général et le comportement à avoir en cas de détection incendie. 70% du personnel a été formé ;
- Formation SLCI pour 15 personnes répartis sur les différents sites ;
- Suivi des contrôles réalisés par Vinçotte ;
- Participation au comité de concertation de base (secrétaire) ;

- Affichage des coordonnées des services interne et externe de prévention ;
- Suivi des accidents du travail ;
- Visite des lieux du travail avec la médecine du travail ;
- Mise à jour des plans internes d'urgence des maisons de repos ;
- Rédaction du plan interne d'urgence du site Imperkraft ;
- Analyse de risques du site insertion/ atelier Pro ;
- Achats EPI et matériel de lutte contre incendie.

Formations prévention 2023

Type	Sujet	Durée	Remarques	Coût
Interne	Sécurité et détection incendie	1 heure	65% du personnel formé	
Externe	Groupe régional WAPI sécurité & Environnement	5X/AN - AM		Gratuit
Externe	Webinaire : les communautés carbone au centre des nouveaux accords volontaires CO2 et énergie en Wallonie	1 heure	Date : 14+12/2023 Envoie Powerpoint à Stéfano	Gratuit
Externe	Webinaire : ventilation et qualité de l'air intérieur	1 heure	Date : 10/11/2023	Gratuit
Externe	Webinaire : utilisation de senTRAL	1 heure	Date : 17/10/2023	Gratuit
Externe	Webinaire : analyse des risques d'incendie	1 heure	Date : 10/10/2023	Gratuit
Externe	Safety Day à Grand-Hornu (CEPS)	9h30 – 16h30	Date : 22/09/2023	Gratuit
Externe	Webinaire : la responsabilité du Conseiller en Prévention	1 heure	Date : 17/09/2023	Gratuit
Externe	Webinaire : la transition des mousses anti-incendie traditionnels	1 heure	Date : 08/09/2023	Gratuit
Externe : 15 employés du CPAS	Firetruck : Membre du service de lutte contre l'incendie – formation de base	9h00 – 15h30	Date : 01/09/2023	2.516,60 euros HTVA
Externe	OM Services : Initiation aux mesures de sûreté en entreprises et institutions	9h30 - 17h30	Date : 26/06/2023	420 euros TVAC
Externe	Webinaire : véhicules électriques routiers : les modes de charge et les prescriptions de sécurité	1 heure	Date : 16/02/2023	Gratuit

C. Amicale

En 2018, le personnel du CPAS s'est doté d'une amicale afin de favoriser les bonnes relations entre les services et les différents sites. Chaque année, l'Amicale organise des activités à destination de l'ensemble du personnel

Voir ANNEXE 1.

V. FINANCES

1. NOTIONS THEORIQUES

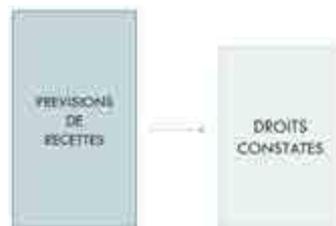
Un budget consiste en une prévision de **recettes** et de **dépenses**.

Le CPAS établit deux budgets : l'un relatif au service **ordinaire**, et l'autre relatif au service **extraordinaire**.

Le **service ordinaire** du budget reprend l'ensemble des recettes et dépenses qui se produisent au moins une fois au cours de chaque exercice financier et qui assurent au CPAS des revenus et un fonctionnement régulier, en ce compris le remboursement périodique de la dette.

Le **service extraordinaire** reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine. Autrement dit, le budget extraordinaire concerne les investissements du CPAS.

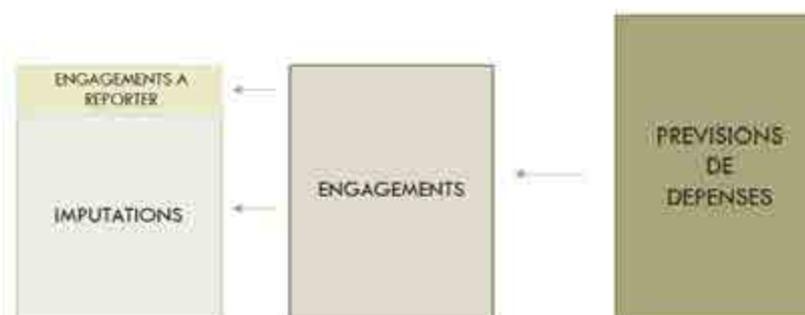
Lorsque les recettes prévues se concrétisent, on crée ce qu'on appelle des **droits constatés**.



Au niveau des dépenses, on crée ce qu'on appelle un **engagement** au moment où on souhaite passer une commande, c'est-à-dire qu'on réserve le crédit pour une dépense bien définie. Lorsque la facture du fournisseur arrive, on crée une **imputation** à partir de l'engagement. Finalement, les imputations vont faire l'objet d'un mandat de paiement qui sera payé par la Directrice Financière.

Au 31 décembre, on fait le tour des engagements qui restent ouverts afin de définir ceux qui vont faire l'objet d'une imputation dans le futur, et ceux qui doivent être supprimés pour diverses raisons : doublon, la commande n'a finalement pas été passée, le coût était moins important que prévu, etc.

Les engagements qui vraisemblablement feront encore l'objet d'une imputation dans le futur sont donc reportés sur l'exercice suivant, il s'agit des engagements reportés, autrement appelés « Tableau T ».



2. LES RESULTATS

Lorsque le compte est établi, on peut dégager le résultat positif ou négatif. S'il est positif, on parlera d'un **boni**, et s'il est négatif, on parlera d'un **mali**.

Le résultat **budgétaire** correspond à la différence entre les droits constatés et les engagements.

Au moment de la préparation d'un budget, on tient compte du résultat estimé, c'est-à-dire, tel qu'il ressort de la dernière modification budgétaire de l'exercice précédent. La dernière modification budgétaire de l'exercice 2022 prévoyait un résultat nul, aussi bien au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Finalement, le compte 2023 présente les résultats budgétaires suivants au global, c'est-à-dire exercice propre (2023) et exercices antérieurs confondus :

- Un **boni** de **245.692,73 €** au service **ordinaire** ;
- Un **boni** de **958.106,76 €** au service **extraordinaire**.

Ces résultats seront injectés dans l'exercice 2024 par voie de modification budgétaire.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	20.109.591,18	2.197.748,23
- Engagements	- 19.863.898,45	- 1.239.641,47
Résultat budgétaire	245.692,73	958.106,76

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat global du service ordinaire des cinq derniers exercices. Le résultat global est composé du résultat de l'exercice propre, du résultat des exercices antérieurs, et des éventuels prélèvements. Comme expliqué plus haut, chaque année, le résultat global est réinjecté dans l'exercice suivant par voie de modification budgétaire, et ce au niveau des exercices antérieurs.

On constate que le résultat global est en diminution constante depuis 2020. En 2023, aucun prélèvement du service ordinaire en faveur du fonds de réserve extraordinaire n'a pu avoir lieu. Le résultat de l'exercice propre est en négatif, ce qui signifie que les recettes afférentes à l'exercice 2023 n'ont pu couvrir les charges du même exercice. L'équilibre au résultat global a été obtenu notamment grâce aux résultats cumulés des exercices précédents.

Résultat budgétaire ordinaire du compte					
	2019	2020	2021	2022	2023
Exercice Propre	865.621,82	1.116.929,01	936.354,33	108.158,81	-296.842,12
Exercices antérieurs	1.004.240,01	512.030,03	1.341.595,20	904.570,65	542.534,85
Prélèvements	-1.475.000,00	-550.000,00	-1.580.176,25	-500.000,00	0,00
Résultat global	394.861,83	1.078.959,04	697.773,28	512.729,46	245.692,73

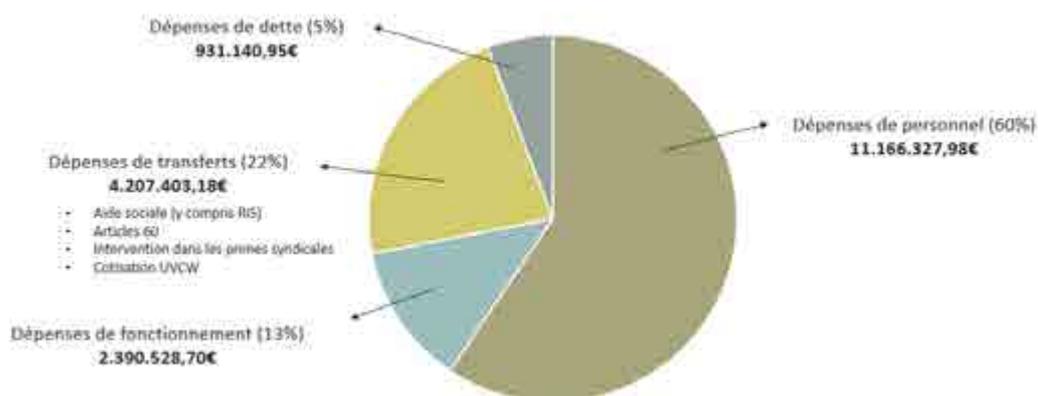
Prélèvements du service ordinaire en faveur du fonds de réserve extraordinaire

Les prélèvements du service ordinaire en faveur du fonds de réserve extraordinaire permettent de financer des projets extraordinaires d'investissements via le budget ordinaire.

3.LE SERVICE ORDINAIRE

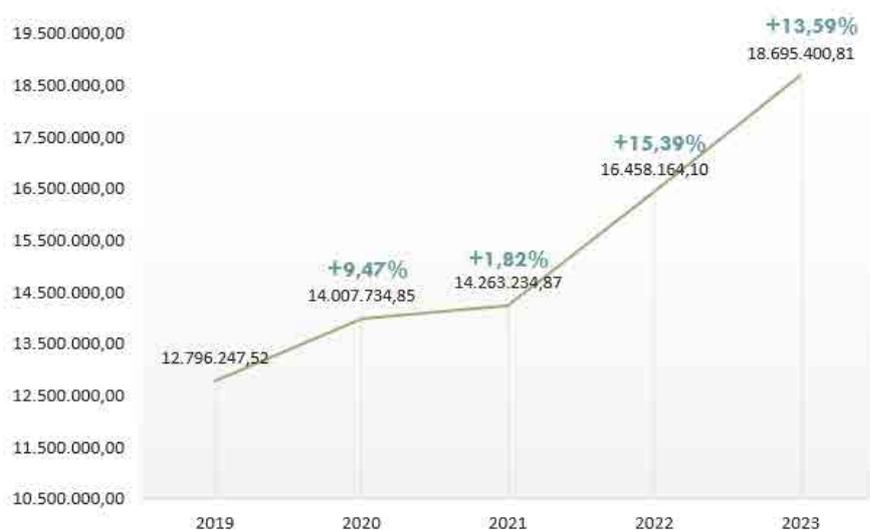
A. Les dépenses

Le total des dépenses de l'exercice propre en 2023 s'élève à 18.695.400,81 €. Elles sont ventilées comme suit :



Le CPAS étant un centre de service aux personnes, il n'est pas étonnant de constater que les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses.

Le graphique ci-dessous représente **l'évolution du total des dépenses de l'exercice propre** sur les cinq derniers exercices.



L'augmentation importante des dépenses entre 2019 et 2020 s'explique notamment par la crise du COVID-19. Les dépenses sont stables entre 2020 et 2021. Par contre, les dépenses augmentent de plus de 15% entre 2021 et 2022, ce qui représente une augmentation de plus de 2 millions d'euros ! Cette

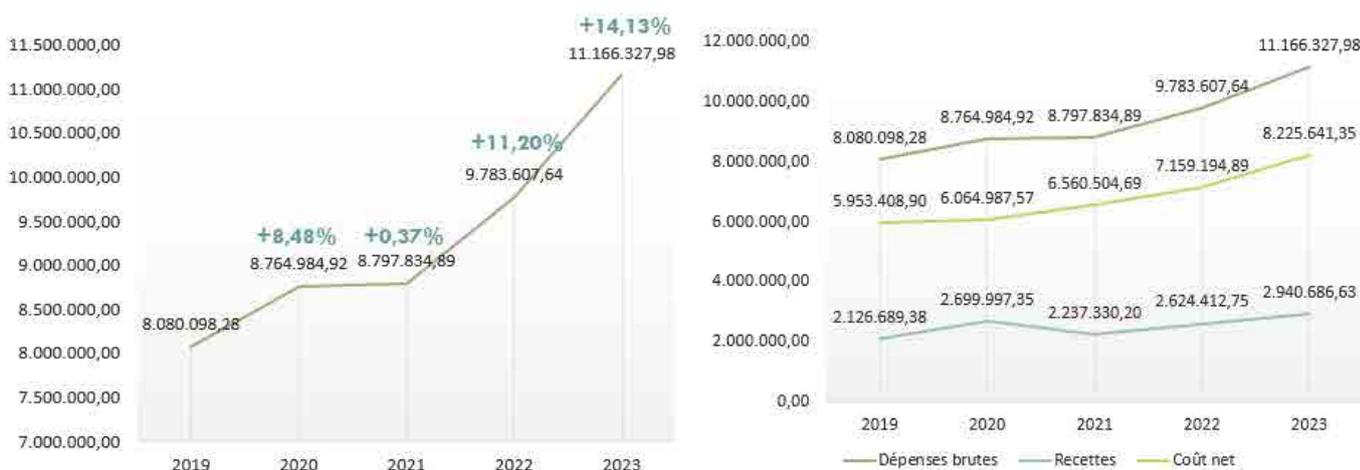
augmentation importante s'explique par le contexte inflationniste de 2022 : les salaires et les RIS ont été indexés à plusieurs reprises de 2%, les fournisseurs ont indexé leurs prix, etc. Les dépenses continuent d'augmenter fortement entre 2022 et 2023, même si l'augmentation ralentit... Les salaires ont été indexés de 4% entre décembre 2022 et décembre 2023. Les infirmiers ont pu opter pour le barème IFIC avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022, ce qui implique donc une charge salariale supplémentaire pour toute l'année 2023. Finalement, les dépenses de salaires des articles 60 ont augmenté de près de 186.000,00 € par rapport à 2022, soit 28% de plus.

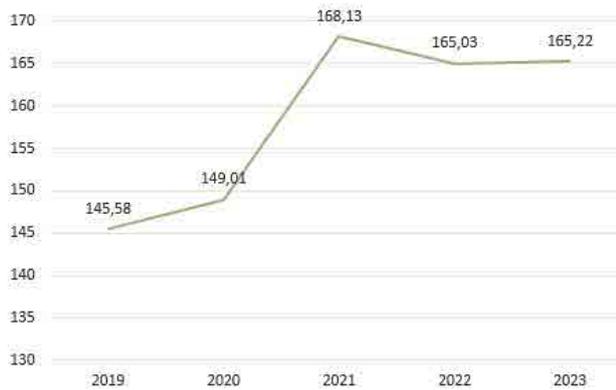
Les graphiques ci-après représentent l'évolution des **dépenses de personnel**. On constate que celles-ci augmentent de 14,13% par rapport à 2022. Les salaires ont été indexés de 2% à cinq reprises en 2022 et à deux reprises en 2023. Les salaires ont donc été indexés de près de 15% entre janvier 2022 et décembre 2023. Etant donné que la majorité des indexations a eu lieu dans le courant de l'année 2022, l'année 2023 a dû supporter pendant une année entière des salaires très élevés comparés au début de l'année 2022. Ceci explique donc en grande partie l'augmentation des dépenses de personnel. A ces indexations, il faut également noter l'engagement d'un conseiller en prévention, ainsi que les barèmes IFIC qui ont été d'application pour les infirmiers avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Heureusement, le CPAS perçoit divers subsides relatifs au financement du personnel : APE, Maribel, Tremplin 24+, 3^{ème} volet, fin de carrière, accord non-marchand, etc. En 2023, ces subsides ont couvert environ 25% des frais de personnel. Le graphique de droite présente l'évolution du « coût net » du personnel, c'est-à-dire les dépenses brutes diminuées des subsides relatifs au financement du personnel. On constate que le « coût net » du personnel augmente d'environ 15% également par rapport à l'année dernière. En effet, les différents subsides n'ont pas été indexés dans les mêmes proportions que l'augmentation des salaires, ce qui représente donc une charge supplémentaire pour le CPAS par rapport aux années précédentes.

En 2021, les contributions dans les frais de personnel semblent diminuer mais il s'agit en fait d'un changement de comptabilisation opéré par la Directrice Financière (les acomptes relatifs à la période 2021-2022 n'ont pas été constatés en 2021, contrairement aux années précédentes, mais ont été constatés en 2022 sur base du décompte final).

Il est important de noter que l'allocation forfaitaire INAMI / AVIQ, qui couvre notamment le coût du personnel, n'est pas comptabilisée dans les subsides relatifs au financement du personnel. Cette subvention est comptabilisée dans les recettes de transferts et fera l'objet d'un commentaire à la page 30.





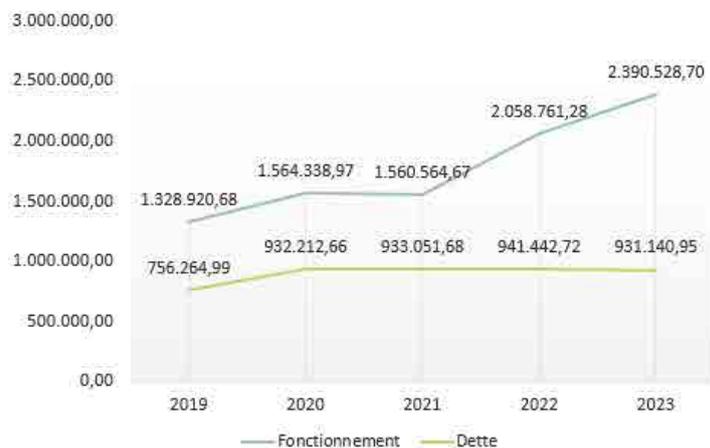
Evolution du nombre d'ETP au 31/12

Les **dépenses de fonctionnement** couvrent toutes les dépenses engendrées par le fonctionnement habituel et journalier du centre, c'est-à-dire toutes les fournitures techniques, administratives, l'alimentation, l'énergie, le fonctionnement de l'informatique, les assurances, les entretiens, maintenances, réparations, etc.

Entre 2019 et 2020, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse significative, notamment au niveau de l'énergie, des frais des véhicules, des denrées alimentaires, de la blanchisserie et des prestations médicales. Le matériel de protection COVID-19 était également très cher en 2020. Les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué entre 2020 et 2021.

En revanche, les dépenses de fonctionnement ont significativement augmenté en 2022 par rapport à 2021 : +31,92%, soit près de 500.000,00 €. La raison principale de cette augmentation des dépenses de fonctionnement est la comptabilisation dans le programme comptable des frais divers des résidents (pharmacie, buanderie, médecins) à partir d'avril 2022. Cela représente environ 190.000 € de dépenses supplémentaires, mais nous retrouvons l'équivalent en recettes (intégré dans les recettes d'hébergement). Cette augmentation s'explique également par les frais de formation « Humanitude », l'accompagnement de l'intercommunale Ipalle pour la gestion des déchets, la commande d'une enquête psychosociale, l'augmentation des primes d'assurances, etc.

Entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter significativement, même si l'augmentation ralentit : +16,11%, soit près de 332.000,00 €. Les dépenses énergétiques augmentent de 37.000,00 €, les frais de correspondance augmentent de 16.000,00 €, les frais pour les véhicules augmentent de 16.000,00 € (deux nouveaux véhicules : taxi social et aide alimentaire). Le budget formation a également augmenté de près de 40.000,00 €, le budget lingerie augmente de presque 34.000,00 € (nouveaux vêtements de travail à amortir), le budget alimentation augmente de 24.000,00 €, le précompte mobilier sur intérêts augmente de 20.000,00 €, etc.



Evolution des dépenses de fonctionnement et de dette

Au niveau de la **dette**, les derniers emprunts ont été consolidés en 2018 et 2019, les premiers remboursements de capital interviennent donc en 2019 et 2020. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts depuis.

Au 31 décembre 2023, la situation des emprunts du CPAS était la suivante :

Objet de l'emprunt	Emprunt à charge de	Montant de l'emprunt	Dette restant due au 31/12/2023	Capital remboursé en 2023
Rénovation MR Warneton	CPAS	1.624.431,36	822.283,07	81.450,55
Rénovation MR Comines	CPAS	2.162.942,54	1.494.035,87	100.879,82
Rénovation MR Comines	CPAS	1.864.122,58	1.481.457,23	86.765,75
Résidence-services Ploegsteert	CPAS	1.778.429,22	1.405.868,58	84.107,34
Construction MR Ploegsteert	CPAS	4.769.042,32	3.769.982,35	225.542,55
TOTAL CPAS		12.198.968,02	8.973.627,10	578.746,01
Rénovation MR Warneton	Région Wallonne	711.000,00	296.225,20	40.858,60
Rénovation MR Warneton	Région Wallonne	355.500,00	152.008,96	19.614,04
Rénovation MR Warneton	Région Wallonne	118.500,00	69.031,89	5.727,12
Rénovation MR Comines	Région Wallonne	755.275,00	462.263,84	38.521,96
Rénovation MR Comines	Région Wallonne	1.132.875,00	673.371,57	58.554,04
TOTAL RW		3.073.150,00	1.652.901,46	163.275,76

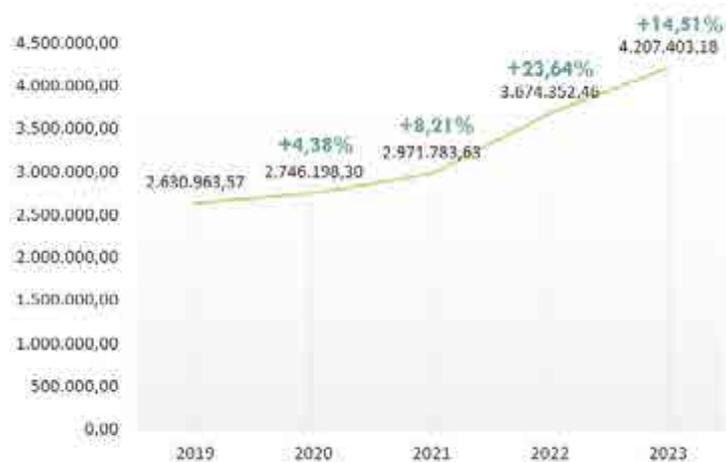
Parmi les **dépenses de transferts**, on retrouve principalement l'aide sociale octroyée, y compris les RIS. On y retrouve également l'intervention dans les primes syndicales, la cotisation à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, etc.

Les dépenses de transferts ont augmenté de 14,51% par rapport à l'année dernière. L'augmentation ralentit.

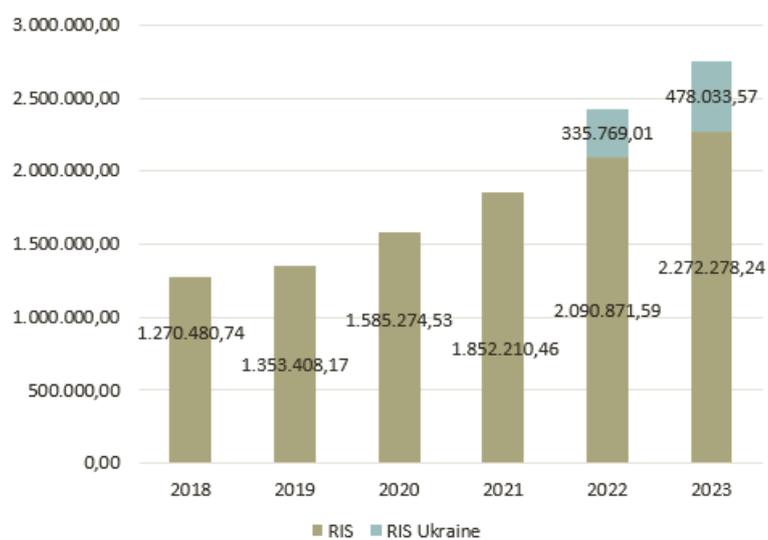
Les RIS ont augmenté de 8,68% par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de 181.000 €. Le RIS est indexé de la même manière que les salaires et a donc subi une indexation de près de 15% entre janvier 2022 et décembre 2023.

L'augmentation des dépenses de transferts s'explique également par la poursuite de l'accueil des Ukrainiens. En effet, l'aide équivalente au RIS (ERIS) octroyée aux ukrainiens s'élève à 478.033,57 € en 2023, contre 335.769,01 € en 2022. Depuis le 1^{er} octobre 2023, l'aide équivalente au RIS accordée aux

Ukrainiens n'est plus remboursée qu'à 100%, plutôt qu'à 135% puis 125% comme ce fût le cas auparavant.



Evolution des dépenses de transferts

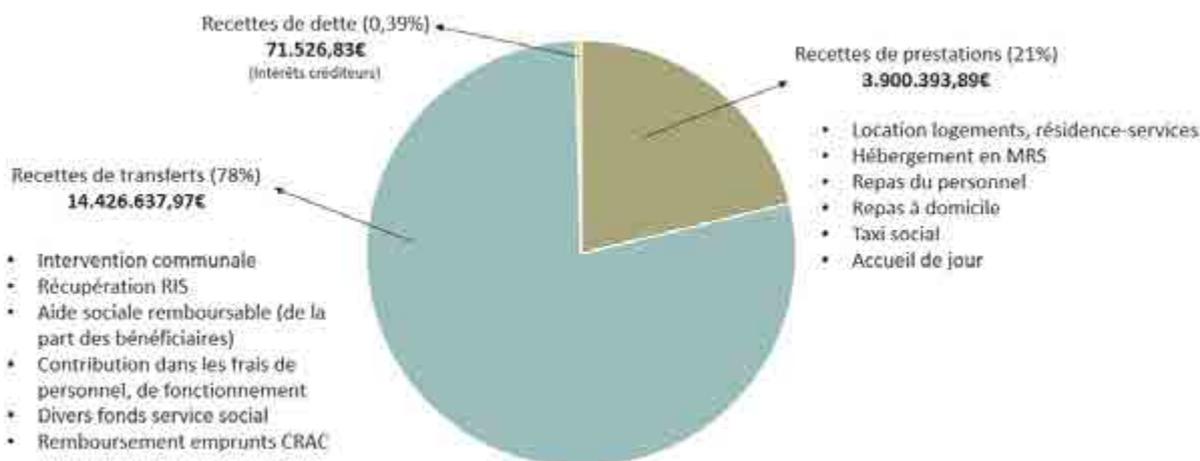


Evolution des RIS

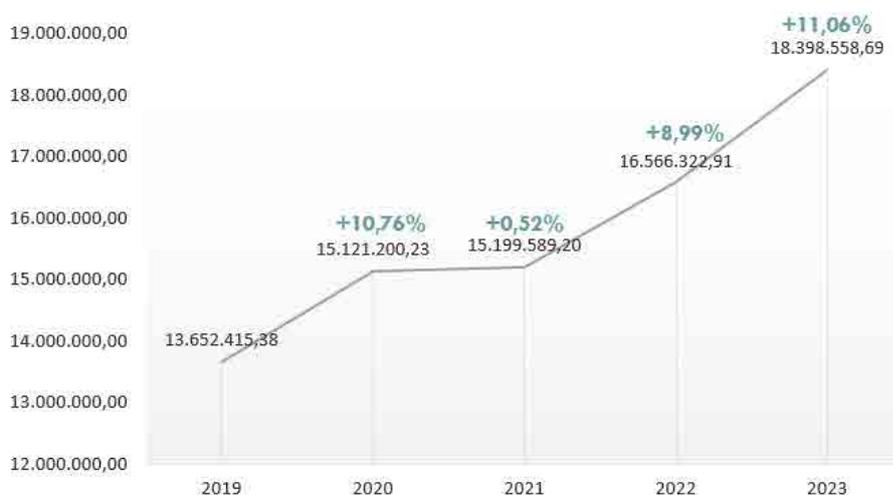
B. Les recettes

Le total des recettes de l'exercice propre en 2023 s'élève à 18.398.558,69 €.

Elles sont ventilées comme suit :



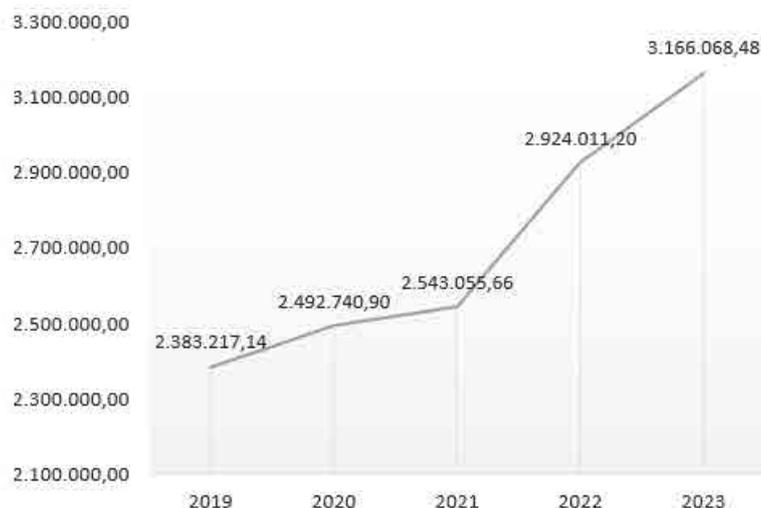
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes sur les cinq derniers exercices. Celles-ci augmentent de 11,06% par rapport à 2022, soit une augmentation de 1.832.235,78 €.



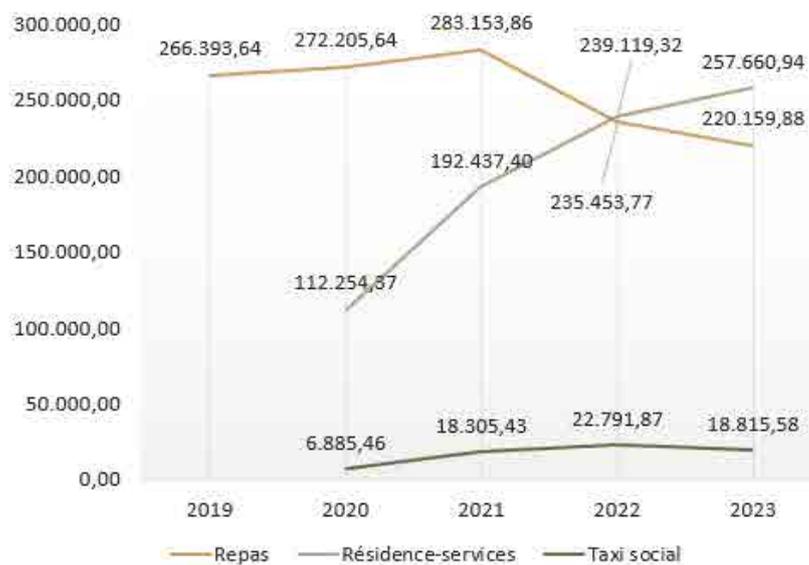
Evolution des recettes de l'exercice propre

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des principales **recettes de prestations** sur les cinq derniers exercices. Les recettes d'hébergement, de l'accueil de jour et de la résidence-services sont en augmentation par rapport à l'année dernière. Les prix de l'hébergement en maison de repos et du loyer de la résidence-services ont été indexés de 6,67% respectivement au 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} août 2023. La résidence-services a été opérationnelle toute l'année 2021, contre une année partielle en 2020, ce qui explique l'importante augmentation des recettes entre 2020 et 2021.

En revanche, les recettes liées à la livraison des repas à domicile et au taxi social sont en diminution par rapport à 2022. La gestion du taxi social a été reprise par le CPAS depuis le 1^{er} avril 2023. Conformément aux prévisions budgétaires, ce service a généré un déficit de 7.994,49 € en 2023. Le service repas à domicile, quant à lui, a généré un déficit de 8.723,79 € en 2023. Les conditions applicables au service repas à domicile ont été assouplies début 2024 afin d'augmenter le nombre de clients. De plus, les pâtisseries du dimanche et des jours fériés sont proposées en supplément, au prix de 2,00 € depuis le 1^{er} avril 2024.



Evolution des recettes d'hébergement & accueil de jour



Evolution des recettes de repas, résidence-services & taxi social

Le tableau ci-après présente l'évolution des **recettes de transferts** sur les quatre derniers exercices. Parmi les contributions dans les frais de personnel,

on retrouve les subventions Maribel, APE, 3ème volet, fin de carrière, ANM, Forem Tremplin 24+, etc.

Parmi les contributions dans les frais de fonctionnement, on retrouve le subside FSE, le subside Médiation de Dettes, le fonds énergie, PAPE, pacte fonction publique solide & solidaire, les subsides COVID, etc.

La récupération de l'aide sociale semble augmenter fortement entre 2022 et 2023 ; cela est dû au fait que depuis 2023, tous les remboursements des aides financières sont comptabilisés à l'exercice propre, peu importe l'année durant laquelle elles ont été octroyées. Jusqu'en 2022, une grande partie des remboursements étaient comptabilisés aux exercices antérieurs étant donné que ces remboursements concernaient des aides octroyées les années antérieures. Le fait de regrouper tous ces remboursements à l'exercice propre permet de tenir compte de cette recette directement au moment de la confection du budget initial.

Les contributions dans les frais de fonctionnement augmentent fortement entre 2022 et 2023. En effet, le CPAS a pu compter sur une subvention du FSE de 326.627,88 € en 2023 pour son atelier « PRO ». En 2023, le CPAS a également obtenu une subvention de 79.936,06 € pour son atelier « POP », ainsi qu'une subvention de 100.024,67 € pour son atelier « SMILE ». De plus, le CPAS a reçu une subvention « surcoûts énergétiques » du SPW de 92.763,87 €. Le fonds énergie a également été augmenté d'une enveloppe complémentaire de 43.521,19 €.

Les ERIS octroyés aux Ukrainiens étaient remboursés à 135% les quatre premiers mois, et à 125% ensuite, et ce jusqu'au 30 septembre 2023. Depuis le 1^{er} octobre 2023, les ERIS octroyés aux Ukrainiens sont remboursés à 100%. Le CPAS a donc reçu 535.898,23 € du Ministère en remboursement de ces ERIS.

L'intervention communale a diminué de 150.000,00 € entre 2022 et 2023.

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Facturation art. 60 & indemnisation assurances	44.897,83	43.888,92	74.400,74	59.071,85	-20,60%
Récupération aide sociale	111.514,39	95.187,19	99.769,46	260.335,03	160,94%
En provenance des entreprises et des ménages	156.412,22	139.076,11	174.170,20	319.406,88	83,39%
Remboursement emprunts CRAC (K + T)	218.387,06	221.645,27	231.934,96	237.752,66	2,51%
Contribution dans les frais de personnel	2.699.997,35	2.237.330,20	2.624.412,75	2.940.686,63	12,05%
Contribution dans les frais fonctionnement	813.026,53	660.351,49	296.170,46	1.061.875,25	258,54%
Fonds spécial de l'aide sociale	304.448,67	248.587,85	270.741,93	311.666,91	15,12%
Récupération du RI	1.512.248,92	1.785.632,60	1.924.591,48	2.230.988,16	13,92%
Récupération de l'aide sociale - loi du 02/04/1965	39.577,72	33.382,87	494.966,10	598.896,97	21,00%
Fonds chauffage	12.428,08	15.051,54	27.349,87	24.542,73	-10,26%
INAMI - Mutuelles	3.470.301,41	3.798.377,39	4.062.597,71	4.021.253,78	-1,02%
En provenance de l'autorité supérieure	9.070.415,74	9.000.359,21	9.932.765,24	11.427.663,09	15,05%
Intervention communale	2.827.837,57	2.829.372,55	2.829.568,00	2.679.568,00	-5,30%
En provenance des autres pouvoirs publics (province, commune...)	2.827.837,57	2.829.372,55	2.829.568,00	2.679.568,00	-5,30%
TOTAL	12.054.665,53	11.968.807,87	12.936.503,44	14.426.637,97	11,52%

C. Maisons de repos

Le tableau ci-dessous présente les résultats dégagés par les maisons de repos en 2023 :

	Comines	Ploegsteert / Warneton	TOTAL
Recettes de prestations	1.654.204,96	1.558.782,61	3.212.987,57
Recettes de transferts	2.741.431,90	2.767.084,26	5.508.516,16
Recettes de transferts - APE	479.269,66	479.269,66	958.539,32
Recettes de transferts - Emprunts CRAC	154.433,86	83.318,80	237.752,66
Facturation interne (Personnel)	44.520,00	0,00	44.520,00
Recettes hors compte	127.160,82	91.000,00	218.160,82
TOTAL DES RECETTES	5.201.021,20	4.979.455,33	10.180.476,53
TOTAL DES RECETTES (hors emprunts)	5.046.587,34	4.896.136,53	9.942.723,87
Dépenses de personnel	4.340.780,99	3.757.524,24	8.098.305,23
Dépenses de fonctionnement	534.765,35	607.944,37	1.142.709,72
Dépenses de transferts - Primes syndicales	3.686,75	3.582,15	7.268,90
Facturation interne (Alimentation, formation, correspondance, etc.)	270.134,27	259.978,33	530.112,60
Dépenses de dette	388.407,57	445.386,10	833.793,67
TOTAL DES DEPENSES	5.537.774,93	5.074.415,19	10.612.190,12
TOTAL DES DEPENSES (hors emprunts)	5.149.367,36	4.629.029,09	9.778.396,45
Résultat 2023	-336.753,73	-94.959,86	-431.713,59
Résultat 2023 (hors remboursement emprunts)	-102.780,02	267.107,44	164.327,42

Il est important de souligner que depuis la réforme APE (2022), les subventions APE ne sont plus individualisées par agent mais forment une enveloppe globale comptabilisée à un article unique (00025/46502). Les subventions APE ne sont donc pas reprises dans les recettes de transferts des maisons de repos. Le CPAS a perçu une subvention APE de 958.539,32 € en 2023 et la majorité des agents APE travaillent en maison de repos. On peut donc théoriquement affecter la totalité de la subvention APE aux fonctions maisons de repos afin de calculer le résultat.

De plus, les recettes suivantes n'ont pas pu être comptabilisées dans les chiffres du compte 2023, et seront dès lors constatées aux exercices antérieurs du compte 2024 :

- Formation accès B : 40.031,97 €
- Prime de compensation AVIQ personnel handicapé : +/- 8.500,00 €
- Refacturation INAMI 4ème trimestre 2023 : 47.628,85 €
- IFIC 2ème semestre 2023 : +/- 122.000,00 €

Si l'on tient compte de ces recettes, le déficit des deux maisons de repos, compte tenu du remboursement des emprunts, serait d'environ 432.000,00 €. (Sans tenir compte du remboursement des emprunts, résultat positif d'environ 164.000,00 €).

D. Le service extraordinaire

Voici ci-dessous la liste des projets extraordinaires engagés en 2023, et ce pour un total de 582.413,98 €.

Projets	Montant
Agrandissement centre administratif	339.218,81
Acquisition taxis sociaux	46.959,70
Matériel médical	33.821,19
Mobilier extérieur MRS	27.448,85
Pergola HPD	26.088,17
Centraux incendie-intrusion	24.672,70
Cellule de refroidissement rapide HPD	21.109,66
Matériel informatique	13.842,68
Matériel cuisine	13.533,80
Climatisation HPD	12.740,09
Matériel technique	10.160,05
Mobilier SMILE	5.271,91
Sécurisation chemin pompier Sacré-Cœur	3.315,88
Cuisine équipée maisonnette	3.193,19
Mobilier de bureau	1.037,30
TOTAL	582.413,98

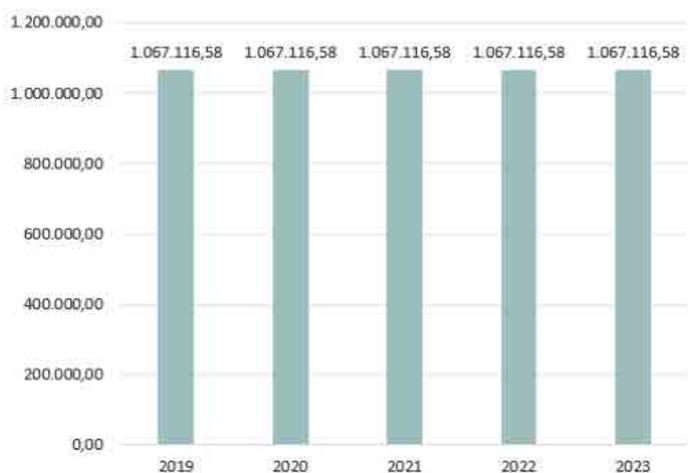
E. Situation des fonds de réserve

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire sur les cinq derniers exercices.

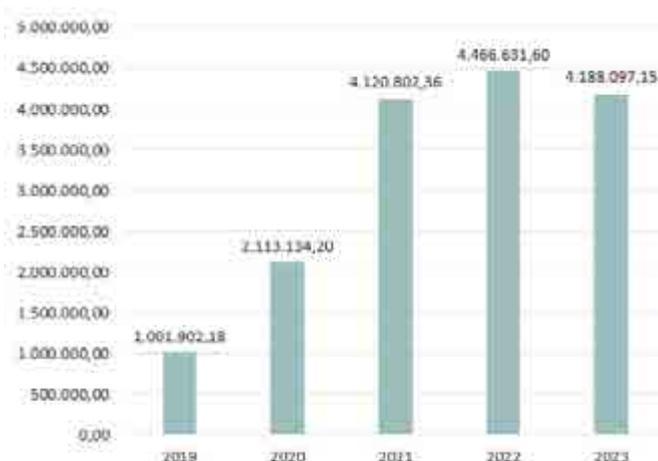
Au niveau du fonds de réserve ordinaire, le prélèvement de 121.537,76 € prévu en deuxième modification budgétaire 2023 n'a pas été nécessaire. Il reste donc inchangé et s'élève à 1.067.116,58 € au 31 décembre 2023.

Au niveau du fonds de réserve extraordinaire, celui-ci a été alimenté à hauteur de 303.607,90 € en 2023, et ceci grâce à leg d'un montant de 18.797,51 €, à la vente d'un bien pour un montant de 279.190,19 €, et grâce à un excédent de recettes d'un montant de 5.620,20 € sur plusieurs projets clôturés. Il a été utilisé à hauteur de 582.142,35 € pour le financement des projets extraordinaires de 2023. Le fonds de réserve extraordinaire présente donc un solde positif de 4.188.097,15 € au 31 décembre 2023.

Le CPAS de Comines-Warneton ne dispose pas de provisions pour risques et charges.



Fonds de réserve ordinaire



Fonds de réserve extraordinaire

VI. L'ACTION SOCIALE

1. REORGANISATION DU SERVICE SOCIAL

Au 01/01/2022, l'organisation du service social du CPAS a été entièrement revue afin d'assurer autant que possible qu'un seul et même assistant social accompagne un usager dans le cadre de ses différentes demandes d'aides sociales auprès du CPAS.

Nous basant sur les lignes d'orientation transmises par le BP, il nous a semblé, de ce fait, essentiel d'associer les permanences RIS et aides sociales en une seule et même permanence (alors que par le passé elles étaient totalement dissociées), et ce, afin d'éviter qu'un usager ne doive se présenter à différentes permanences et expliquer sa situation devant différents AS.

Toutes les demandes d'aide sociale, quelle que soit la matière (allocation loyer, Fonds social de l'eau, garantie locative, fond énergie...) sont traitées par les assistantes sociales d'aide sociale de première ligne (alors que par le passé, chaque AS était spécialisé dans une matière et l'usager pouvait être amené à rencontrer différentes AS en fonction de sa demande).

Cependant certaines matières ont dû rester plus « cloisonnées », telles que la médiation de dettes, les suivis en gestion budgétaire étant donné qu'elles nécessitent une formation et un accompagnement particulier et s'étalant bien souvent sur une longue durée.

Au 01/01/2024, voici comment ont été ventilées les différentes missions :

RIS/Aide sociale de première ligne :

- Emilie LOOTEN (secteur Comines – Houtem de A à K)
- Fanny VANHOUTTE (Secteur Comines- Houtem de L à Z)
- Elodie LETERME (secteur Bizet/Ploegsteert)
- Nadine WITTEZAELE (secteur Warneton /Bas-Warneton)
- Hanane BOUKHOUCHE (soutien première ligne depuis le 01/03/2024)

Médiation de dettes :

- Julie BOURGEOIS (Comines, Houthem, Bas-Warneton)
- Estelle REUBRECHT (nouveaux dossiers Warneton, Ploegsteert, Le Bizet)
- Emilie LOOTEN (anciens dossiers Warneton, Ploegsteert, Le Bizet)

Gestion budgétaire :

- Virginie LOOF
- Fanny VANHOUTTE
- Julie BOURGEOIS
- Estelle REUBRECHT

Suivis Insertion professionnelle et PIIS

- Frédéric Vancoillie

Projet Miriam :

- Lise DUBURQUE

Suivis insertion sociale – Atelier POP

- Julie BOURGEOIS
- Adélaïde Duflo (suivi éducatif)

ILA

- Virginie LOOF

Espace communautaire

- Adélaïde Duflo (suivi éducatif)
- Megan Vande Walle (suivi éducatif)

2.PERMANENCES SOCIALES



Comines et Houthem

Les permanences sociales et RIS pour le secteur Comines/Houthem sont prises en charge par Emilie Looten et Fanny Vanhoutte.

Elles ont lieu les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h. Les permanences sont organisées au sein des locaux du CPAS de Comines-Warneton à Comines.

Warneton et Bas-Warneton

Les permanences sociales et RIS pour le secteur de Warneton/Bas-Warneton sont prises en charge par Nadine Wittezaele.

Elles ont lieu le lundi matin de 8h30 à 11h et le mardi sur rendez-vous.

Les permanences sont organisées au sein des locaux du CPAS, Site Imperkraft à Warneton.

Ploegsteert et Le Bizet

Les permanences sociales et RIS pour le secteur de Ploegsteert /Le Bizet sont prises en charge par Elodie Leterme.

Elles ont lieu le mardi et jeudi matin de 8h30 à 11h.

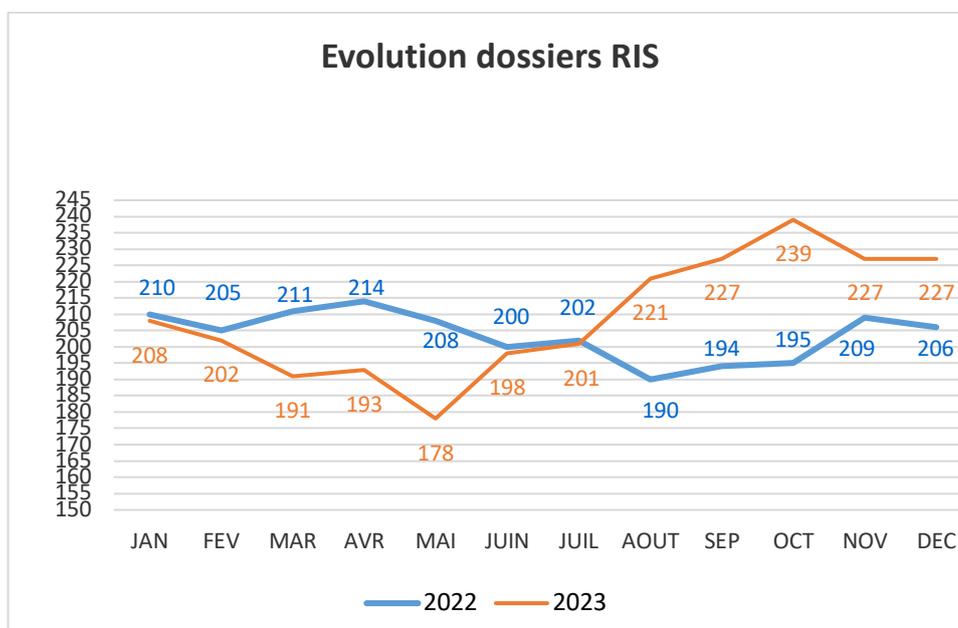
Les permanences sont organisées au sein de la Maison de village à Le Bizet

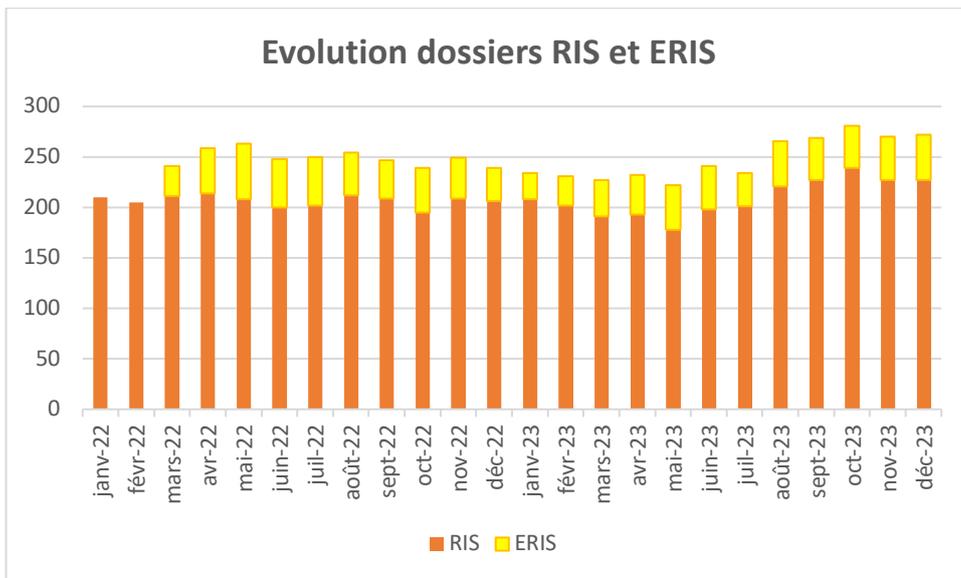
3.REVENU D'INTEGRATION SOCIALE

A. Montants de base mensuels indexés du RIS

Date d'entrée en vigueur	Catégorie 1 cohabitant	Catégorie 2 isolé	Catégorie 3 famille à charge
01/11/2023	842.12	1263.17	1707.11
01/07/2023	825.61	1238.41	1673.65
01/01/2023	809,42	1.214,13	1.640,83

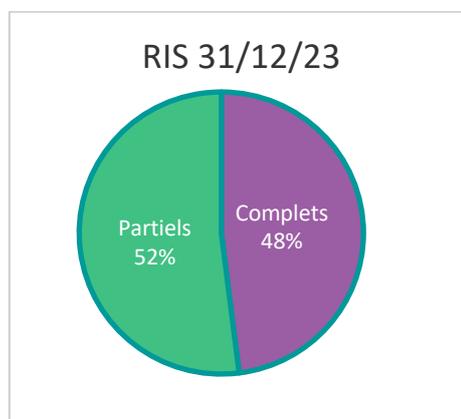
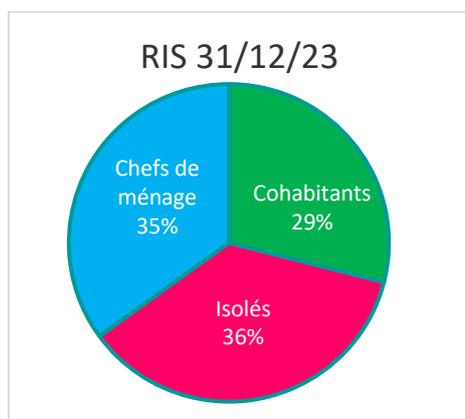
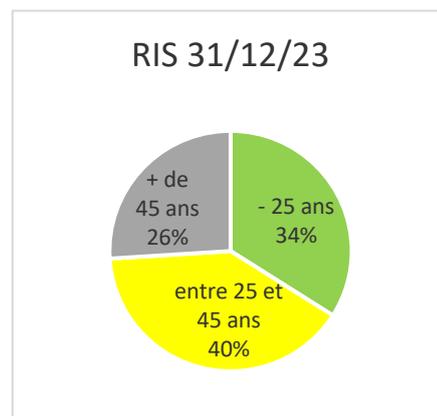
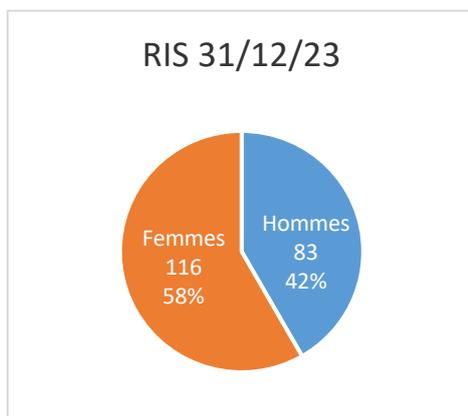
B. Evolution du nombre de RIS 2022 – 2023





C. Chiffres RIS au 31/12/2023

Nombre total d'ayants droit au RIS : 227



4. CONTRATS D'INTEGRATION SOCIALE - PIIS

Pour l'année 2023, les contrats se ventilent comme suit :

- **PIIS Social - Suivi individualisé :107**
Démarches administratives : 41
Recherche logement : 17
Suivi psychologique : 11
Atelier POP : 20
Projet MIRIAM : 18
- **PIIS Social - Exemptions par mesure d'équité, sur base de l'âge ou raison de santé : 87**
Exemption temporaire : 73
Exemption définitive : 14
- **PIIS Etudiants : 43**
- **PIIS Insertion Socio-Professionnelle + Article 60 §7 en cours**
Atelier PRO : 57
ART 60 : 25
ALE : 6
Formation promo : 25
Projet initiative locale d'intégration : 35
Formation à distance : 2
Formation Forem : 6
Formation Ecole : 5
Formation Mire Wapi : 7
Formation Régie des quartiers : 17

5. Ateliers PRO

A. Différents ateliers

- Gestion ménagère + Validation des compétences (Mouscron)
- Gestion culinaire + Atelier commun avec la Régie des quartiers (1xsem)
- PMTIC : cours d'informatique (Euro Delta) 1x sem
- Remise à Niveau : prof de la promotion sociale de Comines 1xsem
- Ateliers éducatifs : différents thèmes abordés (Migrants, handicap, réchauffement climatique, crise économique, etc.)
- Atelier meubles en palettes
- Atelier bâtiment
- Atelier maraîchage

B. Collaborations

- Promotion sociale
- Euro Delta Center
- Régie des quartiers
- MJC de Comines
- Planning familial / Centre aurore Carlier
- Ecole de Ten Brielen

C. Fréquentation des ateliers

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Stagiaires	67	60	47	51	49	52
Moyenne inscrits/mois					22,6	23
Moyenne/mois	11	15	9	9	9,3	9.5
Art 60	53	57	36	38	38	46
Moyenne/mois	25	28	19	17	21,75	26.75
Contrats			3	14	21	25

6.ATELIERS POP

A. Différents ateliers

En février 2022, le CPAS a ouvert un service d'insertion sociale, baptisé « Atelier Pop ».

L'atelier POP est un service d'insertion sociale destiné à un public fragilisé, parfois marginalisé mais dans tous les cas, très éloigné du marché de l'emploi et isolé socialement. Il a pour mission d'atteindre les objectifs suivants :

- Rompre l'isolement social et ainsi créer des liens sociaux
- Permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle
- Favoriser la reconnaissance sociale
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie
- Développer et favoriser l'autonomie

L'Atelier POP, un espace convivial au sein duquel des personnes en difficultés pourront trouver une équipe de travailleurs sociaux à l'écoute et attentifs, qui les accompagnera dans leur démarche d'intégration sociale.

C'est également un endroit de rencontre, de découverte du monde extérieur, d'expression et de participation.

En intégrant le service d'insertion sociale, la personne bénéficie d'un suivi individualisé. Elle a également l'opportunité de s'inscrire dans des ateliers variés et de s'intégrer dans des activités de groupe.

Horaire :

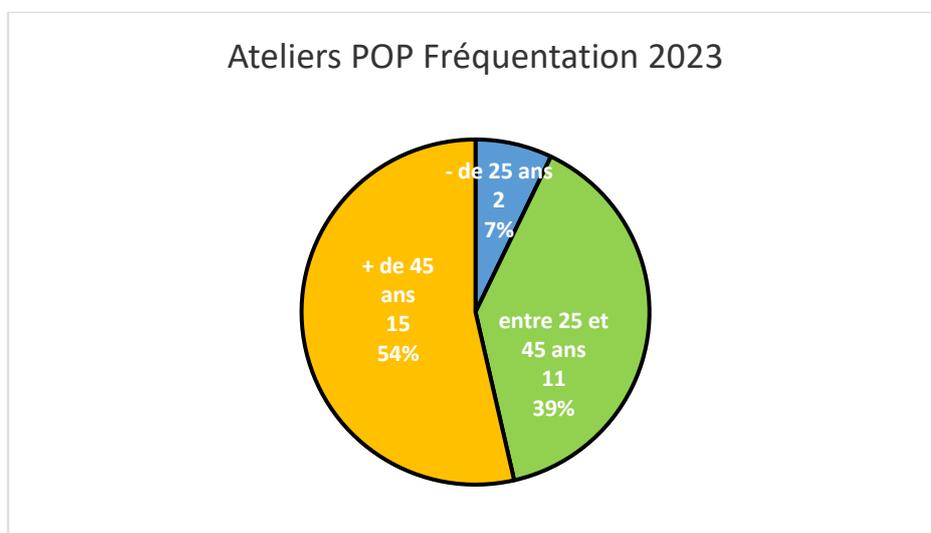
Lundi de 9h à 12h30 : Atelier bien-être
Lundi de 12h30 à 16h : Atelier art-déco
Jeudi de 9h à 12h30 : Atelier éco-conso
Jeudi de 12h30 à 16h : Atelier culturel
Vendredi de 9h à 15h : Atelier culinaire

Equipe :

Assistante sociale et coordinatrice du projet : Julie BOURGEOIS
Educatrice : Adélaïde Duflo

B. Fréquentation des ateliers

En 2022 : 28 personnes ont participé aux ateliers proposés.



7. PROJET MIRIAM

Depuis septembre 2022, notre CPAS propose le projet d'accompagnement « MIRIAM » aux mamans isolées. Miriam est un projet qui s'adresse aux mères isolées vivant en situation de pauvreté.

Objectif : Aider ces femmes dans leur parcours de vie, autour de thématiques variées et qui font sens pour elles, pour les mobiliser activement dans un parcours d'insertion.

Sur une période d'un an, le suivi est intensif et individuel mais l'accent est également mis sur le travail collectif. Les mères se retrouvent, au moins, une fois tous les 15 jours pour des activités organisées par la case manager. Celles-ci permettent l'échange et le partage.

De septembre 2022 à juin 2023, 20 mamans isolées ont intégré le programme MIRIAM au sein du CPAS de Comines-Warneton.

Case manager/assistante sociale : Lise Duburque

8. ESPACE COMMUNAUTAIRE : ATELIER SMILE

L'Atelier Smile, un Espace communautaire visant à répondre à la problématique de l'isolement social et du sentiment de solitude des citoyens. Concrètement, un espace communautaire est un lieu de vie où est proposé en journée à l'ensemble de la population, et notamment aux aînés, la possibilité d'un accueil, de rencontres, d'activités participatives diverses, d'échanges, de moments de convivialité.

L'Atelier Smile s'adresse aux deux publics cibles suivants :

- des adultes isolés et/ou souffrant de solitude et habitant sur notre commune,
- des personnes âgées et vivant à domicile sur notre commune souhaitant créer du lien social et participer à des activités.

Divers types d'activités sont proposées : des activités ludiques (ateliers culinaires, jeux, art créatif, jardinage, ...) qui répondent aux intérêts et envies du public, des activités de prévention/sensibilisation et des échanges informels entre les participants autour d'un repas ou d'un café.

Horaire :

Le mardi et le mercredi de 9h00 à 15h00

Le jeudi de 9h00 à 12h00 (Exclusivement pour les + de 65 ans)

Equipe d'encadrement : Adélaïde DUFLO et Pauline DEKYNDT (jusque fin août), Megan VAN DEWALLE (à partir de septembre)

En 2023, le nombre de participants à l'Atelier Smile le mardi était en moyenne de 12 personnes, de 8 personnes le mercredi et de 5 personnes le jeudi matin.

9. AIDES FINANCIERES

A. Introduction

L'intervention du CPAS ne se limite pas à accorder le revenu d'intégration sociale (RIS). Selon l'état de besoin de certaines personnes et familles, le CPAS apporte des aides sociales financières complémentaires, assurant ainsi le principe d'une existence conforme à la dignité humaine.

Les personnes ayant des revenus professionnels peuvent également bénéficier d'aides selon la situation corroborée par une enquête sociale.

Qui peut prétendre à ces aides financières ?

- Les bénéficiaires de l'aide sociale
- Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale
- Les allocataires sociaux
- Les indépendants
- Toute personne ayant des difficultés financières.

Au sein de notre CPAS, les aides les plus importantes ont trait au logement, notamment via les allocations loyer.

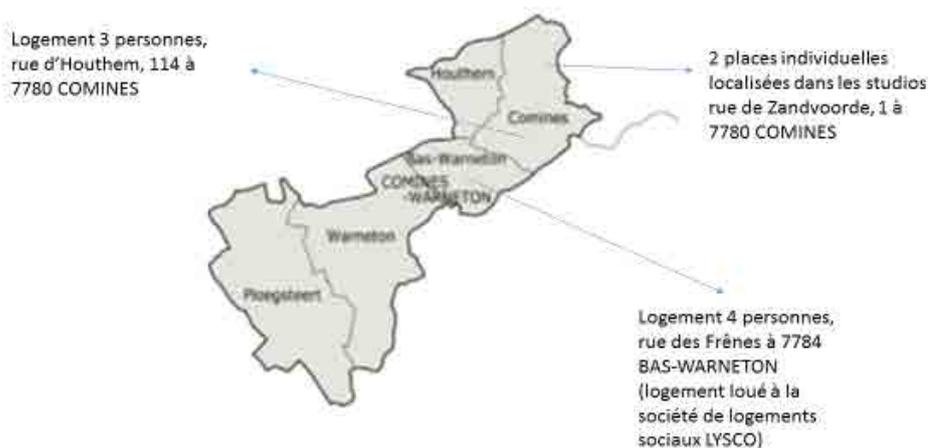
B. Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
Aides en espèces (aides financières diverses)	103.378,13	97.652,81	126.710,32	135.000,00
Frais d'hospitalisation	3.910,53	4.250,47	395,25	3.000,00
Aides en nature (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, frais de transport,...)	56.272,11*	15.014,98	5.910,82	7.000,00
Cotisations de sécurité sociale	516,46	340,68	165,00	800,00
Aide locative (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer, charges locatives)	122.287,64	123.814,67	95.140,53	92.000,00
Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil	22.179,51	8.994,55	10.250,49	10.000,00
Frais d'hébergement d'enfants notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances diverses (sur pensions, allocations de chômage,...)	22.728,10	7.790,00	13.326,64	19.000,00
Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS	3.839,95	44,04	3.102,99	4.000,00
Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais médicaux et pharmaceutiques	9.746,96	10.862,45	11.322,32	7.000,00
Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	15.099,20	14.233,76	17.866,58	17.866,58
Aides en espèces aux réfugiés politiques	33.451,00	45.360,47	50.517,70	50.000,00
TOTAL	393.409,59	328.358,88	334.708,64	345.666,58

* fonds COVID

10. LA DEMANDE D'ASILE

A. Logements réservés à l'accueil des demandeurs d'asile



B. Chiffres de l'année 2023

En 2023, nous avons accueilli 20 personnes sur l'entité de Comines :

- Logement rue d'Houthem (3 places) : accueil de 9 personnes
- Logement rue des Frênes (4 places) : accueil de 4 personnes
- Logement rue de Zandvoorde (2 places individuelles) : accueil de 7 personnes

11. GESTION DE LA CRISE UKRAINIENNE

Suite à la guerre en Ukraine, notre CPAS a accompagné bon nombre de familles ukrainiennes, de leur arrivée en famille d'accueil jusqu'à leur relogement. Etant donné le statut de protection temporaire accordé aux réfugiés ukrainiens, ils ouvrent un droit à l'aide équivalente au RIS en Belgique.

En 2022, nous avons accompagné 91 ukrainiens (31 familles).

En 2023, nous avons octroyés 51 équivalents au revenu d'intégration sociale aux réfugiés ukrainiens disposant de la protection temporaire.

12. GESTION BUDGETAIRE

A. En quoi consiste la gestion budgétaire ?

La gestion budgétaire est une « forme d'aide sociale » dont le but est d'aider les personnes et les familles à mieux gérer leur budget au sens strict (équilibre entre les recettes et les dépenses) et en conséquence, à améliorer leurs conditions de vie, leur bien-être. Elle aborde non seulement les éléments objectifs du budget (chiffres, preuves de paiement, etc.), mais aussi des éléments psychologiques.

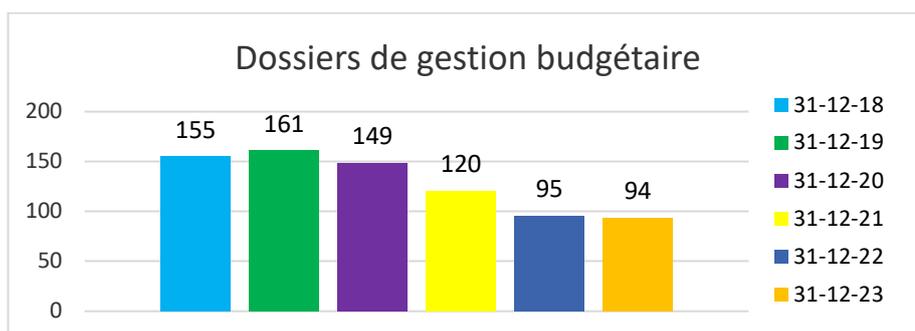
Nous réalisons également quelques suivis de dossiers en guidance budgétaire. Il s'agit d'une forme d'aide sociale, individuelle qui vise à accroître la maîtrise du budget des personnes qui en bénéficient. La guidance budgétaire est provisoire, elle est proposée et non imposée. Les bénéficiaires de cette aide conservent leur compétence décisionnelle et profitent d'un accompagnement social individualisé.

B. Profil des personnes en gestion budgétaire

Individus ayant un budget serré. La gestion est synonyme de sécurité, elle garantit le paiement des charges courantes indispensables telles que le loyer, gaz-électricité, eau, ... et évite des problèmes tels que l'expulsion, la suspension des fournitures d'eau, etc.

C. Chiffres

Début 2018, les dossiers pour lesquels la situation financière, sociale, médicale ou familiale ne justifiait plus un maintien en gestion budgétaire ont été clôturés ou orientés vers une guidance budgétaire (sans compte cogéré).



13. MEDIATION DE DETTES

A. Agrément et collaboration

Le service de médiation de dettes du CPAS de Comines-Warneton est agréé par la Région Wallonne pour une durée indéterminée avec remise de rapport d'activités annuel.

Depuis juillet 2017, nous avons mis en place une collaboration avec 2 juristes désignées par l'Ordre des avocats par convention. A ce jour, il s'agit de Maître Jacqueline MACHOEL et Maître Clémentine Vandembroucke.

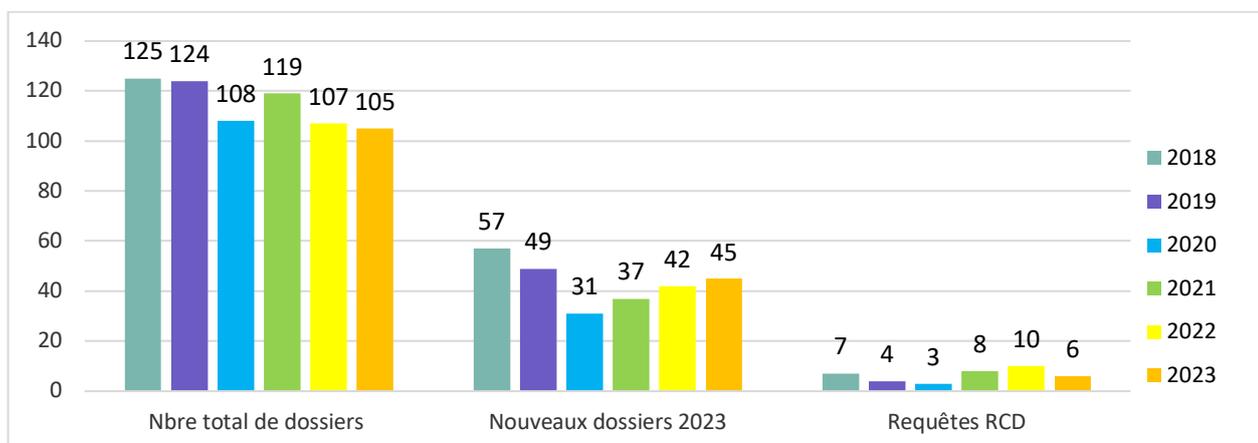
Les subventions sont attribuées par le Service Public de Wallonie. En 2023, elles s'élevaient à 19672,69 €. Subvention supplémentaire dans le cadre de l'accord non-marchand de 525,16 €.

B. Etapes de la médiation de dettes

- Rencontre avec la famille ;
- Examen de la situation financière ;
- Rencontre de la famille avec le juriste ;
- Elaboration d'un plan d'apurement de dettes ou d'une requête en règlement collectif de dettes.

Actuellement, on constate qu'il devient de plus en plus difficile de dégager une somme disponible au profit des créanciers. La seule solution est alors la procédure de règlement collectif de dettes.

C. Chiffres



14. PERMANENCE JURIDIQUE

A. Organisation de la permanence juridique

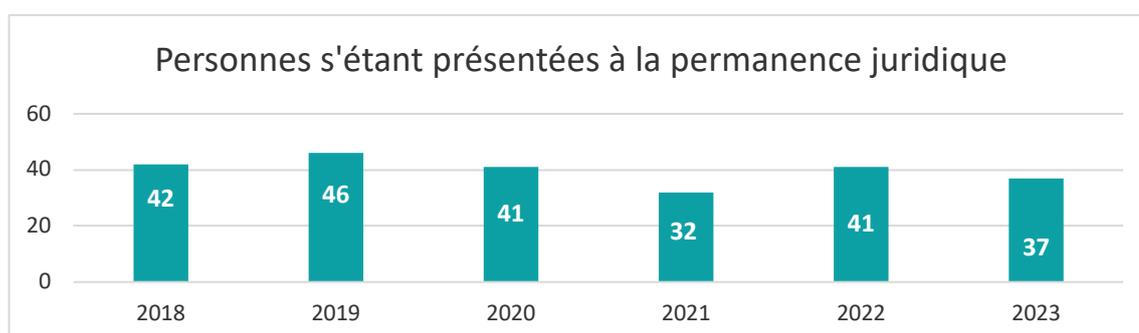
La permanence juridique existe depuis le 13 septembre 2007. L'aide juridique de première ligne est accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1er avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée.

L'aide est GRATUITE et accessible à tous, quels que soient les revenus.

La permanence se fait le 2ème jeudi du mois entre 17 et 18h, au sein de notre CPAS.

L'aide juridique de deuxième ligne : les personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindres frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

B. Evolution de la permanence juridique depuis sa création



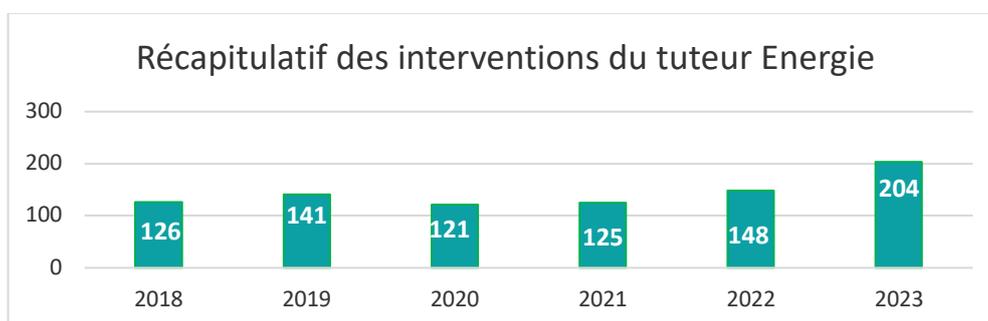
15. ENERGIE

A. Tuteur Energie : interventions et chiffres

En vue d'une gestion durable et d'économies d'énergie, un tuteur énergie a été engagé. Il a pour mission de rendre visite à la population, sans aucun engagement et à titre tout à fait gratuit. Il vérifie si le logement dispose de toutes les qualités pour une consommation énergétique raisonnable ou si, par contre, des améliorations devraient ou pourraient être faites.

Il analyse avec l'habitant de la maison les moyens pour effectuer les travaux éventuellement nécessaires, assiste les locataires dans les démarches vis-à-vis du propriétaire, et explique (aux personnes concernées) les aides et les primes

existantes. Il donne également tout autre conseil afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux en matière d'électricité et de gaz, et répond à toutes les questions en matière d'énergie.



L'augmentation des suivis par rapport à 2022 s'explique par :

- La crise énergétique : décomptes importants, changement de fournisseur, etc. ;
- L'arrêt des différentes aides au niveau tarif social (BIM et PRC)
- Les primes fédérales : chèque mazout et pellet, forfaits de base électricité/gaz.

B. Fonds MAZOUT et chiffres

Le CPAS de Comines-Warneton reçoit 10 € par dossier au Fonds Social Mazout pour les frais de dossiers, notamment les frais du personnel détachés pour ce fonds.

	2020	2021	2022	2023
Dossiers enregistrés	68	86	82	96
Montant total des allocations octroyées	12 481,42 €	15 051,54 €	27 251,41 €	24140.39€

C. Fonds social relatif au GAZ/ELECTRICITE et chiffres

La guidance sociale énergétique est un ensemble d'actions qui visent à aider une population fragilisée à faire des économies d'énergie et, ce faisant, de réduire leur facture énergétique. Le but n'est pas de transformer les CPAS en spécialistes de l'énergie mais de profiter des contacts privilégiés que ceux-ci tiennent avec une population fragilisée pour leur prodiguer conseils et informations de base, à leur portée et au moment opportun, susceptibles de diminuer leur consommation d'énergie et ce faisant, de réduire leur facture énergétique.

COMPTEURS A BUDGET - Installation du système de rechargement des compteurs :



D. Secours chauffage

Aides financières non remboursable (secours chauffage) :

Années	Nombre de dossiers	Aides octroyées
2018	18	2250 €
2019	26	3250 €
2020	19	2375 €
2021	20	2500 €
2022	28	5375 €
2023	20	4000€

En date du 22/07/2022, les membres du BP ont décidé d'augmenter le montant du secours chauffage de 125€ à 200€. Dans le cadre de l'octroi de cette aide, nous travaillons par période de chauffe (01/09 au 30/04). La personne peut bénéficier de cette aide, une fois par période de chauffe. Jusqu'à la période de chauffe de 2007-2008, l'aide était de 100€. A partir de celle de 2008-2009, nous sommes passés à une aide de 125€.

Depuis lors, les combustibles ont fortement augmenté et l'aide octroyée n'avait pas augmenté depuis 14 ans. De ce fait, le département social a sollicité l'augmentation de l'aide à hauteur de 200 €.

En 2023, nous avons constaté un léger recul de l'octroi de secours chauffages liés probablement à la diminution des coûts de l'énergie.

E. Fonds de guidance sociale énergétique

Grâce au fonds guidance sociale énergétique, le service Energie du CPAS de Comines-Warneton a pu réaliser différents projets :

- Organisation de séances d'informations ;
- Distribution de matériel en vue d'économiser de l'énergie ;
- Mise en place de suivis individuels ;
- Collaboration avec un électricien chauffagiste (coaching) ;
- Collaboration avec les maisons d'accueil « L'Oasis » et « La Source » dans le cadre des suivis des consommations des personnes suivies en « post hébergement »
- Réalisation d'articles publiés sur Facebook et dans le « Vivre à Comines-Warneton » afin de dispenser des conseils utiles en terme d'économies d'énergie à l'ensemble de la population.

16. FONDS SOCIAL DE L'EAU

A. Droit de tirage et frais de fonctionnement

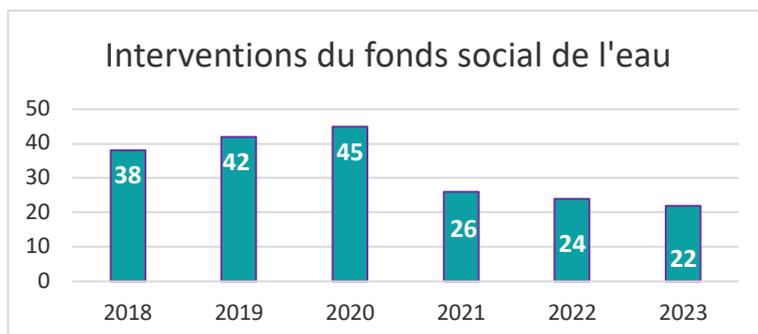
Le montant des droits de tirage (du fonds) octroyés au CPAS de Comines-Warneton envers le distributeur d'eau pour l'année 2023 est de 15694.59 €.

Ce droit de tirage tient compte du nombre de personnes en difficulté de paiement l'année précédente, du nombre de personnes qui bénéficient de l'intégration sociale et du nombre de raccordements au réseau public de distribution d'eau.

Par ailleurs, la législation relative au Fond social de l'eau prévoit que les CPAS perçoivent des frais de fonctionnement.

B. Interventions du fonds social de l'eau

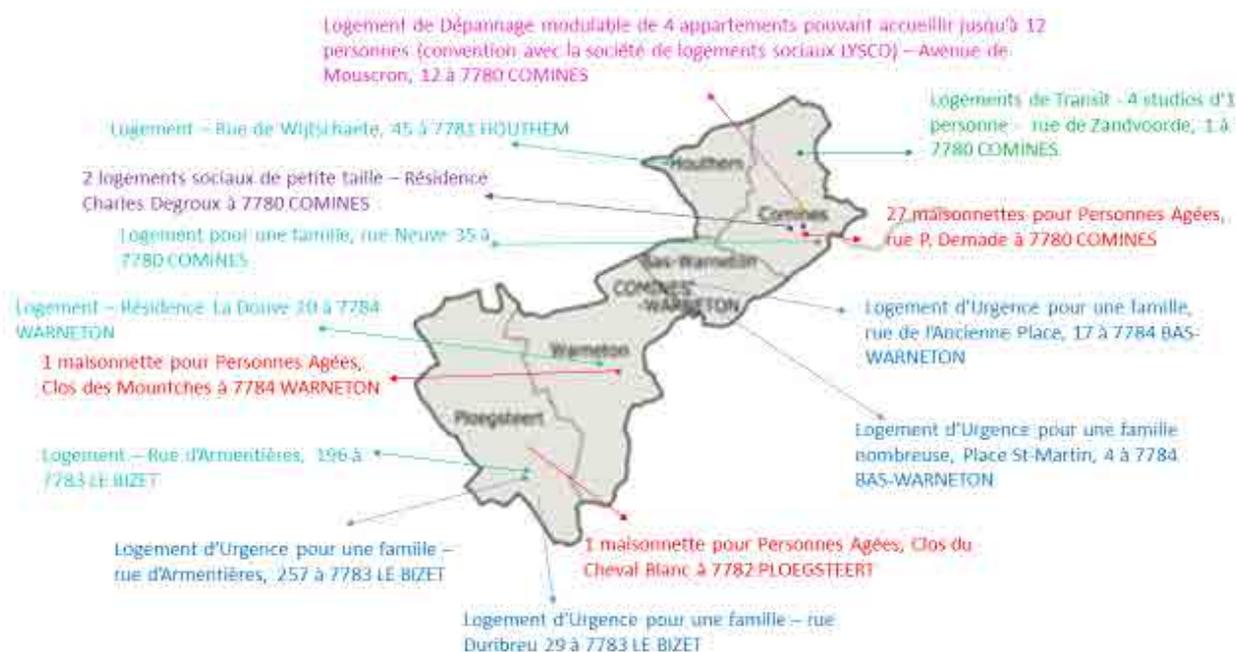
En 2023, nous sommes intervenus à 22 reprises afin de prendre en charge des factures d'eau. Ces 22 dossiers cumulés représentent la somme de 12.685,20 €.



17. LOGEMENTS

Le CPAS veille à répondre aux personnes et familles sans logement, victimes d'expulsion ou occupant les logements inhabitables ou inadaptés.

A. Nombre/Type de logements gérés par notre Centre



B. Taux d'occupation/Nombre de familles hébergées durant l'année 2022

Logement de dépannage	5 familles et 2 personnes isolées
Logements d'urgence	16 familles
Logements de transit	5 personnes isolées

C. Partenariat avec la Société de Logements de Service Public LYSCO

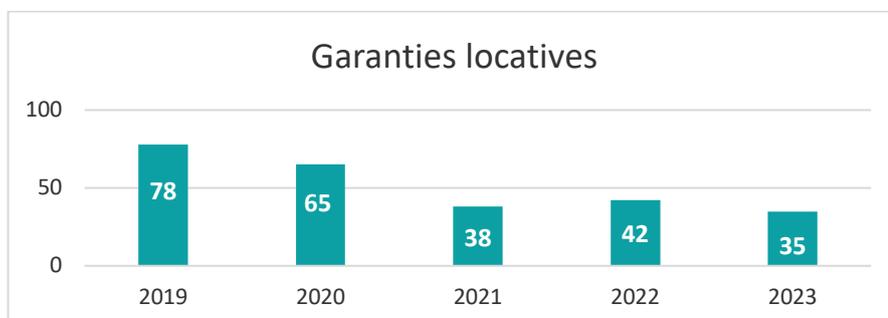
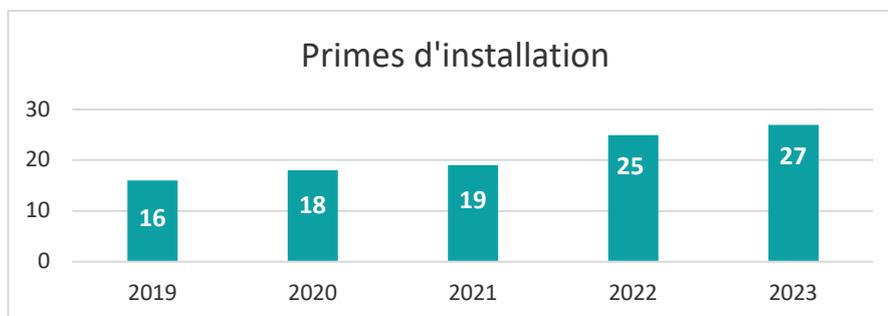
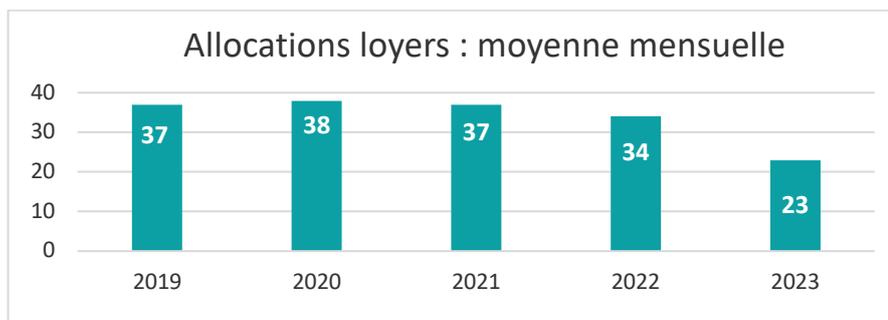
- Logement de dépannage : mise à disposition du bâtiment par LYSCO SCRL par convention
- Maisonnettes pour personnes âgées : Dans le cadre de sa mission, le CPAS est propriétaire de maisons adaptées aux personnes de plus de 60 ans (cf. maisonnettes situées sur les sites des maisons de repos du CPAS) qu'il gère en

collaboration avec la société d'habitations sociales agréée par la Société Régionale Wallonne du Logement, LYSCO SCRL.

- Les logements : application de l'article 132 du Code Wallon du Logement :
 - Rue d'Armentières, 196 à Le Bizet
 - Résidence La Douve, 20 à 7784 Warneton
 - Rue des Frênes, 5 à 7784 Bas-Warneton
 - Rue d'Houthem, 114 à 7780 Comines

D. Octroi des allocations loyers, primes d'installation et garanties locatives durant l'année 2022

Les conditions d'accès à l'allocation loyer avaient été revues en mars 2022, toujours conditionnée à l'inscription sur la liste d'attente aux logements sociaux.



Depuis le 03/05/2021, la Région wallonne a mis en place un dispositif de prêt à taux zéro, accessible pour les locataires de baux de résidence principale, de colocation ou encore, pour les étudiants en vue de leur permettre de constituer une garantie locative.

L'introduction de nombreuses demandes auprès de la Société wallonne du crédit social a permis de diminuer fortement les demandes d'aides financières remboursables octroyées par notre CPAS dans le cadre des garanties locatives.

Certains dossiers ne peuvent pas être introduits via la Société wallonne du crédit social : endettement trop important, personnes fichées à la Banque nationale, revenus trop faibles, etc.

E. Gestion des logements d'urgence de la Ville

Le CPAS a pris en charge la gestion de différents biens communaux affectés à des logements d'urgence :

- Logement Rue d'Armentières, 167 C0 ;
- Logement rue de Wervik, 67 ;
- Logement Chaussée de Warneton 153.

18. EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES USAGERS DU CPAS

A. Fonds de lutte contre la pauvreté infantile et Fonds socio-culturels

Pour l'année 2022, le montant accordé au CPAS de Comines-Warneton est de 16 663 €.

Nombre de familles aidées par ce fonds en 2023 :

- Sports et loisirs : 40 familles
- Frais de cantine et garderies : 28 familles

B. Tickets « Article 27 »

Pour l'année 2023, 64 tickets article 27 ont été demandé à destination exclusive des participants aux Ateliers Pro, Pop et Miriam.

19. E-INCLUSION

Le CPAS de Comines-Warneton a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « e-inclusion for Belgium – CPAS 2022 » du plan pour la reprise et la résilience européen, Arrêté Royal du 21 novembre 2022. Afin de mettre son projet en œuvre, le CPAS a reçu une subvention de 80.658,30 €, à utiliser entre le 15 novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

Dans le cadre du projet e-Inclusion, le CPAS de Comines-Warneton a, par l'intermédiaire de son partenaire « Bibliothèques sans Frontières », organisé trois parcours de formation aux compétences numériques de base pour des publics divers. Chaque parcours est composé de 12 ateliers de 3 heures chacun, au terme desquels chaque participant a pu apprendre à maîtriser le matériel informatique (clavier, souris), adopter les bons gestes sur le smartphone, maîtriser les bases du traitement de texte, naviguer sur un site web, créer une adresse email et envoyer un email, détecter un email frauduleux, utiliser le site du Forem, etc.

Au total, 26 personnes ont participé aux trois parcours et se sont vues décernées une attestation de formation.



Le deuxième volet du projet e-Inclusion consistait à organiser des cafés digitaux décentralisés afin de créer une communauté numérique d'entraide. Au total, 11 cafés digitaux ont eu lieu dans les cafétérias des Home Paul Demade à Comines et du Sacré-Cœur à Ploegsteert.

Le dernier volet du projet e-Inclusion visait à former des « e-transmetteurs ». Il s'agit ici de former des travailleurs sociaux et autres membres du personnel en contact avec le public, afin d'améliorer leurs propres compétences numériques et ainsi pouvoir transmettre ce savoir au public. Des formations ont été organisées en interne entre mars et juin 2023 et avaient pour thèmes :

- Maîtriser les outils itsme, TEC, MyMinfin, SWCS, etc.
- Initiation à l'informatique – Utilisation générale de l'ordinateur + programmes et applications utiles
- Formation Excel
- Utilisation du publipostage
- Foire aux questions

De plus, notre partenaire Bibliothèques sans Frontières a également organisé deux journées de formation à l'attention des e-transmetteurs :

- La première journée était une journée de sensibilisation à la question de la fracture numérique
- La seconde journée s'adressait aux personnes amenées à organiser ou animer un programme d'ateliers, des permanences numériques ou des accompagnements individualisés pour les aider à trouver leur posture d'aidants.

Finalement, pour la mise en œuvre du projet e-Inclusion, le CPAS de Comines-Warneton a fait l'acquisition de 13 smartphones, 7 ordinateurs portables, 4 tablettes, et du matériel de rétroprojection et de sonorisation, financés grâce à la subvention.

VII. LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

1. PRESENTATION DE NOS MR/MRS

MR = Maison de repos

MRS = Maison de repos et de soins

A. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site La Châtellenie

Le bâtiment a été complètement rénové en 2012. La Maison de repos peut accueillir 40 résidents au profil MR/MRS.

En décembre 2023, 6 lits MR ont été transférés vers le site Sacré Cœur. Le nombre de résidents est donc passé à 34 résidents dont 10 lits MRS.

B. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site Le Sacré Cœur

Le nouveau bâtiment, construit en 2019, peut accueillir 40 lits MR/MRS.

Les nouveaux services ont ouvert durant le 1er semestre 2020 :

- 10 lits court-séjour : le 1er février 2020
- 15 places d'accueil de jour : le 1er mars 2020
- Résidence-services de 20 appartements : le 1er mai 2020

En décembre 2023, 6 lits MR ont été transférés de la Châtellenie vers le Sacré Cœur, pour comptabiliser une capacité de 46 lits MR/MRS.

La capacité en court-séjour est passée à 4 lits.

C. MR/MRS HOME P. DEMADE A COMINES

Le bâtiment a été complètement rénové et agrandi en 2019.

La capacité de lits MR/MRS est de 85 lits. Une unité de court-séjour de 5 lits a ouvert ses portes le 1er février 2020. Les lieux communs ont fortement évolué, ils sont, en effet, beaucoup plus nombreux et diversifiés.

2. LE PROJET TUBBE A LA CHATELLENIE

L'objectif général du modèle Tubbe est de créer un environnement où chaque individu peut être soi-même, se sentir chez soi, et vivre en fonction de ses envies et de ce qui fait sens pour lui.

Principes de base :

Encourager chaque résident à contribuer à la gestion de l'organisation,

Favoriser l'empowerment des seniors pour qu'ils aient un impact au quotidien sur leur environnement,

Accorder de l'attention aux désirs et aux besoins des personnes âgées.

Pouvoir compter sur et faire confiance à la sensibilité des membres du personnel qui partagent la vision véhiculée par le modèle Tubbe et qui acceptent les responsabilités qu'il implique.

Mettre en place des activités sociales auxquelles peuvent participer les seniors.

Concrètement : organisation entreprenante, au sein de laquelle les collaborateurs et les seniors disposent d'une grande autonomie et collaborent via des groupes de travail thématiques appuyés de l'aide d'un coach (2 ans).

L'autonomie et les responsabilités accordées au personnel génèrent une plus grande satisfaction et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'organisation, ce qui améliore par conséquent le travail du personnel. Cette approche se traduit par plusieurs valeurs directrices dans la pratique :

Dialogue ouvert

Ambiance axée sur le développement

Respect

Sécurité et confiance sous-jacente entre les membres du personnel

Objectifs selon les individus :

Pour les seniors/clients : un cadre agréable et attrayant où ils peuvent s'épanouir et profiter de la vie.

Pour le personnel : un espace de travail motivant et convivial.

Pour l'établissement : une approche efficace et efficiente des soins dispensés aux personnes âgées.

3.HUMANITUDE

A. Les 4 piliers de la méthode/philosophie

Humanitude :

Le regard : La méthode de l'Humanitude sensibilise le personnel des Maisons de Repos à professionnaliser le regard afin de respecter au mieux des caractéristiques affectives (être tendre, exprimer l'amour) et techniques (être horizontal, axial, proche et long).

Regard horizontal : à la hauteur de la personne, afin qu'elle ne se sente pas « regardée de haut ».

Regard axial : face à la personne, afin de capter son attention.

Regard long : un regard qui dure, non fuyant, pour que la personne se sente en confiance.

Regard proche, afin de créer et développer un lien affectif avec la personne. (regard de loin pouvant être interprété comme méprisant, il est important de se rapprocher de la personne pour la regarder).

La parole : La méthode de l'Humanitude cherche à accroître la communication verbale,

Utilisation d'une intonation douce, mélodieuse et calme.

Méthode appelée « l'auto-feedback » : le personnel décrit, notamment auprès des habitants incapables de répondre, les gestes réalisés lors du soin, du nettoyage de la chambre, de la mise en place de matériel ... afin que l'habitant puisse comprendre ce qu'il se passe autour de lui et ne se sente pas brusqué.

Le toucher : La méthode de l'Humanitude vise à redonner au geste du professionnel la douceur nécessaire aux personnes âgées. La prise de contact doit être douce et solliciter son autorisation corporelle. Le soignant doit prendre en compte la pudeur et la sensibilité du résident, même s'il ne peut plus s'exprimer. Il sera conseillé de commencer la toilette par les mains, zone plus sociale de la personne, avant de passer aux zones plus intimes.

Toucher Professionnel : supprimer la saisie « en pince » et plutôt utiliser une technique de soutien enveloppant.

Toucher Permanent : maintenir la permanence du toucher pendant le soin est facteur d'apaisement. On a donc une main (ou un soignant) qui reste toujours en contact avec la personne et une main (ou un soignant) qui elle, peut être en mouvement.

Toucher Pacifiant : le toucher doit être vaste (portant sur des grandes parties du corps), lent et doux (pour ne pas appuyer/blesser).

Toucher Progressif : il existe plusieurs séquences de soin, qui permettent d'aller toujours des zones les moins sensibles vers les zones les plus sensibles.

La verticalité : La position debout est un signe de notre dignité et une partie de notre essence. Elle a de nombreux bénéfices, tant psychologiques que physiques pour la personne, et ce, à tout âge.

L'Humanitude invite les personnels en MR/MRS à solliciter le plus souvent possible la position verticale des personnes âgées lors des activités journalières et des soins.

B. Les règles principales de la philosophie « Humanitude » :

Respect du domicile : la personne qui vit dans un établissement a sa chambre pour domicile (lieu privatif). Elle y est chez elle. Il est donc obligatoire de frapper à la porte de la chambre de la personne, pour lui demander l'autorisation d'entrer si elle peut encore répondre ; et si elle ne peut plus répondre, pour au moins la prévenir de notre arrivée.

Méthode du « TOC TOC TOC »

Frapper 3 coups à la porte de l'habitant ... attendre 3 secondes (si réponse positive, demander le droit d'entrer).

Si pas de réponse, tenter à nouveau → frapper 3 coups à la porte de l'habitant ... attendre 3 secondes.

Si toujours pas de réponse → frapper 1 coup et entrer calmement.

« Jamais d'approche sans surprise » : un résident ne doit jamais se sentir surpris par l'arrivée d'un membre du personnel. Il est donc impératif d'établir un contact visuel, avec ensuite un contact verbal pour enfin pouvoir toucher la personne.

Contact visuel → Contact verbal → Contact physique

Arriver de face

Accrocher le regard

Parler dans les 3 secondes

Offrir sa main tout en maintenant le regard

(si la main offerte est refusée, poser la main sur une zone neutre, telle que l'épaule).

Respect du sommeil : le respect du sommeil est un effet essentiel et prime bien souvent sur d'autres considérations (exemple : nettoyage quotidien de la chambre, rangement de matériel, change régulière de protection ...).

Cela ne veut évidemment pas dire que les chambres ne doivent plus être nettoyées et que les résidents ne doivent pas être changés ou lavés mais cela vaut plutôt dire que les équipes doivent s'adapter au rythme de vie du résident.

Exemple : j'allais faire la toilette de Monsieur Dupont mais il dort encore ; je vais alors m'organiser pour faire la toilette d'un autre résident, déjà éveillé et je reviendrai voir Monsieur Dupont après.

Droit à la sexualité : les habitants ont droit à avoir une sexualité. Si les personnes sont consentantes et qu'aucune d'elle n'a d'éventuel trouble cognitif ou vulnérabilité, un membre du personnel ne peut montrer un refus de laisser la liberté aux habitants. Il faut bien sûr que cela se fasse dans un lieu qui n'est pas à la vue de tous.

Vouvoiement des habitants : les habitants de maisons de repos doivent être vouvoyés.

Le tutoiement sera autorisé seulement si c'est l'habitant qui en fait la demande spontanée.

« Zéro soin de force » (sans pour autant abandonner les soins !) : s'il n'y a pas de consentement au soin, il faudra reporter le soin (sauf s'il y a une urgence médicale exigeant une intervention immédiate).

« Vers zéro contention » : les contentions ne doivent être posées qu'en cas de prescription médicale motivée ! Cela s'applique aux contentions dans le sens large – exemple : sauf avis médical le préconisant, on ne peut pas ordonner à une personne de rester assise ou de rester dans un périmètre particulier (= contention architecturale).

Utilisation d'un discours positif : il faut éviter les phrases contenant des négations ou encore des notions de potentiel échec, de peur, de risque ...

Exemple : plutôt que d'utiliser la phrase « Ne t'inquiètes pas, marche, n'aie pas peur de tomber », utiliser une phrase positive telle que « Tout va bien, on va marcher ».

C. Notes générales :

Une personne est un être humain unique qui possède ses propres manières d'agir. Prendre soin d'une personne, c'est veiller à ce qu'elle garde sa

personnalité ; c'est être attentif à ses goûts, ses besoins, ses habitudes, son histoire de vie ...

Tout au long de sa vie, une personne dispose de sa mémoire émotionnelle. Si certaines personnes semblent « renfermées sur elles-mêmes », ne lèvent pas trop le regard, ne parlent pas, il est PRIMORDIAL de tout de même garder des contacts visuels, verbaux et tactiles avec eux et ce, quotidiennement ! (exemple : en utilisant la méthode de l'auto-feedback, expliquée précédemment).

Tout habitant a droit à de l'attention et à de la considération. Il ne doit pas y avoir « d'habitant VIP », qui est toujours au centre de l'attention.

Sauf troubles cognitifs reconnus médicalement mettant en évidence l'incapacité de raisonnement/jugement, l'habitant a droit à une liberté dans la décision de prise de repas, d'activités ... même si cela comporte des risques pour lui. Le personnel doit accompagner l'habitant, minimiser les risques mais cela ne doit pas porter atteinte à la liberté de l'habitant.

D. Evolution :

Zéro soins de force sans abandon de soins :

Tâche / Action	Terminé	Remarques
Report de soins	✓	
Respect du rythme de sommeil (lever - coucher)	En cours	Projet individuelle de nuit, adaptation du matériel d'incontinence
Mainfient de l'autonomie et des capacités préservées	En cours	Création d'une fiche de soins des habitants, organisation des réunions pluridisciplinaires en fonction
Identification homme debout / assis / couché	✓	
Fiche toilette évaluative, prescrite	✓	Favoriser les toilettes mixtes, ne respecte pas la PM de l'infirmière.
PAP	En cours	
Respect du rythme de chacun.... "est ce que cela vous dérange si"	En cours	levé, mise au lit.
Capture sensorielle	✓	
Bain de détente en après midi	✓	
PAVS	En cours	Projet de fin de vie.

Respect de la singularité, de l'intimité :

Tâche / Action	Terminé	Remarques
Soit, Soit, Soit	✓	
YBAI	En cours	Allocation d'une chambre sur la vie sexuelle et affective et MIMIC, création d'un dossier, compréhension et approche soignée.
Application de protocoles et accord et sur le moment	✓	Mise en œuvre de l'outil
Projet personnalisé d'entretien du logement	En cours	
Sooper "buffet" quotidien	TO DO	LVA FLOEGSTREET
Petit déjeuner "buffet" quotidien	En cours	Pour le site de WARDICH dans un premier temps.
Actes gratuits	En cours	Travail avec le personnel sous contrat affecté au "soins"
Modification du site de branchement FOSQ - WARD	✓	Suppression des chambres doubles (en fait une)
Service en plats cuisinés sur le site de WARDICH	En cours	sur le site de WARDICH au test.
Suppression texture alimentaire "coopé"	✓	
Création des animations menu "à la carte"	✓	
Information des agents du menu du jour de l'accueil...	✓	
Rédaction des projets individualisés de vie	En cours	Développement de la documentation pour les habitants affecté au modèle type "démarche"

Vivre et mourir debout :

Verticalisation plus fréquentes	✓	Travail en équipe pluridisciplinaire (échelle évaluative des risques de chute)
Favoriser les petits déplacements en chambre	✓	
Favoriser l'installation sur "chaise" lors des repas	✓	Dans la mesure du possible
Verticalisation des habitants pour se rendre à l'animation	En cours	
Type de toilette adapté au profil de verticalisation.	✓	Toilette mixte, toilette lavabo et toilette lit.
Optimalisation de l'utilisation du verticalisateur pour les habitants	✓	Lit <=> fauteuil et mise au WC
Instaurer la manutention relationnelle	TO DO	
Parcours équilibre (relevé de sol)	✓	
Création fascicule "En avant marche"	En cours	
Création d'une semaine de la mobilité	✓	Première édition Septembre 2023 + collaboration avec AGISC

Ouverture vers l'extérieur :

Projet intergénérationnelle sur les deux sites	✓	
Sorties, festivités locales	✓	Mountches, cortège ducasse, sortie organisée par le conseil consultatif des aînées, ...
Invitation de pièce de théâtre au sein de nos maisons	✓	
Invitation de Chorale au sein de nos maisons	✓	
Création K fête	En cours	Projet en cours pour le site de WARNETON
Animothérapie	✓	Lapin, chiens, ...
Interhome	✓	Dans trois sites
Spectacles divers	✓	1x/mois
Remise à jour dour du projet de vie institutionnel	En cours	
Travail en collaboration avec les bénévoles	✓	Association à rencontrer pour le site de WARNETON
Collaboration avec la MJC de Comines	En cours	Bibliolys + centre culturelle pour 2024
Collaboration avec la société d'histoire de WARNETON	✓	Visite d'exposition, interviews d'habitants

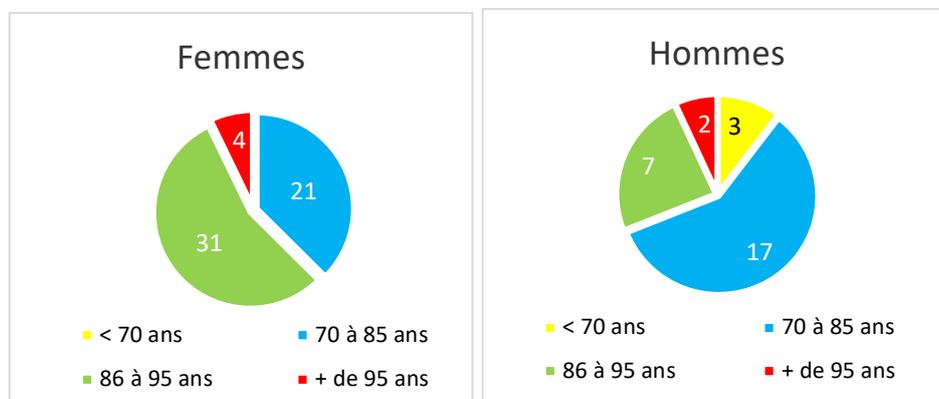
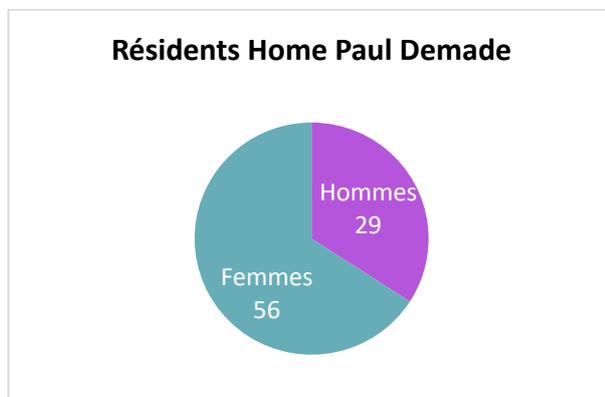
Lieu de vie et lieu d'envies :

Prévoir une après midi "BIENVENUE" pour les nouveaux habitants	TO DO	
Aménagement des salles restaurants (nomination)	En cours	vaisselier, décoration,
Mise en place du fingerfood	En cours	
Création d'un club de "TRICOT" sur le site de WARNETON	✓	
Réfection des peintures sur le site de WARNETON	En cours	
Travailler l'aménagement des bibliothèques / ludothèques	En cours	
Laisser le choix au maximum... demander l'avis	✓	Participation à l'élaboration du planning animation, au décoration de la maison, ...

4. PROFIL DES RESIDENTS

MR/MRS HOME PAUL DEMADE (HPD) (au 31/12/2023)

85 lits maison de repos : dont 55 lits MRS

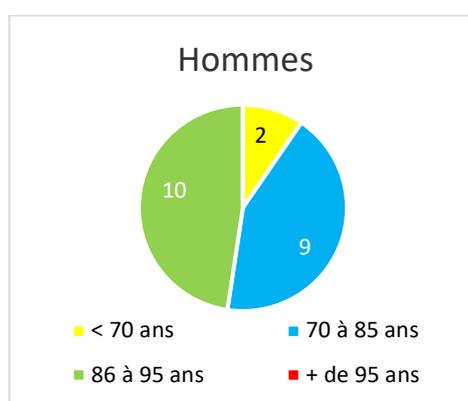
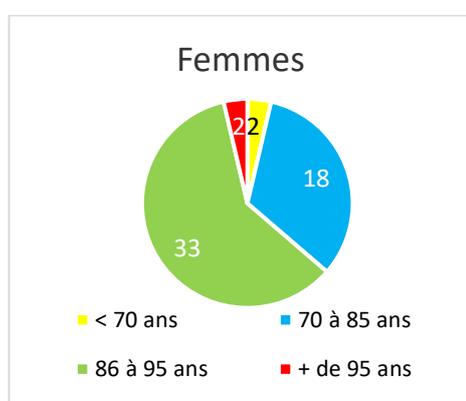
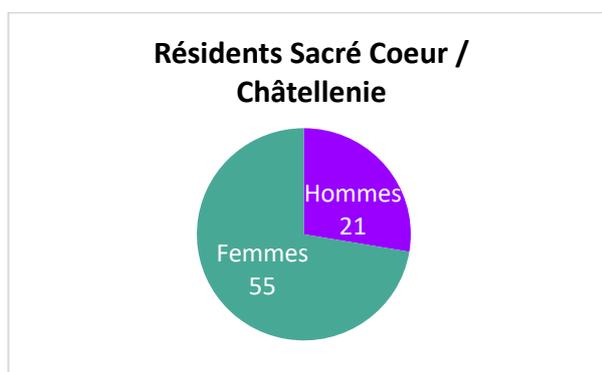


Age moyen du résident : 85 ans

Seniors avec un profil "trouble cognitif" ou "démence" : 35 %

MR/MRS SACRE COEUR (SC)- CHATELLENIE (CHAT) (au 31/12/2023)

80 lits maison de repos : dont 35 lits MRS



Age moyen du résident : 85,4 ans

Seniors avec un profil "trouble cognitif" ou "démence" : 31,5 %, soit 24 résidents.

LITS COURT-SEJOURS (CS)

	HPD	SC
Nombre de lits	5	10 (passé à 4 en décembre 2023)
Taux d'occupation	47 %	28,1 %
Age moyen du résident	86 ans	87,5 ans
Durée moyenne du séjour	41 jours	46,7 jours
Fin du CS : passage en long séjour	6	9
Fin du CS : retour à la maison ou autre	15	10

5. ANIMATIONS

Activités 2023 au Home Paul Demade :

- Vœux des familles en janvier
- 14 interhomes en collaboration avec le Sacré Cœur et La Châtellenie
- 12 spectacles (chants, musique, magie)
- Messe tous les mois
- Atelier bien-être (massage, vernis, soins visage, maquillage)
- Atelier mémoire & réminiscence
- Jeux de société et de cartes
- Thérapies animales (chien, chat, lapins, poneys)
- 2 ateliers culinaires à l'atelier PRO
- Sortie aux Balokken à Wervik
- Fête franco-belge à St Henri (organisée par la Ville)
- Lotto bingo à Bas-Warneton
- Last Post
- Utilisation Tovertafel (2 semaines par mois)
- Ducasse des 5 chemins sur notre site : brocante, spectacle sous chapiteau, jeu trou madame
- Ducasse de Comines dégustation de beignets
- 5 ateliers tricot avec octobre rose
- Semaine de la mobilité et des Aidants Proches
- 2 activités intergénérationnelles (avec des adolescents du collège de la Lys)
- Passage du glacier durant l'été
- 100 ans de M. Carpentier Michel
- Fête de St Nicolas à Houthem
- Bibliolys : discussion thématique (1X/trimestre)
- Marché de Noël

Activités 2023 au Home Sacré Cœur/La Châtellenie

- Vœux des familles
- Inter-home chaque mois en collaboration avec le Sacré Cœur et La Châtellenie
- Thérapie animale avec Nouka
- Anniversaires du mois avec les bénévoles
- Sortie à la mer
- Course à vélos et beignets de la ducasse
- Sorties à l'Hostellerie à Ploegsteert, à Pacific Eiland à Ypres, à la piste de ski, ...
- Sortie au Lotto-Bingo à Bas-Warneton
- Différentes activités intergénérationnelles avec l'école de l'Etat, Saint-Henri Ploegsteert et Le Bizet et la crèche Les Benjamins
- Célébration avec l'abbé Cardinal
- Visite du glacier
- 101 ans de Madeleine Kimpe
- Spectacles (1x par mois)
- Tea-room de la ducasse en septembre
- Bibliolys
- St Nicolas à la salle à Houthem
- Fête de St Nicolas avec les familles
- Marché de Noël
- Ducasse Vi Mountches Warneton
- Semaine de la mobilité : vélo PMR
- Semaines des aidants proches
- Différentes activités avec les bénévoles : confitures, Lotto,...
- Visite des poneys
- Last Post
- Différents séminaires avec le Médecin coordinateur

6.ALLOCATION FORFAITAIRE

L'assurance soins de santé intervient dans une partie du coût des soins des résidents de maisons de repos (MRPA, MRS, CSJ). Pour chaque maison de repos, l'INAMI calcule un forfait spécifique. La mutualité des résidents paie les forfaits à la maison de repos. Le montant du forfait dépend du degré de dépendance en matière de soins de tous les résidents et des caractéristiques du personnel de soins travaillant dans la maison de repos.

L'INAMI calcule le forfait par année civile pour chaque maison de repos en fonction du :

- o nombre de lits agréés
- o degré de dépendance des résidents
- o personnel qui travaille dans la maison de repos

pendant la période de référence.

La période de référence court du 1er juillet au 30 juin qui précède l'année calendrier.

Voici les montants de l'allocation forfaitaire pour 2023 :

- Sacré-Cœur
 - 67,04€ pour la période du 01/01/2023 au 30/06/2023
 - 68,33€ pour la période du 01/07/2023 au 31/10/2023
 - 69,70€ pour la période du 01/11/2023 au 31/12/2023
- Home Paul Demade
 - 64,82€ pour la période du 01/01/2023 au 31/10/2023
 - 66,12€ pour la période du 01/11/2023 au 31/12/2023

7.INTERVENTION INAMI

Année	MR/MRS HOME P. DEMADE	MR/MRS SACRE-CŒUR
2019	1.689.942,03	1.453.638,03
2020	1.718.950,60	1.611.866,39
2021	2.022.478,95	1.737.540,51
2022	2.008.863,08	1.954.064,76
2023	2.001.362,20	1.979.046,65

8.RECETTES

Evolution recettes de facturation des M.R./M.R.S. (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
<i>Hébergement</i>	1.334.288,35	1.514.163,82	1.649.871,54	1.783.009,64
<i>Facturation téléphone et télédistribution</i>	13.893,43	3.593,22	0	0,00
<i>Quote-part coiffeurs utilisation locaux</i>	668	677	516,00	1.000,00
<i>Recettes diverses</i>	1.168,82	728,3	1.316,81	
TOTAL	1.350.018,60	1.519.162,34	1.651.704,35	1.784.009,64

MR/MRS SACRE-CŒUR	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
<i>Hébergement</i>	1.186.133,67	1.404.850,62	1.516.255,84	1.740.379,19
<i>Facturation téléphone et télédistribution</i>	8.740,21	2.269,96	0	0,00
<i>Facturation repas résidence-services</i>	27.798,13	34.529,61	35.771,71	34.000,00
<i>Quote-part coiffeurs utilisation locaux</i>	841	848	889,00	
<i>Recettes diverses</i>	0	329,28	1.953,84	
TOTAL	1.223.513,01	1.442.827,47	1.554.870,39	1.774.379,19

Depuis avril 2022, les frais de téléphone et de télédistribution sont inclus dans le prix de l'hébergement.

9. DEPENSES

Evolution dépenses nettes du PERSONNEL (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
A. Dépenses de personnel brutes	3.270.136,96	3.682.472,88	4.340.780,99	4.871.192,98
B. Recettes de transfert dont :	2.843.439,71	3.101.319,57	3.211.004,61	3.224.143,17
Forfaits Inami	2.022.478,95	2.008.863,08	2.001.362,20	2.083.642,01
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel, accord non-marchand, etc.	460.926,51	655.294,31	730.372,75	678.216,26
APE	360.034,25	437.162,18	479.269,66	462.284,90
C. Accidents du travail - Intervention assurance	14.394,43	43.854,95	29.755,46	14.000,00
D. Dépenses de personnel nettes	412.302,82	537.298,36	1.100.020,92	1.633.049,81

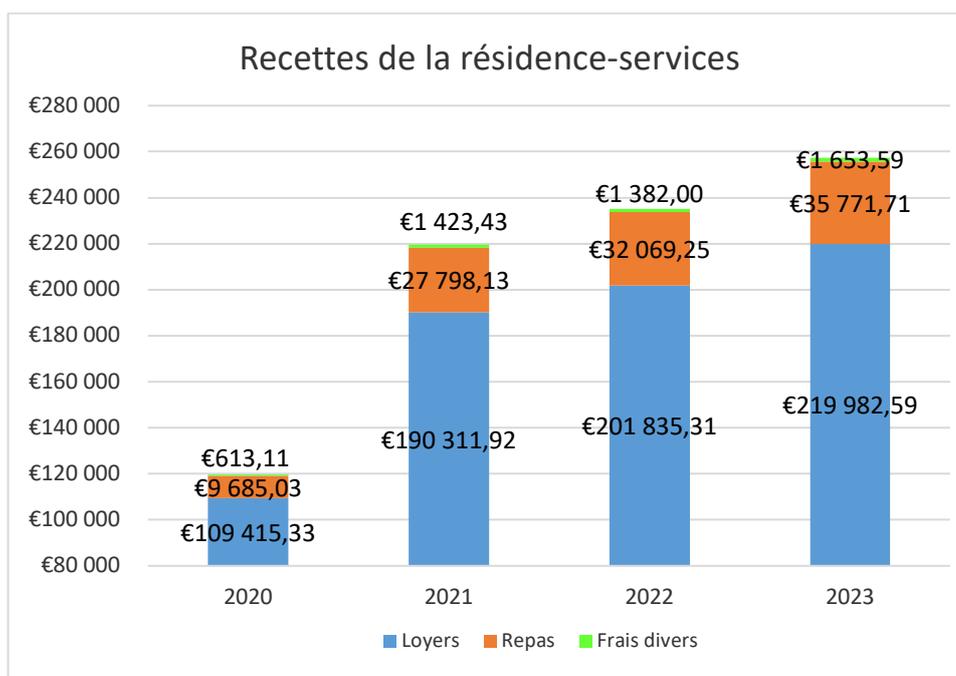
MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
A. Dépenses de personnel brutes	3.138.264,62	3.311.618,76	3.757.524,24	3.985.183,73
B. Recettes de transfert dont :	2.685.148,35	3.033.986,99	3.211.622,89	3.290.774,79
Forfaits Inami + Subvention accueil de jour	1.775.898,44	1.970.484,63	1.985.054,42	2.088.808,97
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel	474.433,39	626.340,18	747.298,81	739.680,92
APE	434.816,52	437.162,18	479.269,66	462.284,90
C. Accidents du travail - Intervention assurance	274,11	9.688,16	1.725,35	3.000,00
D. Dépenses de personnel nettes	452.842,16	267.943,61	544.176,00	691.408,94

Evolution dépenses nettes de FONCTIONNEMENT (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
A. Dépenses de fonctionnement « brutes »	648.295,63	473.748,14	534.765,35	581.600,00
<u>Sous-total :</u>				
- Ristournes (médicaments, etc.)	-5.744,27	-2.818,85	-2.490,54	-4.000,00
- Indemnités diverses assurance	-2.483,84	0,00	-833,47	0,00
- Frais refacturés aux résidents	0,00	-83.057,62	-96.227,40	-150.000,00
B. Dépenses de fonctionnement « nettes »	640.067,52	387.871,67	435.213,94	427.600,00

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024
A. Dépenses de fonctionnement « brutes »	553.495,46	542.308,09	607.944,37	578.475,00
<u>Sous-total :</u>				
- Ristournes (médicaments, etc.)	-6.031,12	-3.517,68	-3.912,22	-4.000,00
- Indemnités diverses assurance	-1.502,84	0,00	0,00	0,00
- Frais refacturés aux résidents	0,00	-105.222,88	-112.929,68	-150.000,00
B. Dépenses de fonctionnement « nettes »	545.961,50	433.567,53	491.102,47	424.475,00

10. RESIDENCE-SERVICES SACRE CŒUR



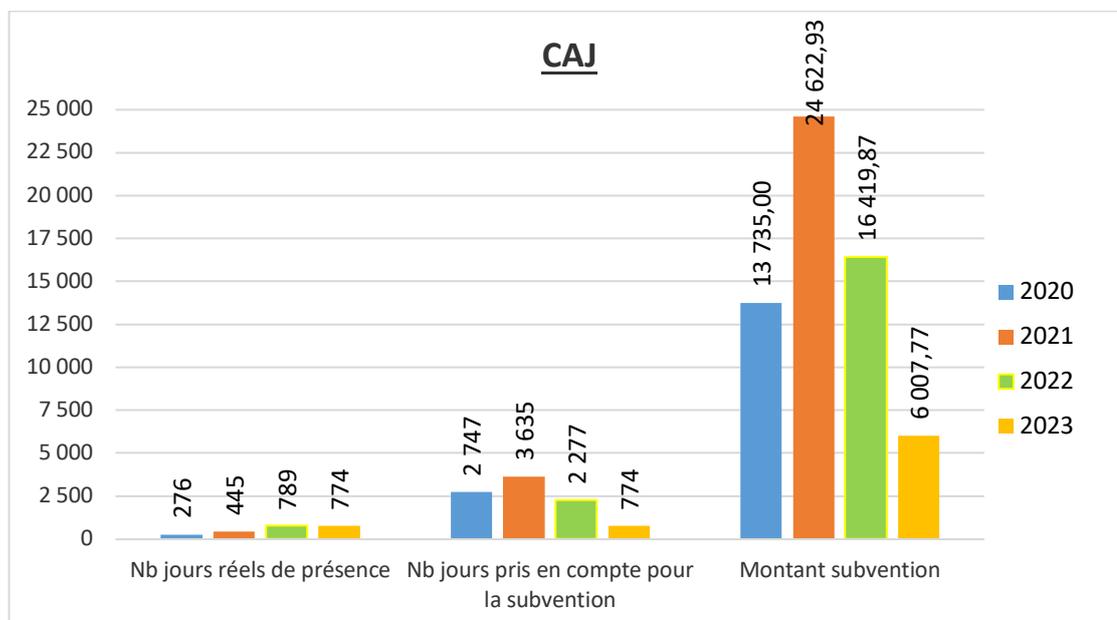
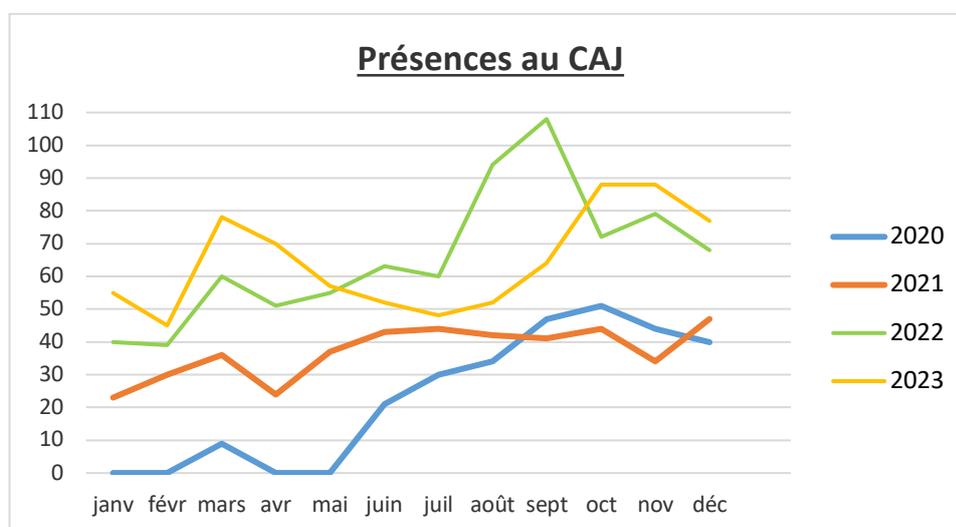
N.B. : La résidence-services a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2020.

Le loyer de la résidence-services est indexé chaque année au 1^{er} août en fonction de l'indice des prix à la consommation. Au 1^{er} août 2023, la redevance mensuelle indexée était de 955,81 €.

Le taux d'occupation des 20 appartements RS pour l'année 2023 est de 100 %.

11. CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR SACRÉ CŒUR

Depuis 2020, la résidence du Sacré-Cœur à Ploegsteert accueille un centre d'accueil de jour de 15 places, dont voici ci-dessous les statistiques de fréquentation :



Depuis son ouverture jusqu'au mois de juin 2022 inclus, le centre d'accueil de jour a pu bénéficier de mesures d'immunisation favorables pour le centre à la suite de la crise COVID. En effet, ces mesures consistaient à calculer la subvention journalière sur base des jours de fréquentation estimés avant la

période COVID, étant donné que le centre n'existait pas encore avant le COVID. La fréquentation estimée est bien plus élevée que la fréquentation réelle, même après la période COVID.

En 2023, le centre a bénéficié d'une subvention de l'AVIQ de 7,73 € par jour de présence de janvier à octobre, et de 7,88 € par jour de présence pour novembre et décembre.

12. ASBL K'FETE

Fin octobre 2022, nos deux « K-fêtes » de Comines et Ploegsteert ont ouvert,.

Installés au cœur du Home Paul Demade et du Home Sacré Cœur, ces lieux de convivialité tenus par des bénévoles, permettent à tous de partager un moment autour d'un verre ou d'un café.

Les bénéfices engendrés sont intégralement utilisés pour les animations dans nos trois maisons de repos.

En 2023, nous avons pu faire l'acquisition d'une Tovertafel, plateforme de jeux interactifs qui stimule le cerveau des personnes âgées présentant des troubles cognitifs. Les jeux peuvent être joués individuellement ou en grand groupe. Leur efficacité est prouvée aux niveaux physique, cognitif, social et sensoriel. La Tovertafel stimule le mouvement, l'interaction sociale et les moments de bonheur.

La K-fête de Comines est ouverte les mardis et samedis de 14h30 à 17h30

La K-fête de Ploegsteert est ouverte les mercredis et samedis de 15 à 18h00

13. PLAN NUTRITION

En moyenne, près d'un résident sur cinq souffre de dénutrition en maison de repos, deux sur cinq présentent un risque de dénutrition et deux résidents sur cinq sont en bon état nutritionnel.

Les causes de dénutrition sont multiples :

- Baisse des apports alimentaires ou de la capacité de les utiliser, à cause d'une maladie, de problèmes dentaires ou aux gencives, de traitements médicamenteux, de troubles de la déglutition ... ;
- Augmentation des besoins nutritionnels à cause d'une maladie, d'une intervention chirurgicale ...

La Wallonie relève le défi d'une alimentation optimale et d'un état nutritionnel préservé pour les aînés en maison de repos.

La Wallonie s'est investie dans la rédaction de la Charte qualité alimentation-nutrition, partie intégrante du Plan National Nutrition Santé. L'application de cette charte devrait permettre à terme l'obtention d'un label régional « Qualité- Nutrition » pour nos maisons de repos.

Critères pour la certification de nos maisons de repos

- Mettre en place des procédures de dépistage et de suivi de l'état nutritionnel
- Présence d'un « Responsable qualité et nutrition »
- Mise en place d'un « Comité de liaison alimentation et nutrition »
- Créer un environnement agréable et une atmosphère favorable lors des repas
- Garantir l'accès à une alimentation saine et équilibrée
- Qualification et formation du personnel
- Feuille de liaison nutritionnelle
- Plan opérationnel nutrition-alimentation

Démarches effectuées par notre Centre

En 2022, respect des critères minimaux quant à l'environnement agréable et atmosphère favorable lors des repas

- Cadre agréable et convivial ;
- Présence de personnel suffisant à chaque repas pour aider les aînés à manger ;
- Favoriser les repas pris en commun ;
- Eviter un jeûne nocturne trop long (> 12 heures) ;
- Présence du matériel approprié pour aider les personnes âgées à manger et à boire ;
- Donner la possibilité à la personne âgée de rendre un avis et prendre en compte cet avis, sur la qualité des repas et des menus servis via le « Conseil des résidents » et le « Responsable qualité & nutrition ».

On notera également que :

- Les heures de prises de repas ont été modifiées ;
- Le repas de midi est servi sur assiette, comme au restaurant, la durée passée à table est prolongée et plus conviviale ;
- Une commission « menus » a été créée et compte des résidents parmi ses membres.

En 2023 :

- Engagement d'une diététicienne et poursuite des démarches pour obtenir le label régional « Qualité- Nutrition » ;
- Elaboration des menus par rapport aux critères de l'AVIQ ;
- Mise en place des fiches de choix pour le dîner et le souper ;
- Pour le dîner : 2 choix de menus
 - 1 : plat du jour ;
 - 2 : plat alternatif (qui ne se répète pas plus de deux jours consécutifs) ;
- Pour le souper : 2 choix d'accompagnement ;
- Nouvelle procédure MNA pour distinguer les résidents dénutris ou à risque ;
- Poids des résidents répertorié dans un abaque ;
- Certains agents ont reçu une formation sur le plan wallon nutrition ;

VIII. MAISONS DES SOLIDARITES

Rénovation et réaffectation de l'ancienne maison de repos du Sacré Cœur à Ploegsteert : MAISON DES SOLIDARITES

Le marché public relatif à la désignation de l'auteur de projet a été attribué à la société RESERVOIR A de CHARLEROI par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 28 décembre 2021.

Le projet décentralise de nombreux services à la population ;

Pour rappel, cette maison regroupera des **bureaux** qui permettront d'organiser des **permanences sociales décentralisées** (Revenu d'Intégration, Aides Sociales, ...). Nous y installerons également **un guichet logement** décentralisé qui permettra au public d'être accompagné dans ses démarches de recherche de logements publics et privés. Et également prévu l'installation d'**un guichet énergie** visant à accompagner et à sensibiliser la population à la surconsommation énergétique et aux pratiques innovantes de réduction de l'empreinte énergétique. Ces bureaux pourront être occupés par d'autres structures partenaires afin d'en assurer un usage optimal.

Notre **service d'insertion sociale**, l'Atelier POP, fraîchement agréée par la Wallonie au 01 janvier 2022 intégrera les lieux pour plus de convivialité et de fonctionnalité.

La Wallonie a retenu également notre candidature à **l'ouverture d'un espace de vie communautaire**, l'atelier Smile. Nous souhaiterions, pour plus de cohérence et de mixité que cet espace puisse intégrer la Maison des Solidarités.

Nos partenaires de la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile, coordonnée par la Régie des Quartiers de Comines-Warneton, travaille à la mise en place d'un **lieu d'accueil parents-enfants** qui permettrait de soutenir la parentalité de familles isolées. Cet espace permettrait aux enfants de pouvoir accéder à un espace de psychomotricité (partagé avec l'ONE) et aux parents de se rencontrer et de discuter afin de se partager leurs compétences parentales et de se créer une communauté d'apprentissage. Des professionnels de la plateforme seraient également présents lors de ces rencontres. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité supervisée par la plateforme en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance. Cette étude a été réalisée avec les parents qui seront concernées par ce projet afin qu'ils puissent prendre part à toutes les étapes de sa mise en place.

Notre partenaire Perspectiv', responsable de la distribution hebdomadaire de colis alimentaire, de deux épiceries solidaires ainsi que de deux frigos solidaires, a pour projet de créer **un restaurant solidaire**. La Maison des Solidarités pourrait accueillir ce beau projet.

Notre partenaire ONE occupe pour le moment des locaux qui ne correspondent pas aux enjeux territoriaux. Après plusieurs rencontres, il est très vite apparu la nécessité d'intégrer **une permanence ONE** au sein de notre projet. De plus, les espaces partagés pourraient permettre à ce partenaire de

développer des animations collectives à destination des parents et des enfants.

D'autres espaces seront consacrés et mis à disposition des citoyens comme un espace de réception et de formation à l'éducation permanente, un espace culturel citoyen, des espaces permettant l'organisation d'évènements thématiques, ...

En 2022, l'avant-projet a été réalisé - Budget des travaux globaux HTVA et hors frais d'études : 2 678 183,77 €

Nous avons introduit des demandes de subsides pour lesquelles nous avons obtenu :

- o Rénovation énergétique : 699 200 €
- o UREBA exceptionnel 2022 vague 1 : 258 906,76 €

L'année 2023 peut se résumer à de nombreuses démarches fastidieuses dans le but d'obtenir le permis d'urbanisme suite à la volonté du Collège Echevinal de modifier le projet précédemment accepté.

Nous avons dès lors pris énormément de retard sur le dossier et l'année 2024 sera un véritable défi pour atteindre les échéances fixées dans le cadre de l'obtention des subsides régionaux et européens.



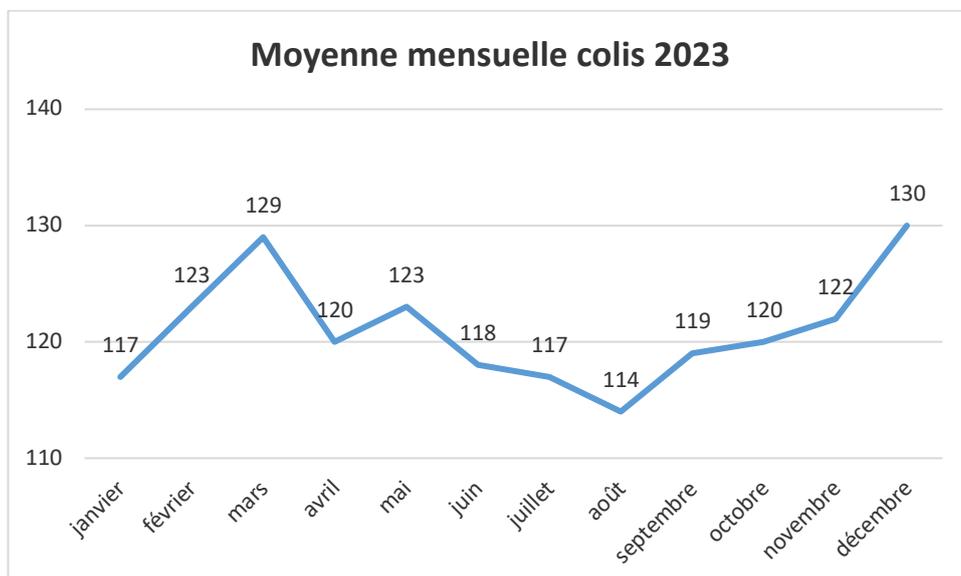
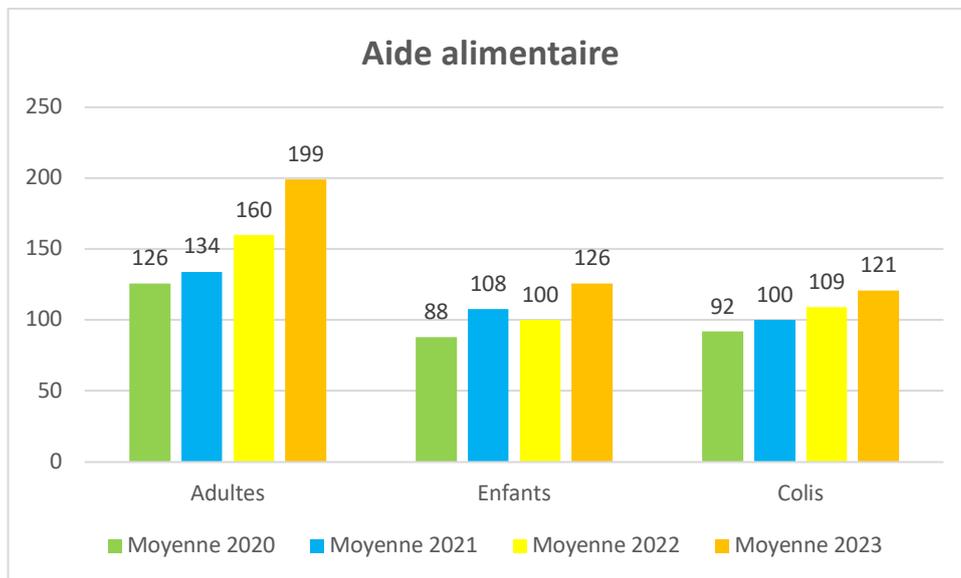
IX. PARTENARIATS ET PROJETS

Les différents projets et partenariats organisés par notre Centre sont énumérés dans leur partie respective.

1. SECTEUR SOCIAL ET INSERTION

- Recycl'up [Voir ANNEXE 2.](#)
- Weekend solidaire [Voir ANNEXE 3.](#)
- Aide alimentaire [Voir ANNEXE 4.](#)
- ALE – Taxi Social [Voir ANNEXE 5.](#)

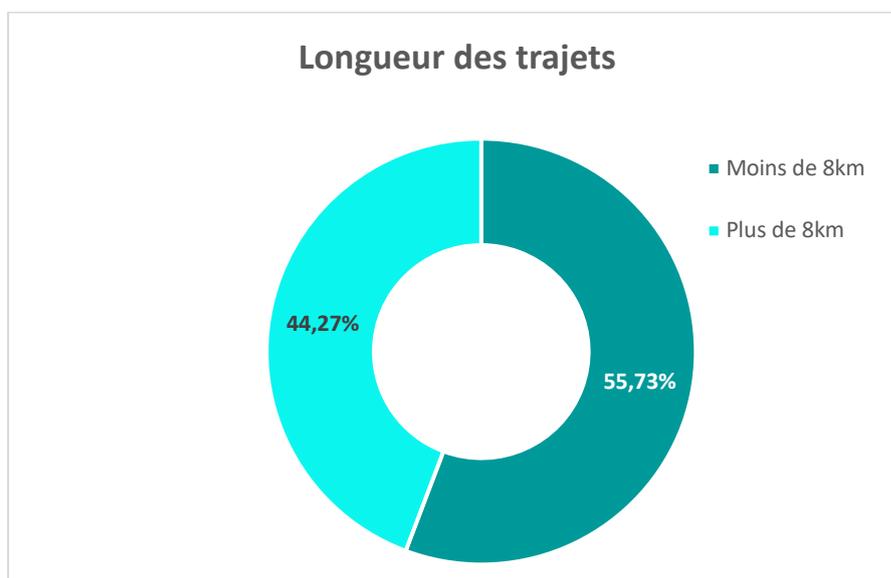
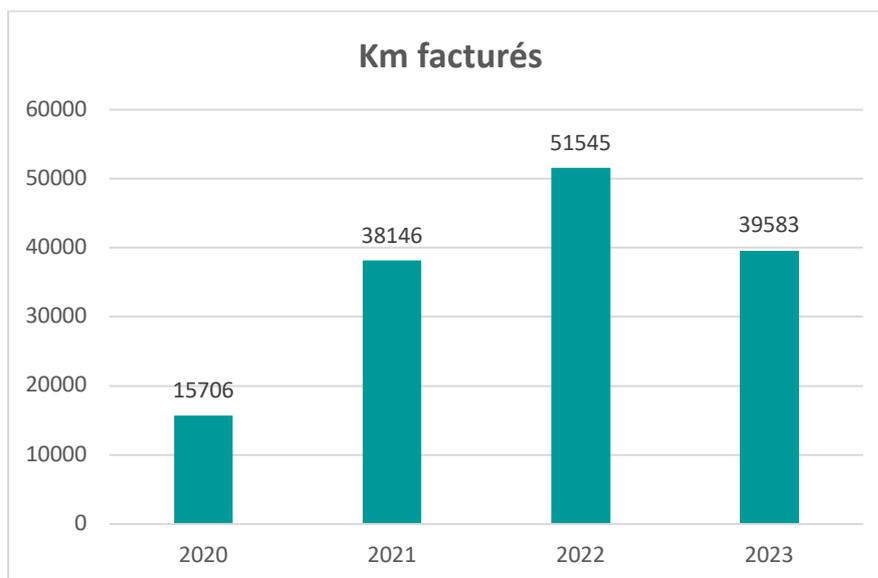
A. AIDE ALIMENTAIRE



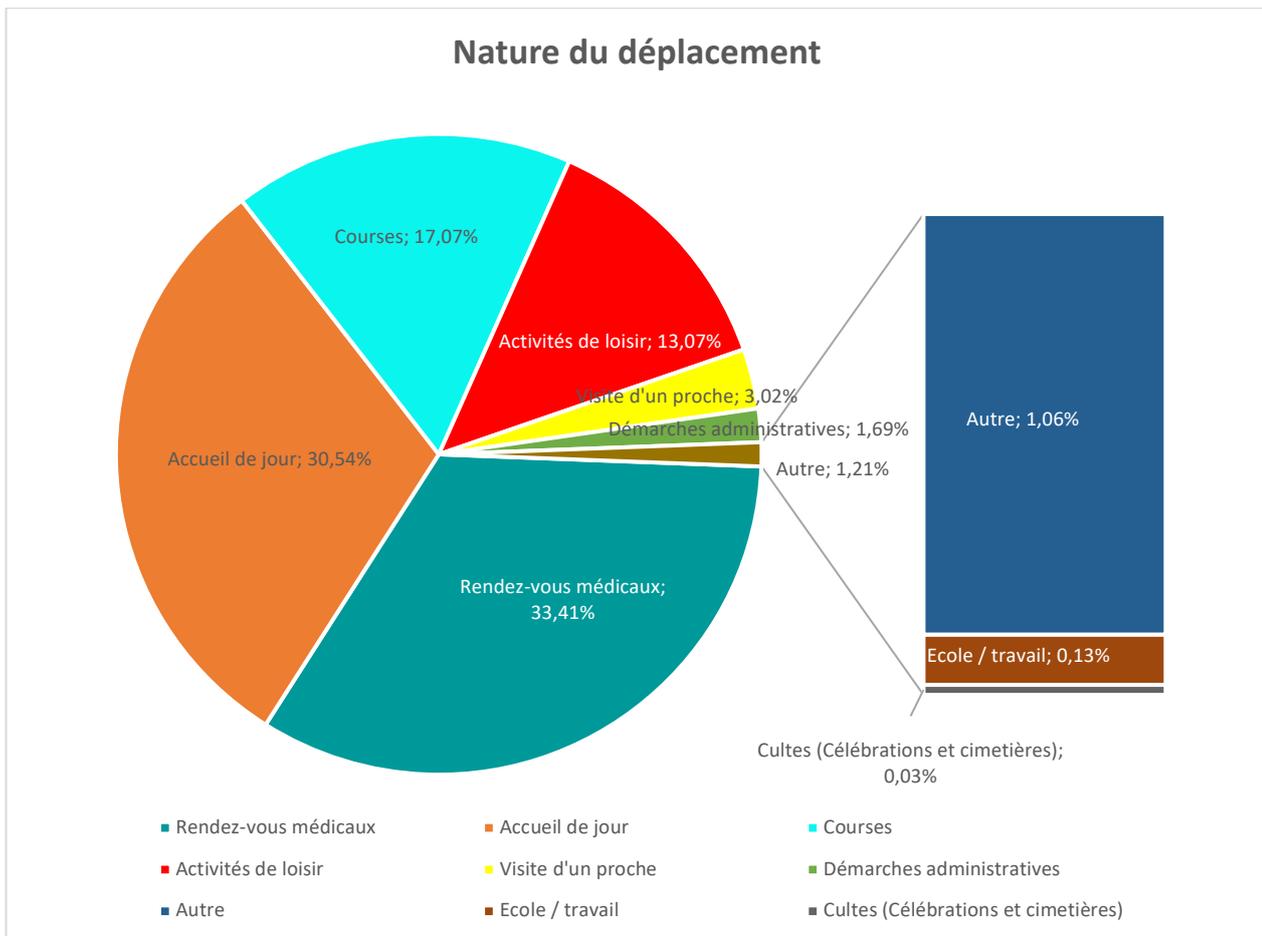
B. TAXI SOCIAL

Depuis 2020, le Taxi Social est accessible aux habitants de Comines-Warneton rencontrant des problèmes de mobilité.

Le véhicule roule du lundi au vendredi, de 8h à 18h, dans un rayon de 40 km (sauf Lille, Roubaix et Tourcoing), pour un coût de 0,4259 €/km.



Par rapport aux années précédentes, on constate que les trajets inférieurs à 8 km sont les plus fréquents.



La tendance de 2022 se confirme en 2023 : les trajets vers l'accueil de jour continuent d'augmenter et se rapproche toujours plus des trajets réservés aux rendez-vous médicaux, qui reste le déplacement majoritaire.

En décembre 2023, le Bureau Permanent a décidé d'acquérir un deuxième véhicule afin de ménager le véhicule PMR, qui comptabilise de nombreux km et d'assurer un service de qualité qui ne nécessite pas forcément un équipement PMR. Ce second véhicule permettra de doubler les trajets lorsque le véhicule PMR assure les transports de notre Centre d'Accueil de jour.

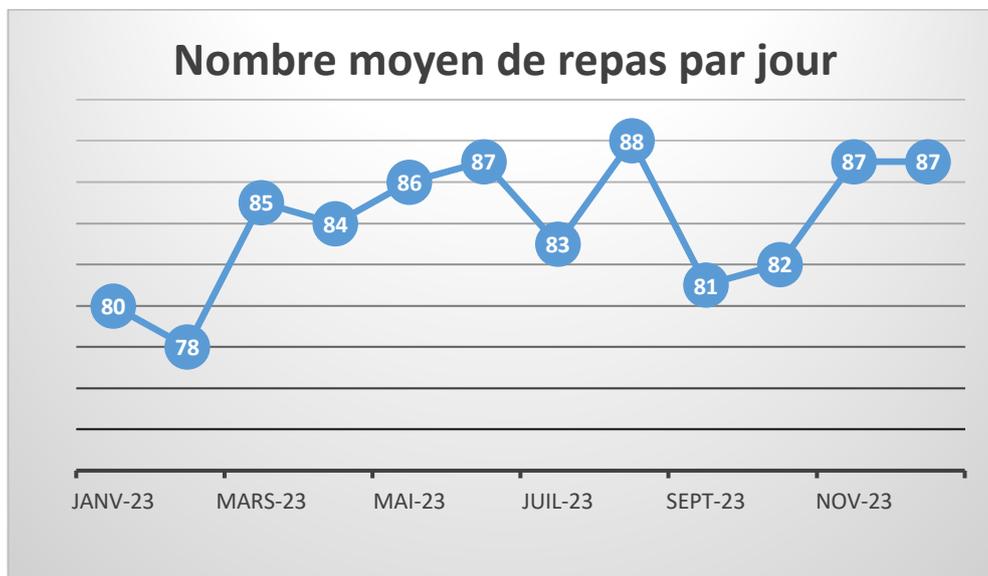
2. SECTEUR MAISONS DE REPOS

- Semaine des Aidants Proches **Voir ANNEXE 6.**
- ASBL de soutien aux animations **Voir ANNEXE 7.**

2023 a été l'année de la reprise complète des visites en maison de repos, des activités assurées par les bénévoles, ainsi que la participation à la Semaine des Aidants-Proches.

X. LES SERVICES A DOMICILE

A. REPAS A DOMICILE



Afin d'attirer de nouveaux clients et ainsi augmenter la rentabilité du service « Repas à Domicile », les règles applicables à ce service ont été revues afin d'offrir davantage de flexibilité. Dorénavant, les clients ne sont plus tenus de prendre les repas selon une fréquence déterminée au moment de l'inscription (lundi-dimanche, lundi-vendredi ou lundi-samedi), mais choisissent « à la carte » les jours pour lesquels ils souhaitent recevoir un repas.

B. SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGEES

Ci-dessous les services conventionnés avec le CPAS de Comines-Warneton depuis le 01/07/ 2009 :

- SADCO ASBL : Service d'Aide à Domicile de Comines-Warneton (Service d'aide aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées)
- ASD : Aide et Soins à Domicile (Service d'aide familiale et seniors de Mouscron-Comines asbl)
- C.S.D. : Centrale de service à domicile à 7700 MOUSCRON
- S.A.F.T.A.M. : Service d'Aides Familiales des Arrondissements Tournai-Ath

Nombre d'heures d'aide familiale en 2023 : 35.682,81 heures, soit un soutien financier au secteur de 26.762,11€ (soit 0,75 €/heure)

XI. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CPAS de Comines-Warneton s'investit depuis plusieurs années dans le développement durable tant en sensibilisant son personnel et ses bénéficiaires.

Les services administratifs recyclent le papier et le carton et veillent à économiser l'énergie (éclairage, ordinateurs, ...). Le remplacement des châssis et la rénovation progressive des bureaux ont permis d'augmenter l'isolation de l'ensemble du bâtiment. Un projet d'agrandissement est en cours dans lequel nous installerons un tout nouveau système de ventilation/climatisation qui améliorera les consommations énergétiques du bâtiment.

Les maisons de repos répondent aux normes de performances énergétiques PEB. Elles sont également équipées de panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire, d'éclairages LED, de systèmes de récupération d'eau de pluie. Au Home Paul Demade et au Sacré Coeur, des toitures végétalisées, ainsi qu'un espace de rétention d'eau favorisant la biodiversité ont été réalisés.

Nos équipes en cuisine tendent vers le 0 déchet alimentaire tandis que les équipes soignantes tendront vers le 0 papier avec la mise en place d'un système informatique favorisant la simplification administrative (utilisation généralisée des tablettes par l'ensemble du personnel soignant).

Un tuteur est à disposition des habitants pour effectuer un audit de leur habitation, proposer des solutions et les accompagner dans leurs démarches.

L'atelier PRO recycle les palettes pour en faire des meubles.

Ce dernier produit également du jus de fruit, récolte des légumes du potager et des confitures du verger.

En 2021, le CPAS de Comines-Warneton est devenu Ambassadeur en Objectifs de Développement Durable (ODD) en Wallonie. Le CPAS a bénéficié d'un coaching spécifique afin de déterminer les objectifs mis en œuvre dans les prochaines années.



Pour les objectifs européens « **Pas de Pauvreté** » & « **Faim Zéro** », le CPAS œuvrera notamment dans le domaine de l'aide alimentaire en poursuivant le Week-end solidaire (dons), en multipliant les points de distribution et en démarchant les magasins locaux. Nous avons installé des frigos solidaires où l'on retrouve notamment le surplus alimentaire des homes.

A moyen terme, le CPAS envisage également de rénover l'ancien Home Sacré Cœur (Maison des Solidarités) afin d'y installer un restaurant social. Dans ce cadre, nous avons déjà initié un projet de circuit court local « maraîchage » et nous souhaitons créer un espace potager participatif.

A travers ces objectifs nous souhaitons également travailler sur l'accès à la culture, en renforçant le dispositif Article 27 (ticket d'accès) et en créant des espaces d'expression pour la population.

Concernant les objectifs « **Bonne Santé et Bien-être** », « **Education de qualité** » & « **Energie propre et d'un coût abordable** », le CPAS veillera à améliorer les connaissances de la population en matière de santé afin de permettre un meilleur accès aux soins médicaux et à favoriser l'accès à un apprentissage scolaire gratuit et de qualité en créant un espace d'étude et de soutien scolaire dans les zones moins desservies et en envisageant l'achat de kits scolaires. Nous organiserons également des séances d'information à destination des scolaires à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au développement durable, nous veillerons à acheter de l'électricité verte et du gaz propre, à installer des panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments. Nous étudierons également la faisabilité d'installer une mini-éolienne sur le site de l'Atelier Pro.

Pour les objectifs « **Paix, Justice, Institutions efficaces** » & « **Partenariats** », le CPAS de Comines-Warneton poursuivra les permanences juridiques gratuites et continuera sa politique de diffusion de l'information à la population. Nous veillerons à mobiliser nos partenaires sur les thèmes du Logement, du développement durable et de l'énergie et nous établirons un partenariat avec Ipalle pour déployer notre politique de tri des déchets.

En 2022, et sur l'impulsion du PST, avec notre partenaire IPALLE, un audit sur le tri des déchets et les améliorations à apporter a été réalisé au sein de tous nos bâtiments. Nous avons travaillé à la réduction du gaspillage alimentaire en servant les repas de nos maisons de repos sur assiette. Le surplus de repas est reconditionné dans les barquettes hermétiques et proposés dans nos différents frigos solidaires.

En 2023 :

- Subvention de 25 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Tri des déchets d'emballage ménagers générés en dehors du domicile 2023 » ;
- Aménagement et plantations à l'arrière du Home Sacré Cœur et sur le parking du Home Paul Demade pour un montant de 17 000 € TTC ;
- Suivi feuille de route ODD afin de pouvoir être réactif en cas d'appel à projets.

XII. MARCHES PUBLICS

1. ORGANISATION

L'objectif de la cellule Marchés Publics de notre centre est de globaliser l'entièreté des achats dans des procédures de marchés publics, ceci dans un souci de bonne gestion organisationnelle et financière.

Deux parties sont distinguées :

Les marchés publics dépendant du service ordinaire

Les marchés publics dépendant du service extraordinaire

Une analyse des possibilités de synergies a été réalisée par notre Centre et s'est concrétisée par différents marchés communs :

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour les marchés liés à l'énergie (gaz et électricité)

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

Médecine du travail : depuis le 1^{er} janvier 2015	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES + la Zone de Police de Comines-Warneton (depuis 2020)
Matériel de bureau : depuis le 1^{er} septembre 2016	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES
Portefeuille d'assurances : depuis le 01^{er} janvier 2018	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES

2. ANNEXE AUX COMPTES

Cette **ANNEXE 8** reprend tous les marchés publics réalisés au sein de notre Centre, tant pour le service ordinaire, que pour le service extraordinaire

XIII. CONCLUSION

Ce rapport complet des activités du CPAS de Comines-Warneton démontre à quel point notre service public local est essentiel à la cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté dans notre Ville.

A l'aube de la fin de législature, il est intéressant de s'arrêter et de faire le point sur ce que nous faisons, ce que nous avons fait et ce qu'il reste à faire.

L'année 2023 a été marquée par 2 chiffres importants à mes yeux et pour l'ensemble des travailleurs du CPAS et la population :

- 96 % du personnel trouvent du sens à travailler au CPAS
- 95 % des projets ont été réalisés ou sont en passe de l'être

Cela démontre bien le dynamisme et le professionnalisme des équipes que je remercie infiniment.

Je n'oublie pas les moments de doute, de désarroi, d'inquiétude qui ont parsemé notre chemin ces 6 dernières années : la crise COVID, la guerre en Ukraine, l'inflation, ...

Malgré tout cela, le CPAS de Comines-Warneton s'est montré résilient, il a appris de ces échecs, de ses erreurs pour se renforcer, pour faire face et surmonter les difficultés quotidiennes.

Toutefois, nous ne pouvons mettre sous silence l'augmentation de la demande d'aide par la population de Comines-Warneton.

Le CPAS est et sera toujours aux côtés de toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'un coup de pouce pour redémarrer dans la vie, pour surmonter une mauvaise passe, pour atteindre une vie meilleure, une vie digne.

Je suis résolument fier de mon CPAS qui a su se montrer à la hauteur des défis actuels.

Je suis résolument fier de mon CPAS qui a su améliorer le bien-être au travail des talents qui le compose.

Je suis résolument fier de mon CPAS qui reconnaît le travail accompli par ces femmes et ces hommes qui se lèvent chaque matin afin d'accompagner, de soutenir, d'accueillir, d'aider la communauté.

Frédéric Hallez

Président

#fierdemoncpas

Amicale : activités 2023

Vœux 2023 :

Participation aux frais d'organisation des vœux 2023 dans l'achat de boissons, frais de location de la salle,... (508,18 €) 105 participants

BARBECUE :

Participation aux achats de denrées alimentaires, location de jeux, location de tables et des chaises,... pour l'organisation du barbecue annuel pour le personnel et leur famille (1956,81 €) 90 participants

SAINT-NICOLAS :

Organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel à BAMBOO avec un colis friandises (1326,45 €). 65 enfants.

VERRES :

Achat de verres pour utiliser pour diverses activités de l'Amicale (149,99 €)

COLIS DE FIN D'ANNEE :

200 Colis garnis distribués aux membres du personnel contenant jus, limonade, chocolats, chips, bonbons, vins ,... (3570,17 €)

RECYCL'UP

SECTEUR

Social – Insertion socioprofessionnelle

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Gouvernement Wallon : subvention de 18 905€

Épicerie sociale 'EPIS'

SCRL LYSCO

Administration communale

ASBL Régie des Quartiers

Centre Culturel de Comines-Warneton

CARPE DIEM Maison de Jeunes

FREQUENCE

2 jours /semaine

PUBLIC CIBLE

Personnes fragilisées et vivant en situation précarisée

Stagiaires du service insertion

DESCRIPTION

Création, avec l'aide des formateurs, des chaises et petites tables de jardin à partir de bois de palettes de récupération. L'objectif initial était de montrer aux stagiaires qu'ils détenaient des compétences dont ils n'avaient pas conscience et qu'il était à la portée de chacun de « faire du neuf avec du vieux ». Vu le succès du projet, d'autres meubles ont été créés par la suite : fauteuils, tables basses, petits meubles TV, jardinières, ... avec du bois de palettes.

Cette activité plaît beaucoup aux stagiaires car elle diffère de leur quotidien et leur permet de créer quelque chose d'utile à partir de bois de récupération.

Vu l'engouement pour cet atelier et l'intérêt que certaines associations ou personnes nous ont déjà manifestés à ce sujet, il a été décidé de proposer la vente des meubles et objets de décoration réalisés en bois de palettes au public, à prix démocratique. L'argent récolté permet de réinvestir dans du matériel à destination du service insertion et dans d'autres activités de recyclage.

Grâce au soutien financier du Gouvernement Wallon, nous avons acheté des machines professionnelles et performantes afin de pouvoir produire en plus grande quantité mais également de pouvoir développer des partenariats sur le long terme avec des services de notre commune, de pouvoir participer à des journées liées au recyclage (ex : « fête de la récup » organisée par le Centre Culturel de Comines-Warneton) et ainsi pouvoir promouvoir le développement durable. La subvention accordée nous permet également de développer et de diversifier nos projets de recyclage avec d'autres produits que les palettes, tels que par exemple du carton pressé et recyclé.

PHOTOS



Week-end Solidaire

SECTEUR

Social – Insertion socioprofessionnelle

L'ensemble de la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Épicerie sociale 'EPIS'
Collège St-Henri de Comines
Athénée Royale de Comines
Collège de la Lys
ASBL AGISC
CCCW Comines-Warneton
Radio Libellule
Rotary Club Comines-Warneton
AMO Agora Jeunes
MJ Carpe Diem
Jeunes à votre Service
Régie des Quartiers
ASBL Sourire pour cheveux blancs

FRÉQUENCE

Du 28 mars au 2 avril 2024 1x/an

PUBLIC CIBLE DE L'ACTION

Population de Comines-Warneton et des alentours

PUBLIC CIBLE DE L'AIDE APPORTÉE

Familles de notre commune rencontrant des difficultés à boucler leur budget mensuel

DESCRIPTION

Durant tout le week-end, des activités de sensibilisation, des récoltes de denrées alimentaires et de produits de première nécessité (produits d'hygiène et de nettoyage, couches,...) sont organisées au sein de différents points de collectes. De plus, des activités (repas, concert, ..) sont organisées en partenariat avec différents services et associations de notre commune en vue de mobiliser la population et la sensibiliser aux réalités rencontrées par certains de nos concitoyens plus démunis.

Édition 2023

L'édition 2023 du Week-end Solidaire a connu un franc succès, contribuant à soutenir plus de 130 familles de l'entité cominoise. Voici un résumé des activités et des résultats :

- Repas gastronomique au Petit CDLYS le mardi 28 mars.
- Afterwork des produits locaux au Centre Culturel CW le jeudi 30 mars.
- Défilé de mode solidaire et Solidari'Quiz au Collège de la Lys (Saint-Joseph) le vendredi 31 mars.
- Marches fléchées, marche d'orientation familiale, apéritif solidaire, petit déjeuner solidaire, et repas solidaire le samedi 1er avril.
- Bar solidaire, loto bingo, et crêpes le dimanche 2 avril.

Ces actions ont permis de renforcer la solidarité au sein de la commune et d'apporter un soutien concret aux familles dans le besoin.

Le  **cpas** et **éps** vous invitent au

Week-end Solidaire

du 28 mars au 02 avril 2023

5^{ème}
Édition

Une multitude d'activités organisées
au profit des familles précarisées de Comines-Warneton

MARDI 28 MARS
REPAS GASTRONOMIQUE
À PARTIR DE 18H30
AU PETIT COLYS - COLLÈGE DE LA LYS - COMINES

MERCREDI 29 MARS
APRÈS-MIDI CINÉMA
« PIL »
15H30
MAISON DE VILLAGE - LE BIZET

JEUDI 30 MARS
AFTERWORK DES PRODUITS LOCAUX
DÈS 18H
CENTRE CULTUREL CW - COMINES

VENDREDI 31 MARS
SOLIDARI'QUIZ
DÉFILÉ DE MODE SOLIDAIRE
BAR SOLIDAIRE / SNACKS
À PARTIR DE 19H00
COLLÈGE DE LA LYS (SAINT-JOSEPH) - COMINES

SAMEDI 1^{ER} AVRIL
PETIT DÉJEUNER SOLIDAIRE
DÈS 8H DANS LE RESTAURANT DE LA MAISON DE REPOS
MARCHES FLÉCHÉES
DÉPART LIBRE DÈS 8H30
APÉRITIF SOLIDAIRE
DÈS 11H
MARCHE D'ORIENTATION FAMILIALE
DÉPART LIBRE DÈS 13H30
HOME SACRÉ-CŒUR - PLOEGSTEERT

REPAS SOLIDAIRE
DÈS 11H30 - STEAK OU AMÉRICAIN FRITES
ATHÉNÉE ROYAL FERNAND JACQUEMIN - COMINES

DIMANCHE 2 AVRIL
LOTO BINGO
BAR SOLIDAIRE / CRÊPES
PREMIER TIRAGE À 14H
INSTITUT SAINT-HENRI - COMINES

SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2
RÉCOLTE DE DENRÉES
À DIVERS ENDROITS DE COMINES-WARNETON

Retrouvez toutes les infos et le programme complet sur :
www.weekend-solidaire.be ou au 056/39.39.39



Une grande opération de solidarité à Comines-Warneton organisée avec l'aide de nos partenaires :

AGORA JEUNES

ccclw
CENTRE CULTUREL COMINES-WARNETON



LIBE OÙ
LIBÉRIENNE

PERSPECTIV'

SOURCE POUR
CHEVEUX BLANCS
ASS.



AIDE ALIMENTAIRE

SECTEUR

Social – Insertion socioprofessionnelle
Les bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire

ORGANISME PORTEUR

Asbl. Perspectiv'

PARTENAIRES

CPAS de Comines-Warneton
Régie des quartiers de Comines-Warneton

FREQUENCE

Hebdomadaire

PUBLIC CIBLE

Familles de notre commune rencontrant des difficultés à boucler leur budget mensuel

DESCRIPTION

Le CPAS est agréé pour recevoir les denrées issues du programme européen d'aide alimentaire (FEAD). Il octroie les bons d'accès aux familles de notre commune rencontrant des difficultés à boucler leur budget mensuel

L'Asbl Perspectiv' gère les stocks et organise la distribution des denrées.

TAXI SOCIAL

SECTEUR

Toute la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

ALE

FREQUENCE

Du lundi au samedi, toute l'année, hors jours fériés

PUBLIC CIBLE

Habitants de Comines-Warneton rencontrant des difficultés de mobilité

DESCRIPTION

Le Taxi Social est accessible aux habitants de Comines-Warneton rencontrant des problèmes de mobilité.

Pour permettre d'accomplir des démarches administratives, d'effectuer des courses, de se rendre à la banque alimentaire, de rendre visite à un proche hospitalisé ou en maison de repos, de se rendre à la consultation des nourrissons, etc.

Au sein de l'entité de Comines-Warneton et dans un rayon de 40km maximum. Le Taxi ne dessert pas les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Le Taxi Social circule du lundi au samedi de 8h à 18h (hors jours fériés)

Les demandes de réservations doivent se faire en téléphonant au 056.39.39.39 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h00 à 16h00, minimum 24h avant le déplacement.

Le prix du trajet est de 0,4259€/kilomètre avec un minimum de 3€* par trajet. Il est demandé 2€/quart d'heure d'attente entamé.

Le Taxi Social de Comines-Warneton

Un véhicule à la disposition des habitants de notre entité pour venir à bout des petits tracés de mobilité.

Chers usagers,

Voilà déjà plus de trois ans que votre Taxi Social sillonne les rues de Comines-Warneton avec pour objectif premier de rendre service à notre population. Régulièrement, les membres du comité d'accompagnement du Taxi se réunissent afin d'évaluer le fonctionnement actuel et le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer toujours un peu plus nos services.

Lors de leur dernière rencontre, suite à l'augmentation des prix (carburant...), la décision d'une indexation du tarif a dû être prise. Une mise à jour du règlement du Taxi a également été effectuée en fonction des décisions prises précédemment.

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux tarifs, à compter du 1er mai 2023 et au verso, quelques points du règlement de votre Taxi Social.

Une version complète est disponible auprès des chauffeurs, ou sur le site internet du CPAS (www.cpas-comines.be).

Bonne route !

Myriam Debruyne



Directrice générale
du CPAS de Comines-Warneton

Frédéric Hallez



Président
du CPAS de Comines-Warneton



Du lundi au samedi
de 8h à 18h



0,4259€/kilomètre
(min. 3€/trajet)



Jusqu'à 40km
sauf villes de Lille, Roubaix et Tourcoing (FR)

Infos et réservations :

056/39.39.39

(durant les heures d'ouverture du CPAS)

Le Taxi Social est
adapté aux PMR



Le Taxi Social
est une collaboration



cpas
de Comines-Warneton

et



Extrait du règlement du Taxi Social

Article 3: Transports

Les habitants de Comines-Warneton peuvent faire appel au service, par ordre de priorité, pour :

- Accomplir des démarches administratives ;
- Se rendre aux permanences de la banque alimentaire ;
- Effectuer des courses (pas de transport de marchandises dangereuses, encombrantes, lourdes et/ou sales) ;
- Participer à des activités de loisirs (réservé aux seniors et personnes à mobilité réduite) ;
- Rendre visite à un proche hospitalisé ou résident en maison de repos ;
- Se rendre aux consultations des nourissons ;
- Bénéficier des soins de santé (aucun accompagnement n'est prévu – les personnes sont déposées devant la porte de l'établissement hospitalier ou du médecin) ;

Toute autre demande fera l'objet d'un examen par le CPAS.

Les démarches administratives doivent toujours être réalisées par les usagers ou leurs accompagnateurs. Le chauffeur n'effectue pas de démarches administratives à la place de ces derniers.

Les déplacements nécessitant une formation médicale ou le transport de personnes avec matériel médical (type bouteille d'oxygène) ne pourront pas être assurés par le Taxi Social. L'agent de réservation redigera le demandeur vers des services spécialisés.

Article 5: Horaire

Le taxi social circule du lundi au samedi de 8h à 18h avec priorité de 8h à 9h et de 17h à 18h pour le centre d'accueil de jour du CPAS de Comines-Warneton.

Le taxi social ne circule pas les jours fériés.

Les horaires de prise en charge (aller et/ou retour) sont convenus de façon approximative et sont susceptibles d'être modifiés par le chauffeur (avances ou retards de quelques minutes).

Article 7: Tarifs

Les utilisateurs du service devront s'acquitter d'une participation financière de 0,4259 €/km avec un minimum de 3 €/trajet. Ce montant sera indexé selon la législation applicable en la matière.

Il est également demandé 2 €/quart d'heure d'attente (tout quart d'heure entamé est facturé).

En cas de trajet pour deux personnes, à condition que les deux personnes partent du même endroit et se rendent au même endroit, une des deux personnes paiera 50% du trajet. Une seule facture sera éditée pour les deux personnes.

En cas de trajet d'un adulte avec des enfants de moins de 12 ans, le 1er enfant voyage gratuitement et les autres paient un forfait de 1€. Les mineurs non accompagnés ne peuvent pas utiliser les services du taxi social. Dans le cas où une telle demande devrait être faite, l'agent de réservation s'assurera de rediriger au mieux l'appel vers un service d'aide familiale pouvant assurer la mission.

Les paiements se font sur base d'une facture mensuelle.

Les frais de parking éventuels sont à charge de l'utilisateur.

En cas de non-paiement des factures, le service se réserve le droit de refuser tout transport de l'utilisateur concerné.

Article 9: Civilité

Tout utilisateur du service est tenu de respecter ce règlement et de se conformer aux injonctions du chauffeur notamment en ce qui concerne les règles de civilité et de bienséance. Il s'engage à respecter le véhicule qui le prend en charge.

Il est notamment interdit de proférer des menaces, injures vis-à-vis du conducteur et des autres usagers. Il est interdit à l'utilisateur de demander au conducteur d'autres tâches que celles liées au transport.

Le taxi social étant un service social collectif, les bases élémentaires d'hygiène devront être suivies par les usagers. L'utilisation du service sous l'emprise de stupéfiants, alcool, ou tout autre produit entraînant un état second pouvant entraver le bon déroulement du parcours est formellement proscrite.

Il est interdit de boire ou manger dans le véhicule.

Il est interdit au conducteur de recevoir des pourboires ou autres avantages de la part des utilisateurs du service.

À défaut de respecter ces règles, le chauffeur se réserve le droit de ne pas prendre ou de débarquer l'usager.

**Le règlement complet est disponible sur le site du CPAS (www.cpas-comines.be)
ou auprès de nos chauffeurs.**

SEMAINE DES AIDANTS PROCHES AU SEIN DE NOS MAISONS DE REPOS

SECTEUR

Maisons de repos du CPAS de Comines-Warneton

L'ensemble de la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

ASBL Semaine Aidants Proches

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Le Service Insertion du CPAS de Comines-Warneton

FREQUENCE

1x par an en octobre

PUBLIC CIBLE

Résidents, Familles et représentants

Ensemble de la population de Comines-Warneton

Le personnel de la Maison de repos

DESCRIPTION

L'objectif de cet évènement initié par l'ASBL Semaine aidants-Proches dont le thème central est l'aidant proche, est d'organiser de multiples évènements locaux à leur attention.

Nos maisons de repos organisent des actions/animations spécifiques

Le CPAS a préparé un programme varié à destination des aidants proches.

Semaine des Aidants Proches

Pense à moi autant que je pense à toi !

Portes Ouvertes au
CPAS de Comines-Warneton



Lundi 2 octobre 2023
Home La Châtellenie (Warneton)

- 14h00 ▶ Animation sur les métiers anciens avec Bibliolys
- ▶ Lotto musical
- 16h00 ▶ Café gourmand avec l'aide de l'Atelier PRO et/ou POP

Mardi 3 octobre 2023
Home Paul Demade (Comines)

- 14h00 ▶ Animation Musicale avec BALDO
- ▶ Thérapie animale avec la plateforme palliative
- 16h00 ▶ Café gourmand à la K-Fête avec l'aide de l'Atelier PRO et/ou POP

Mercredi 4 octobre 2023
Home Sacré-Coeur (Ploegsteert)

- 14h00 ▶ Travail sur les émotions et présentation au travers d'une exposition photo de la capture sensorielle (En lien avec Humanitude)
- 16h00 ▶ Café gourmand à la K-Fête avec l'aide de l'Atelier PRO et/ou POP

Jeudi 5 octobre 2023
Home Sacré-Coeur (Ploegsteert)

- 14h00 ▶ Lotto musical
- ▶ Atelier dentelle avec Nicole Donet

Vendredi 6 octobre 2023
Home Paul Demade (Comines)

- 14h00 ▶ Olympiades sous forme de jeux et d'épreuves adaptés à tout public (MR / MRS)

Les activités soulignées nécessitent une inscription avant le 10/09/2023 après de l'occupé du home.



Avec le soutien de :



ASBL DE SOUTIEN AUX ANIMATIONS DANS NOS MAISONS DE REPOS

SECTEUR

Maisons de repos du CPAS de Comines-Warneton

L'ensemble de la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Les bénévoles des a.s.b.l. de soutien aux animations de nos maisons de repos :

- HOME PAUL DEMADE : a.s.b.l. Rayon de Soleil
- HOME LA CHATELLENIE : a.s.b.l. Les Amis de la Châtellenie
- HOME SACRE CŒUR : a.s.b.l. Sourire pour Cheveux Blancs & a.s.b.l. Sacré Quartier

Les volontaires aux activités sociales de la Croix Rouge sont également très présents dans nos maisons de repos.

FREQUENCE

Les activités organisées par ces asbl se déroulent tout au long de l'année

PUBLIC CIBLE

Résidents, Familles et représentants

Ensemble de la population de Comines-Warneton

Le personnel de la Maison de repos

DESCRIPTION

Nos maisons de repos encouragent le bénévolat dans un esprit d'ouverture à l'extérieur. Les bénévoles apportent aux résidents une disponibilité d'écoute, une présence dynamique, un supplément de chaleur humaine qui leur insufflent l'énergie et la confiance en soi.

Les associations organisent des moments de détente et de rencontres pour l'ensemble des aînés de la commune (thé dansant semestriel, repas familial annuel, voyage annuel, jumelages, etc)

Les asbl soutiennent les activités intergénérationnelles avec les écoles de l'entité et le service Insertion du CPAS, elles contribuent également très largement aux fêtes d'anniversaires des résidents.

Diverses activités, expositions et animations sont également organisées dans le cadre des ducasses locales.

L'aide des bénévoles est sollicitée lors des sorties collectives. Quelques exemples de sorties collectives :

Last Post, après-midi à la mer, visites de musées, tea-room, marchés locaux.

Les associations apportent leur contribution à un hébergement agréable et soutiennent les animations en procurant des moyens matériels et humains complémentaires. Elles s'occupent également de la boutique ambulante.

Les volontaires aux activités sociales de la Croix Rouge soutiennent également les activités organisées par nos maisons de repos.



Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de - BP

Exercice	Date attribution	Ord. / Extraord .	Article budgétaire	Objet du marché	CSC : oui /non	Montant	Adjudicataire
2023	19/01/23	O	831/33409	Marché relatif à l'achat de palettes de charbon, bois et pellets dans le cadre des bons de secours chauffage	N	15 sacs de charbon 12/22 : 255 € TTC 3 palettes de pellets : 1755 € TTC 200 sacs de bois sec : 990 € TTC	Charbon 12/22 : Station les Copians Pellets : Chez L'Ardennais Bois sec: Station les copains
2023	16/02/23	E	104/74253/20230020.2023	Marché de fournitures d'un rétroprojecteur et d'un kit de sonorisation dans le cadre du projet e-inclusion	N	NEWREAL IT SERVICES : 2441,91 € TTC	NEWREAL IT SERVICES, Chaussée de Jette 376, 1081 BRUXELLES
2023	16/02/23	E	Marché 2021M005 : 83411/74253:20230019.2023; 83410/74253:20230018.2023 Marché 2022M042 : 104/74253:20230020.2023; 831/74253:20230021.2023; 8451/74253:20230022.2023;	Marché de fournitures pour l'acquisition de matériel dans le cadre du projet e-inclusion via la convention conclue avec le SPW-DTIC	N	Marché 2021M005 : 3 ordi Lenovo : 2241,09€ et 4 ordi Lenovo : 2988,12€ Marché 2022M042 : 4 Samsung Galaxy Tab : 931,76€ 3 Samsung Gal S22 et 5 Samsung Galaxy A32 : 3784,12€ et 5 Samsung Galaxy A32 : 1455,70€	Marché 2021M005 : PRIMINFO rue du Grand Champ 8 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS Marché 2022M042 : PROXIMUS SA Business Center Wallonie, 59 avenue Paul Pastur à 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE
2023	16/03/23	O	135/12446	Marché de fournitures de viandes fraîches et charcuteries pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton.	O	MECO : 131 481,62€ HTVA	MECO , Leegaardsdijk 4, 8400 OOSTENDE
2023	23/03/23	O	83410/124202, 83411/124202	Marché public relatif à la fourniture de produits d'incontinence pour les MR/MRS du 01/04/2023 au 31/03/2026	O	ONTEX : 139 112,90 € HTVA	ONTEX, Genthof 5, 9255 BUGGENHOUT
2023	23/03/23	O	84491/12406;2023	Marché de services relatif à la dispense de formations dans le cadre du projet e-inclusion	N	Bibliothèque sans frontières : 55 827,27€ HTVA	BIBLIOTHEQUE SANS FRONTIERES, Cantersten 12 à 1000 BRUXELLES
2023	20/04/23	O	135/12446	Marché de fournitures de produits laitiers,fromages et œufs pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton.	O	LOT 1 : Produits laitiers : 74779,35 € HTVA LOT 2 : Fromages : 40514,47 € HTVA LOT 3 : ŒUFS : 18157,72 € HTVA	LOTS 1 & 3 : JAVA, Wingepark 10, 3110 ROTSELAAR LOT 2 : SOLUCIOUS, Edingensesteenweg 196 à 1500 HALLE
2023	30/03/23	O	135/12446	Marché de fournitures de denrées alimentaires pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton. Alimentation générale.	O	LOT 1 : Epicerie : 60173,58 € HTVA LOT 2 : Biscuits : 17765,09 € HTVA LOT 3 : Diététique : 11961,13 € HTVA LOT 4 : Surgelés : 30374,91 € HTVA LOT 5 : PDT et dérivés : 12581,20 € HTVA LOT 6 : CAFE : 4398,71 € HTVA	LOT 1 & 2 : SOLUCIOUS nv, Edingensesteenwweg, 196 à 1500 HALLE LOT 3 : REVOGAN, Landegemstraat 1, 9031 DRONGEN LOT 4 & 5 : TVRIESMANNEKE bvba, Menensesteenwag,216, 8940 WERVIK LOT 6 : STORME SA, rue du Plavitout 166A , 7700 MOUSCRON
2023	20/04/23	O	83410/12402, 83411/12402, 104/12402 83410/12412, 83411/12412, 104/12406	Marché de fournitures de fontaines d'eau et gobelets pour les bâtiments du CPAS de Comines-Warneton	O	19,50 € HTVA/mois/fontaine Gobelets : 58,15 € HTVA/1000	AQUAVITAL Avenue Newton1 à 1300 WAVRE

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de - BP

2023	27/04/23	E	104/74151:20230009.2023	Marché de fournitures-acquisition de mobilier de bureau pour l'atelier Smile via la convention conclue ave le SPW	N	LYRECO : 5 tables de réunions : 2500,22 €TTC BEDIMO : 1 armoire à volets : 516,49€TTC, 20 sièges cafétaria : 1870,42€TTC, 1 Chariot de transport : 384,78€TTC	LYRECO rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 VOTTEM BEDIMO SA rue Sainte Henriette, 1 à 7140 MORLANWELZ
2023	27/04/23	O	104/12402, 83410/12402, 83411/12402, 8451/12402	Marché de fournitures de gobelets recyclables	N	ECOCUP : 988 € HTVA	ECOCUP : rue de Wallonie 9a à 4460 GRACE-HOLLOGNE
2023	27/04/23	O	104/12319	Marché de services ayant pour objet l'accès en ligne à SenTRAL	N	Wolters Kluwer Belgique : 2677,94€HTVA/AN	Wolters Kluwer Belgique, Motstraat 30 à 2800 MALINES
2023	4/05/23	O	131/12317	Marché de services relatif à la formation Equipier de Première Intervention-formation de base	N	CEPS : 3044,36€TTC	CEPS ZI du Haut-Pré rue Guillaume d'Orange, 168 à 4100 SERAING
2023	4/05/23	O		Marché de services relatif au recours à une agence intérimaire pour faire face au manque de personnel infirmier			
2023	11/05/23	E	104/74151:20230009.2023	Marché de fournitures-acquisition de mobilier de bureau pour le CPAS via la convention conclue ave le SPW	N	BEDIMO : 1 bureau Feelgood : 739,49 €TTC 1 caisson mobile : 297,81 €TTC	BEDIMO SA rue Sainte Henriette, 1 à 7140 MORLANWELZ
2023	25/05/23	O	0/1241-0283411/1241-02, 83410/125-02, 83411/125-02, 8451/125-02, 104/125-02, 124/125-02, 837/125-02, 8449/125-02, 8451/125-02, 924/125-02, 928/125-02	Marché de fournitures de matériel et produits d'entretien pour les MR/MRS, les services sociaux et l'administration du CPAS de Comines-Warneton	O	LOT 1 : Bâtiment : 19436,22 € HTVA LOT 2 : Cuisine : 49314,24 € HTVA LOT 3 : Buanderie : 13821,06 € HTVA LOT 4 : Papiers : 25071,8 € HTVA	Lot 1 : BOMA rue de Hermée, 306 à 4040 HERSTAL Lots 2 et 4 : GLOBALNET rue du Bois des Hosices, 1 à 7522 TOURNAI Lot 3 : ALPHEIOS Gaston Fabrèlaan, 50 à 2610 WILRIJK
2023	25/05/23	O	104/12506, 124/12506, 83410/12506, 83411/12506, 837/12506, 8451/12506, 924/12506, 928/12506	Marché de services relatif à la lutte contre les nuisibles dans les bâtiments du CPAS de Comines-Warneton	O	HPD : 414,40 € HTVA CHAT : 265,78 € HTVA SC : 381,88,00 € HTVA Local stockage denrées alimentaires : 1043,52 € HTVA SI : 553,28 € HTVA Autres : 98,00 € HTVA	ANTICIMEX, Rue des Artisans 3C à 5150 FLOREFFE
2023	1/06/23	O	83410/12502, 83411/12502	Marché de fournitures et services prestés relatif à l'achat d'extincteurs et maintenance	N	3 extincteurs pour Comines 1 extincteur pour Ploegsteert : 1082,27 €TTC	SICLI rue du Merlo, 1 à 1180 BRUXELLES
2023	8/06/23	O	83411/12506	Marché de fournitures relatif au remplacement du boiler gaz à condensation Maison de repos La Châtellenie	N	THERSA : boiler : 9654 € HTVA	THERSA Drève G. Fache, 5 à 7700 MOUSCRON
2023	15/06/23	O	831/12406	Marché de services relatif à la désignation d'un coach dans le cadre du projet "Renforcer la collaboration entre la première ligne et les soins de santé mentale par du coaching"	O	G CFIP : 35574€TTC	G CFIP avenue Louis Gribaumont, 153 à 1200 BRUXELLES

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de - BP

2023	29/06/23	O	8015/12402,	Marché de fournitures de matériel pour le service énergie	N	Article 1 : 3213,5715 € TTC Article 2 : 1931,82066 € TTC Article 3 : 329,68 € TTC Article 4 : 446,19 € TTC Article 5 : 3840,54 € TTC Article 6 : 2087,256 € TTC Article 7 : 515,4842 € TTC Article 8 : 517,1298 € TTC Article 9 : 206,3171 € TTC Article 10 : 294,8407 € TTC Article 11 : 1957,175 € TTC Article 12 : 1250,9585 € TTC Article 13 : 3712,2921 € TTC Article 14 : 1355,20 € TTC Divers : frais de livraison 75 € HTVA chez Boval	BOVAL, Langemarkseweg 17, 7780 COMINES ELECTRIC, rue Saint Achaire, 54 à 7700 MOUCRON
2023	6/07/23	E/O	83410/723160.2023 - 83410/12506.2023	Marché de fournitures, installation et entretien d'un système de climatisation dans certains locaux du Home Paul Demade	N	STEVENS : Installation : 10529 € HTVA et contrat d'entretien annuel 199 € HTVA	STEVENS Oostkaai, 48 à 8900 IEPER
2023	20/07/23	O	104/12502,2023	Marché de fournitures relatif à la rénovation ce certains espaces du centre adminsitratif	N	Total Fournitures : 4140,90 € TTC	PROSHOP rue Roger Salengro 29 à 7700 MOUSCRON EUROBRICO chaussée de Wervicq à 7780 COMINES DECADT Rodenbachstraat 19 à 8908 VLAMERTINGE
2023	31/08/23	O	CPAS : 135/12302 VILLE : 104/12302, 421/12302, 722/12302, 762/12302	Marché conjoint relatif à la fourniture de matériel de bureau et divers	O	LOT 1 : fournitures de matériel de bureau : 50903,55 € HTVA LOT 2 : papiers : 32602,29 € HTVA LOT 3 : matériel informatique : 1987,23 € HTVA LOT 4 : Enveloppes : 9070,86 € HTVA LOT 5 : Cartouches d'encre : 12093,93 € HTVA	LOTS 1, 2, 3, 4 : LYRECO, rue du Fond des Fourches 20 à 4041 VOTTEM LOT 5 : COPIE CONFORME,rue de Ten-Brielen, 2 7780 COMINES
2023	14/09/23	O	831/33409	Marché relatif à l'achat de palettes de charbon, bois et pellets dans le cadre des bons de secours chauffage	N	40 sacs de charbon 12/22 : 875 € TTC 8 palettes de pellets : 3480 € TTC 120 sacs de bois sec : 600 € TTC	Charbon 12/22 : Station les Copians Pellets : Chez L'Ardennais Bois sec: Station les copains
2023	14/09/23	E	83411/74152 : 20230016.2023	Marché de fournitures relatif à l'acquisition de barrière pivotantes-sécurisation du chemin pompier Home Sacré Cœur	N	TOTAL TTC 3315,88€	KAISE+KRAFT J. Emiel Mommaertsiaan 20B BUS 2, 1831 DIEGEM
2023	28/09/23	O	104/12313	Marché de fournitures relatif à l'équipement en wifi(+ligne internet) du bâtiment Imperkraft	N	Matériel 686 € TTC, Installation ligne internet 302,50 € TTC et coût mensuel de la ligne : 79,82 € TTC	NEWREAL IT SERVICES, Chaussée de Jette 376, 1081 BRUXELLES

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de - BP

2023	19/10/23	E	83410/744152, 83411/744152, 8451/744152 - 060/99551	Marché de fournitures de matériel pour l'atelier PRO et le service technique du CPAS	N	LOT 1 : 4 visseuses-perceuses 576,32 € HTVA LOT 2 : 4 scies sauteuses : 689,94 € HTVA LOT 3 : 1 scie récipro : 166,86 € HTVA LOT 4 : 1 scie diamant : 231,02 € HTVA LOT 5 : 1 pulvérisateur à peinture : 166,47 € HTVA LOT 6 : 1 scie circulaire sur table : 921,18 € HTVA LOT 7 : 1 ponceuse à bande : 260,96 € HTVA LOT 8 : 1 scie à placo : 199,96 € HTVA LOT 9 : 1 ponceuse excentrique : 338,92 € HTVA LOT 10 : 3 tondeuses thermiques 2,6kw : 2865,14 € HTVA LOT 11 : 1 tondeuse thermique 139 cm3 : 330,25 € HTVA LOT 12 : 4 coupe-bordures : 798,01 € HTVA LOT 13 : 1 harnais universel : 52,68 € HTVA LOT 14 : EXTRA 2 powerpack : double chargeur + 4 batteries 18v : 808,38 € HTVA	LOTS 4-5-7-9-12-13 & 14 : LECOT, Vierlinden 7, 8501 HEULE LOTS 1-6-8-10-11 : DEBERDT, rue de Menin 320, 7700 MOUSCRON LOT 2-3 : EUROBRICO, chaussée de Wervicq 188, 7780 COMINES
2023	19/10/23	O	83410/12402; 83411/12402	Marché de fournitures et de pose d'arbres, arbustes, graminées pour le site de Comines et Ploegsteert	N	Albaut Jardins 17000€TTC	ALBAUT JARDINS rue Terrienne 10 à 7711 DOTTIGNIES
2023	26/10/23	O	CPAS : 104/12314, 104/11702, 831/12314, 831/11702, 83410/12314, 83410/11702, 83411/12314, 83411/11702, 8451/12314, 8451/11702	Marché conjoint relatif à l'affiliation à un service externe pour la prévention et protection au travail (CPAS-VILLE-ZONE DE POLICE)	O	302200,00 € HTVA	COHEZIO, Bd. Bischoffsheim 1-8 1000 BRUXELLES
2023	26/10/23	O	132/123	Marché de services postaux via la convention de centrale de marchés conclue entre le CPAS et la Province du Hainaut. Marché 2020/151	N		EasyPost Drève Gustave Fache1 à 7700 MOUSCRON
2023	16/11/23	O	132/12307	Marché de services ayant pour objet la mise en place d'un coaching dans le cadre de l'organisation du travail au sein de la MR/MRS Paul Demade	O	TEMIS : 20 175 € TTC	TEMIS srl rue Lauwers, 62 à 1560 HOEILAART

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de - BP

2023	16/11/23	O	104/12506.2023 ; 104/12506.2024 ; 104/12506.2025 ; 83410/12506.2023 ; 83410/12506.2024 ; 83410/12506.2025 ; 83411/12506.2023 ; 83411/12506.2024 ; 83411/12506.2025 ; 83491/12506.2023 ; 83491/12506.2024 ; 83491/12506.2025	Marché de services relatif à l'entretien des vitres des bâtiments du CPAS de Comines-Warneton du 1/12/ 2023 au 30/11/2026	O	LOT 1 : centre administratif + bureaux imperkraft: 235 HTVA/passage LOT 2 : Home Paul Demade 970 € HTVA/passage LOT 3 : Mrs sacre-cœur 635 € HTVA/passage LOT 4 : rs sacre-cœur 590 € HTVA/passage LOT 5 : la chatellenie 445 € HTVA/passage	MR CLEAN chaussée de Lille 13 à 7784 WARNETON
2023	30/11/23	O	104/12502.2023; 83410/12502.2023; 83411/12502.2023	Marché de fournitures et services prestés relatif à l'achat d'extincteurs et maintenance	N	3 extincteurs pour le Centre administratif et social; 5 extincteurs pour Comines 1 extincteur pour Ploegsteert et 2 extincteurs pour Warneton : 3160,60 € TTC	SICLI rue du Merlo,1 à 1180 BRUXELLES
2023	7/12/23	O	8015/12402.2023	Marché de fournitures relatifs à l'acquisition de matériel pour le service énergie du CPAS de Comines-Warneton (kits hiver)	N	Article 1 : convecteurs gaz : 5 994,94 € TTC Article 2 : bouillottes 1700 ml : 694,84 € TTC Article 3 : plaids 220/240 : 2503,611 € TTC	Article 1 : CLAERHOUT Olivier rue du Rossignol 4 à 7782 PLOEGSTEERT Article 2 : EUROBAZAR rue de Wervicq 9 à 7780 COMINES Article 3 : EXTRA rue d'Armentières 144 à 7782 PLOEGSTEERT
2023	14/12/23	E/O	104/723160:20230005.2023; 124/723160:20230004.2023; 104/12506 et 8451/12506	Marché de travaux relatif à la fourniture et l'installation de trois centraux incendie-intrusion(centre administratif, insertion et site Imperkraft)	O	Centraux 24 672,71 € TTC Contrat annuel : 3 533,50 € TTC	MODERN SECURITY route de Flandre 100 à 7780 COMINES
2023	14/12/23	E	104/723160/20210005.2023	Marché de travaux d'étanchéité de toiture dans le cadre des travaux d'extension du centre administratif et social	O	DEBEUF : 22 885 € HTVA	DEBEUF ET FILS SRL rue d'Hollebeke 60A à 7781 HOUTHEM
2023	14/12/23	E	83410/74198:20230008.2023; 83411/74198:20230007.2023	Marché de fournitures relatif à l'acquisition de mobilier extérieur pour les MR/MRS du CPAS	O	Lot 1 : 27 tables pliables : 12906 € HTVA Lot 2 : 130 chaises avec accoudoirs : 9464 € HTVA Option : chariot de transport : 315 € HTVA	DISTRAC Bleyveld 14 à 3320 HOEGAARDEN
2023	14/12/23	E/O	83410/74452:20230011.2023; 83411/74452:20230010.2023; 83410/124306; 83411/124306	Marché de fournitures de matériel médical pour les MR/MRS du CPAS	O	LOT 1 : 8 matelas alternating : 4 HPD : 2 CHAT : 2 SC : 13200 € HTVA LOT 2 : 10 matelas avec housse HPD : 2520,00 € HTVA LOT 3 : 1 élévateur de bain HPD : 5424,59 € HTVA + contrat d'entretien annuel : 114 € HTVA LOT 4 : 1 chaise pèse personne SC : 1800,10 € HTVA LOT 5 : 1 lève-personne avec pesée CHAT : 5245,41 € HTVA + contrat d'entretien annuel 151 € HTVA	Lots 1 et 2 : INTERCO rue de Tournai, 10 A à 7604 CALLENELLE Lots 3 et 5 : ARJO Evenbroekveld, 16 à 9420 ERPE-MERE Lot 4 : WM SUPPLIES Kortrijksestraat, 30 à 8520 KUURNE
2023	21/12/23	E	84492/74352:20230033.2023	Marché de fournitures relatif à l'acquisition d'un véhicule pour le taxi social du CPAS	O	LEPLAE : 26959,7 € TTC	LEPLAE AUTOMOTIVE BV Hoogweg 48 à 8940 WERVIK

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de - BP

2023	21/12/23	E	83410/723160:20230032.2023	Marché relatif à la fourniture et l'installation d'une pergola pour la terrasse de l'UVA du Home Paul Demade	○	OPSOMER-DELMOTTE : 24611,48 € HTVA	OPSOMER-DELMOTTE avenue de la SIDEHO 4 à 7780 COMINES
------	----------	---	----------------------------	--	---	------------------------------------	---

- Emprunts CAS

Exercice	Date attribution	Objet du marché	CSC : oui /non	Montant en €	Durée Emprunt	Adjudicataire
----------	------------------	-----------------	----------------	--------------	---------------	---------------